République du Niger

2 février 2012

République du Niger

et le

Programme des Nations Unies pour le Développement

Rapport de la Revue à Mi-Parcours du Programme de Pays du PNUD au Niger (2009 – 2013)

Partie I Rapport de Synthèse

Table des Matières

Carte du Niger v

Sigles et abréviations vi

Remerciements ix

RESUME EXECUTIF *1*

Le processus 1

Le contenu du Rapport 2

1. INTRODUCTION *5*

1.1 Antécédents 5

1.2 Objectifs de la revue à mi-parcours du PNUD 5

1.3 Méthodologie appliquée 6

1.4 Organisation de la mission 8

2. CONTEXTE DU CPAP AU NIGER *11*

2.1 Le contexte général 11

2.2 Des tendances lourdes 12

2.3 Les Germes de changement 13

3. LE CADRAGE ET LA CONCEPTION DU CPAP *15*

3.1 La Stratégie de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (SDRP) 15

3.2 Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 15

3.3 Le Plan Stratégique du PNUD 16

3.4 Le Programme de Pays du PNUD (CPAP) 16

3.5 Le renforcement des capacités – Organisations nationales de contrepartie 23

4. RESSOURCES PREVUES, MOBILISEES ET DEPENSEES *25*

4.1 Mobilisation des ressources prévues par rapport à celles prévues 25

4.2 Ressources dépensées 26

4.3 Répartition substantive des ressources par Programme ($'000) 27

4.4 Répartition par Effets 29

4.6 Répartition par source de financement 31

5. RESULTATS THEMATIQUES *32*

Programme 1 RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE GOUVERNANCE DE QUALITE ET L A PREVENTION DES CRISES, ET LE RELEVEMENT 32

Programme 1. Renforcement des Capacités pour une Gouvernance de qualité et la Prévention des Crises et le Relèvement 33

Sous-programme 1.1 Renforcement de la participation citoyenne 33

Volet A. Renforcement des capacités de la participation citoyenne des partis politiques et des OSC 33

A.1 Renforcement des capacités des partis politiques en vue d'un grand engagement civique (62477) 33

A 2– Renforcement des capacités des partis politiques et des OSC (45066) 34

Volet B – Appui aux systèmes et processus électoraux 36
Programme 1, Sous – Programme 1.2 Renforcement des institutions publiques 38
Volet A – Renforcement des capacités délibérantes et législatives du Parlement (69891) 38
Volet B – Appui à la Décentralisation et à la Gouvernance locale (45143) 39
A.2 Gouvernance électronique et accès à l'information pour la modernisation de l'Administration et le développement local 41
Sous-programme 1.3 – Amélioration de l'accès à la justice et promotion des droits humains 43
Volet A Justice et Droits humains 43
A.1: Promotions de Droits Humains (63401 et 78837) 43
Volet B Amélioration de l'accès à la justice (51368) 45
Sous-programme 1.4 – Prévention et gestion des crises et catastrophes et relèvement 46
Volet A Prévention et gestion des crises et des catastrophes 47
Volet B – Prévention et gestion des crises sociopolitiques 49

PROGRAMME 2 - RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET L'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES OMD 53
Sous-programme 2.1 – Appui à la mobilisation, gestion, et suivi des ressources pour les OMDs pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD 56
Volets A, B et C– Appui aux institutions en charge de la formulation et du suivi des stratégies nationales pour un alignement des politiques et programmes 56
Volet D – Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi 58
Sous-programme 2.2 – Appui à la promotion du genre et de l'emploi des jeunes 63
Volet A – Promotion du genre et de l'autonomisation des femmes 63
Volet B – Promotion de l'emploi des jeunes 65
Sous-programme 2.3 – Renforcement des capacités pour l'accès aux services sociaux de base 67
Volet A – Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération sud-sud 67
Volet B – Appui à l'intégration de la lutte contre les IST/VIH/SIDA dans les politiques de développement 68
B4 : Réduction mortalité/morbidité causée par le paludisme (52624) 70
B.5 Appui à la mise en œuvre des programmes financés par le Fonds Mondial (60127) 71

PROGRAMME 3 - RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES 73
Sous-Programme 3.1 Gestion des ressources naturelles 75
Volet A – Gestion durable des terres 75
Volet B – Gestion durable de la biodiversité 77
Volet C – Promotion des énergies renouvelables 79
Volet D – Promotion de la Gestion intégrée des Ressources en Eau 80
Volet E – Adaptation aux effets des changements climatiques 82
Volet F : Le Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial 84

PROGRAMME 4 – APPUI TRANSVERSAL 88
4.1 Promotion des Droits humains 88
4.2 Equité de genre et autonomisation des femmes - Appui transversal 88
4.3 Jeunesse 90
4.4 Prévention et gestion des crises et catastrophes 90

6. ETAT DE REALISATION DES TERMES DE REFERENCE 91

6.1 Réponses aux attentes indiquées dans la section 2 Justification et objectif de la mission 91

Fonds Global – HIV/AIDS, TB, Paludisme 92

6.2 Réponses relatives d'autres sujets indiqués dans les termes de référence (voir 4-1) 99

7. CONCLUSIONS..... 106

7.1 Le processus de la Revue..... 106

7.2 Conception et cadrage du CPAP..... 107
7.3 Conception des projets d'appui..... 107
7.4 Mise en œuvre du CPAP..... 107
7.5 Atteinte des résultats attendus..... 107
7.6 Suivi et évaluation du CPAP..... 108
7.7 Suivi des Effets du PNUD..... 108
7.8 Suivi financier..... 109
7.9 Le PNUD et l'UNDAF..... 109
7.10 Modes opératoires - NEX..... 109
8. RECOMMANDATIONS..... 111
8.1 Recadrage du programme PNUD, 2012 – 2013..... 111
8.2 Promotion de l'approche programme..... 113
8.3 Mobilisation des ressources..... 113
8.4 Conception des projets d'appui..... 114
8.5 Gestion du CPAP..... 114
8.5 Suivi et évaluation..... 114
8.6 Appui à l'UNDAF..... 115
8.7 La promotion de partenariats..... 115
8.7 Matrice de suivi des Recommandations de l'Atelier..... 116

Carte du Niger

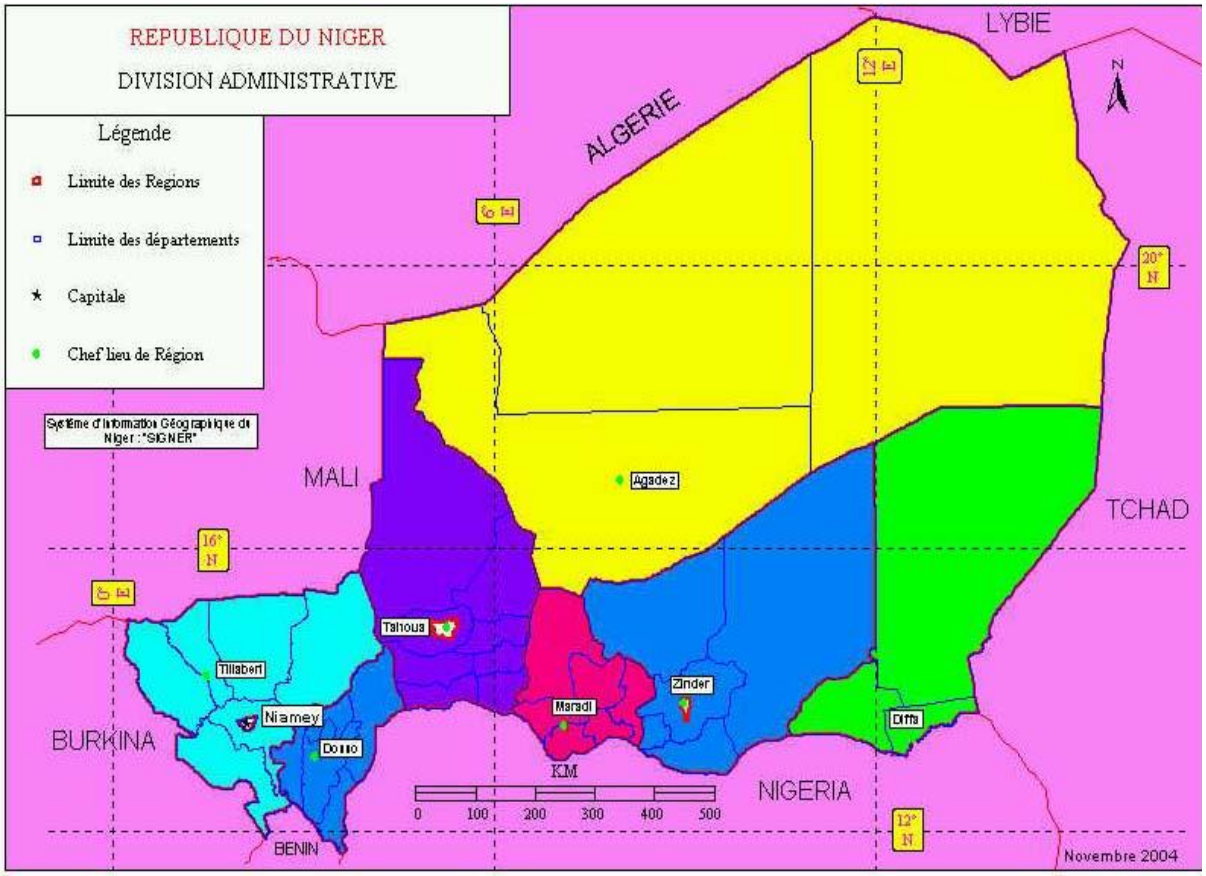

Figure 1 Carte Administrative du Niger

Sigles et abréviations

AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANDDH	:	Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme
ANFICT	:	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
BPCR	:	Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement
BIT	:	Bureau International du Travail
BM	:	Banque Mondiale
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CE	:	Commission Européenne
CENI	:	Commission Electorale Nationale Indépendante
CILSS	:	Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sècheresse
CNCCAI		Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites
CNDH/LF		Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNDP	:	Conseil National de Dialogue Politique
CNDS	:	Commission Nationale de Dialogue Social
CNEARC	:	Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes
CNEDD	:	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSLCC	:	Commission Nationale d'élaboration des Stratégies de Lutte Contre la Corruption
COGERAT	:	Cogestion des Ressources Naturelles de la Réserve Aïr Ténéré
CPAP	:	Plan d'Action du Programme de Pays/Country Programme Action Plan
CPD	:	Document de Programme Pays
CR		Coordonnateur Résident
CSIN-GDT		Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres
DEX	:	Exécution directe
DNPGC	:	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Conflits
DNPGCA	:	Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
EIE	:	Etudes d'Impact sur l'Environnement
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBS	:	Fonds Belge de Survie
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	:	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FGLVPT		Fonds Global de Lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose (?)
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FM	:	Fonds Mondial
FMI	:	Fonds Monétaire International
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GNUD	:	Groupe des Nations Unies pour le Développement
GPECS		Global Programme for the Electoral Cycle Support (GPECS)
GRAR	:	Gestion Renforcée Axée sur les Résultats
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	:	Coopération Technique Allemande pour le Développement
HACT	:	Modalités Harmonisées de Transfert des Ressources
HCCT	:	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HCRP	:	Haut Commissariat à la Restauration de la Paix
IDH	:	Indice de Développement Humain
INS	:	Institut National de la Statistique
IRH/SIGNER	:	Inventaire des Ressources Hydriques/ Système d'Information Géographique du Niger
MAE		Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MDG	:	Millennium Development Goals

MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	:	Ministère de l'Education Nationale
MHE		Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie
MP/PF/PE		Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfance
NEX	:	Exécution Nationale
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCHA	:	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
ODM	:	Observatoire du Développement Humain
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAMT	:	Plan d'Action à Moyen Terme
PANA		Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PANGIRE	:	Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARJ	:	Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires
PCLCP	:	Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté
PCNSS	:	Projet de Corridor entre le Sahara et le Sahel
PDC	:	Plan de Développement Communal
PDES		Plan de Développement Economique et Social
PDS	:	Plan de Développement Sanitaire
PEMFAR	:	Programme de Responsabilisation Financière de la Gestion des Finances Publiques
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PICAG		Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale
PLECO	:	Projet de Lutte Contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes dans les Départements de Gouré & Maïné Soroa
PNACC	:	Programme National d'Adaptation au Changement Climatique
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PP	:	Programme de Pays
PRASE	:	Programme de Renforcement pour l'Accès aux Services Energétiques
PTA	:	Programme de Travail Annuel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PVNU	:	Programme des Volontaires des Nations Unies
RC		Renforcement de Capacités
ROSELT	:	Réseau d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme
S & E	:	Suivi Evaluation
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SDDCI		Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035)
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
SDRP	:	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SGP/FEM		Programme des Petites Subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial
SIE	:	Système d'Information sur l'Energie
SIGNER	:	Système d'Information Géographique du Niger
SII	:	Système d'Information Intégrée
SNASEM		Stratégie Nationale pour l'Accès aux Services Energétiques Modernes
SNU	:	Système des Nations Unies

SSB	:	Services Sociaux de Base
TOKTEN		Transfer for Knowledge through Expatriate Nationals
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA:		Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGPC	:	Unité de Gestion de Programme
UNDAF	:	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement/ UN Development Assistance Framework
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	:	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International
VNU	:	Volontaires des Nations Unies

Remerciements

La mission de revue á mi-parcours était un effort conjoint entre les personnes responsables du PNUD et du Gouvernement (voir 1.4 ci-dessous), avec l'appui d'une équipe de consultants nationaux et internationaux qui ont travaillé entre le 14 octobre et le 17 décembre 2011.

Cette équipe était composée de:

- M. Michael Askwith (Royaume Uni), Consultant international et Chef d'Equipe
- M. Serigne Mbodji (Sénégal), Consultant international en suivi et évaluation
- M. Aminou Tassiou, Consultant, Coordination des Consultants Nationaux
- M. Alio Daouda, Juriste – Consultant National, Programme 1 Gouvernance, y compris Prévention et Gestion des crises, catastrophes et le relèvement.
- M. Adamou Dangouioua, Socio-économiste – Consultant national, Programme 2 Lutte contre la pauvreté et OMDs
- M. Abdoulaye Nomaou Ph.D, Sociologue - Consultant national, Programme 2 Lutte contre la pauvreté et OMDs
- M. Ibro Adamou, Ingénieur forestier, Consultant national, Programme 3 Environnement

Les membres de l'Equipe de Programme ont contribué de manière importante aux travaux de la Revue, d'une part en préparant les Bilans d'Evaluation dans la Partie II, d'autre part, en fournissant les informations pertinentes aux consultants tant internationaux que nationaux (Voir Annexe 3 Personnes rencontrées.). Il s'agit en particulier des personnes suivantes :

- M. Victor Womitso, Représentant résident adjoint, et Directeur du Programme
- M. Laoualy Ada, Assistant au Représentant résident
- Mme Maria Iboune, Chargée du suivi de la Performance du Programme
- M. Sylvain Ki, Chargé du Suivi et Evaluation
- M. Mansour Ndiaye, Conseiller Economique
- M. Ali Madai, Economiste national.

L'appui des responsables du Gouvernement est aussi hautement apprécié, notamment :

- M. Seydou Yaye, Directeur de l'Evaluation, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
- M. Seyni Soumana, Chargé des projets PNUD, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

L'équipe de consultants, auteurs de ce rapport, tient à remercier tous ceux qui ont bien voulu collaborer à la mise en œuvre de cette revue dans tous ces aspects et pour leurs temps et efforts collectifs et individuels

.

RESUME EXECUTIF

Le processus

La revue à mi-parcours du Programme de Pays du PNUD (2009 – 2013) a été menée à bien au cours d'une période de presque deux mois et demi à partir du 14 octobre jusqu'au 31 décembre. Dans cet exercice, le PNUD a fait appel à un appui de consultants internationaux[1] et nationaux[2] qui ont collaboré avec les chargés de programmes du PNUD et les points focaux et autres responsables des projets dans les structures gouvernementales concernées. Les résultats obtenus dans le cadre de la revue sont le fruit d'un véritable travail d'équipe, entre les consultants et les chargés de programmes/point focaux, dont une vingtaine a fourni des contributions écrites (voir section 1.5 ci-dessous).

Le travail de l'équipe a suivi une méthodologie et plan de travail soumis et approuvés dans la première semaine de la mission. Au cours du mois qui a suivi, les chargés de programmes et certains points focaux ont préparé des «Bilans d'Evaluations» de chacun des projets qui ont entrepris des activités significatives durant la période 2009 – 2011. Cette période a fourni une bonne occasion pour toutes les parties intéressées d'examiner à fond les détails relatifs à la conception, la formulation, la programmation, la mise en œuvre et le suivi de chaque projet.

Le premier mois d'activité a aussi été consacré à la recherche et à l'analyse d'information financière sur les ressources prévues, mobilisées et dépensées au titre de chaque projet, et au cours de chaque année du cycle, 2009 – 2013. Cette information a ensuite été présentée sous forme de tableaux financiers, et graphiques, afin d'exposer plus clairement un certain nombre d'indicateurs, notamment, la répartition des ressources selon chaque Programme, sous-programme, Volet et Projet, effet du CPAP par année et par cycle quinquennal. Par ailleurs, cette information a permis de présenter une répartition des ressources mobilisées et canalisées à travers des projets appuyés par le PNUD, par source de financement et agence, et en appui à l'atteinte des OMDs.

Dès leur prise de fonction le 17 novembre, les consultants nationaux ont été chargés de passer en revue chacun des projets dans leur domaine de spécialisation, et leurs Bilans d'Evaluation respectifs. Ceci a été effectué en étroite collaboration avec les chargés de programmes et les autorités compétentes concernées. Ils étaient ensuite chargés de préparer des «Synthèses analytiques» pour essayer de tirer des conclusions sur la justification et pertinence de chaque projet, les apports du PNUD, les résultats atteints par rapport à ceux attendus dans le CPAP, et leur impact sur les effets du CPAP, et de l'UNDAF. Pour terminer ces synthèses ont fourni une liste de recommandations sur des actions de suivi nécessaire.

Pendant cette période deux missions sur le terrain ont été conduites. La première dans la région Est du pays avec des visites aux sites de projets à Dosso, Loga, Dogoun Doutchi, Maradi, Mahayi, et Maine Souré, et la deuxième à l'ouest à Tilaberry et Torodi. Ces visites ont permis au consultants internationaux de se rendre compte des activités de projets relatifs à l'atteinte de l'OMD 5 (réduction de la mortalité maternelle) (Dosso, Dogon Doutchi); la promotion des droits de l'homme et accès à la justice (Dosso), la promotion de la résilience des secteurs agricoles et de l'eau face aux changements climatiques (Loga, Mahayi); le Programme d'appui conjoint au développement à la région de Maradi (Maradi), l'appui aux services de micro-finances (PADMIF),(Maradi), le Programme d'Appui au Développement Economique et Local (PADEL} (Maradi et Mahayi), le projet de Lutte contre l'Ensablement dans les Cuvettes Oasiennes , PLECO (Gouré, , Mainé Soroa); l'énergie

[1] M. Michael Askwith, Chef d'Equipe et M. Serigne Mbodji, Consultant en Suivi Evaluation.
[2] M. Aminou Tiassou, Coordonateur, M. Alio Daouda, Juriste pour le Programme 1 Gouvernance, M. Amadou Diangouia – Socio-Economiste pour le Programme 2.1 et Mr Abdou Nomaou, Sociologue pour le Sous-Programmes 2.2 et 2.3 du Programme 2 Lutte contre la pauvreté et réalisation des OMDS, et Mr Ibro Adamou, Ingénieur Forestier, pour le Programme 3.

renouvelable (Tilaberry/Torodi), la gouvernance électronique (Tilaberry) et l'appui à l'établissement du Programme de Volontaires du Niger (PROVONI) (Tilaberry).

Deux séries de documents ont par la suite été préparés. La première consistait en un Rapport Provisoire, composé d'une Partie I Rapport de Synthèse, y compris les Synthèses Analytiques des projets, et d'une Partie II Bilans d'Evaluation. Celles-ci étaient soumises à la direction du PNUD le 9 décembre.

La deuxième série de documents couvrait la présentation de cette même information sous forme de «documents thématiques», sur les Programmes PNUD, c'est-à-dire, selon leurs Programmes respectifs dans le Programme de Pays du PNUD. Ainsi, des *Rapports sur la mise en œuvre des Programmes I Gouvernance, Prévention et Gestion des Crises, et le Relèvement*; *Programme 2 Lutte contre la pauvreté et réalisation des OMDs*, et *Programme 3 Gestion durable des Ressources Naturelles*, ont été mis au point, et soumis le 10 décembre.

La prochaine étape de la Revue a consisté en la tenue d'un Atelier Technique à l'Hôtel Ténéré, qui a eu lieu du 13 au 15 décembre. Cet Atelier a réuni une soixantaine de personnes chargées des projets appuyés par le PNUD, tant les chargés des programmes PNUD que les points focaux du Gouvernement. Pendant trois jours, les participants ont écouté les présentations des consultants nationaux sur leurs synthèses de chaque programme, et ensuite discuté leurs conclusions et recommandations en travail de groupes. Le fruit final de ce processus était la présentation en session plénière des résultats des discussions et en particulier de leur conclusions et recommandations sur (i) la pertinence de l'appui du PNUD dans chaque programme; (ii) les résultats atteints, (iii) les contraintes rencontrées, et (iii) la gestion des apports.

A la suite de l'Atelier, les présentations ont été affinées, en y incorporant les commentaires reçus. Ce travail d'intégration a abouti à une version plus à jour de chacun des Rapports sur les Programmes, et partie intégrante de la nouvelle Partie II du Rapport de la RMP, ainsi remplaçant la Partie II Bilans d'Evaluation antérieure.

Au cours du processus de finalisation des deux Parties du Rapport de la Revue, les consultants nationaux étaient chargés dès le 20 décembre, sur la base de canevas proposés par les consultants internationaux, d'appuyer les chargés de programmes et les points focaux dans la préparation des Plans de Travail Annuels (PTA) pour 2012/2013, tandis que les consultants internationaux ont fourni des apports pour la finalisation du Rapport de Synthèse et le Tableaux Financiers (Annexe 17) et une Matrice de Résultats revisée du CPAP, en fonction des recommandations de l'Atelier et les contenus des PTAs.

Le contenu du Rapport

Comme indiqué ci-haut, le Rapport de la Revue est composé de la Partie I Rapport de Synthèse et la Partie II Rapports sur les Programmes en trois volumes, pour chacun des trois Programmes. Le Rapport de Synthèse est composé des chapitres suivants:

Introduction, pour présenter le contexte du CPAP en termes de ses antécédents, les objectifs de la revue, la méthodologie appliquée, l'organisation de la mission, et les auteurs des différentes composantes du rapport.

Chapitre 2 Le contexte du CPAP au Niger, en termes de sa situation politique, économique, sociale et environnementale. Ceci est suivi par une description des «tendances lourdes» en termes des défis considérables auxquels le pays et son gouvernement doivent faire face pour atteindre ses objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Finalement,

ce chapitre expose des «germes de changement» en décrivant les opportunités qui sont offertes au gouvernement dans la définition de nouvelles politiques et dans la mise en place des stratégies et programmes de renforcement des capacités nationales pour exploiter ces opportunités.

- Le Chapitre 3 « Le cadrage et la conception du CPAP », décrit les différents cadres conceptuels et opérationnels dans lesquels le programme de pays a été conçu et le CPAP formulé**.** Il s'agit de la Stratégie Accélerée de Développement pour la Reduction de la Pauvreté (SDRP) (2008 -2012); l'UNDAF; et le Plan Stratégique du PNUD (2007 – 2011) desquels découlent les Effets du Programme de Pays. La multiplicité de cadres de références auxquelles les agents chargés de la mise en œuvre du CPAP devaient se conformer, leur a sans doute présenté des défis pratiques.

Le Chapitre 4 Ressources prévues, mobilisées et dépensées présente les conclusions tirées d'une analyse des tableaux financiers décrits plus haut (voir Annexe 17). Les extraits des tableaux inclus dans ce chapitre, et les graphiques correspondentes, permettent au lecteur de se rendre compte des ressources prévues lors de la formulation du CPAP, et les ressources effectivement mobilisées et dépensées. Ces ressources incluent celles-du système des Nations Unies (par exemple le FENU[3], le FEM, autres fonds du PNUD (BCPR,Fonds Thématiques, etc); des Fonds ciblés (tels que le Fonds Mondial)), ainsi que celles des partenaires techniques et financieres multilatéraux et bilatéraux, tels que l'Union Europeenne, la France, la Belgique, l'USAID, la Suisse, le Grand Duché de Luxembourg, l'Espagne, et d'autres. Ces tableaux aussi montrent la répartition des ressources par Programme, sous-programme, Volet et Effet.

Sur le plan financier[4],après trois années de mise en œuvre :

- 50.2% des ressources TRAC prévues ($45.7 million) ont été mobilisés ou dépensées, en comparaison avec des 83.0% deds ressources «Autres» ($58.4 million vis-à-vis $70.3 million) ;
- 39.4% des ressources prévues devait provenir du TRAC, par rapport 60.6% d'Autres fonds ;
- 28.2% des ressources mobilisées ou dépensées provenaient du TRAC, par rapport à 71.8% d'Autres.

Le Chapitre 5 « Resultats thématiques », fournit un resumé des résultats atteints par Programme, et des Rapports sur les Programmes I, 2 et 3. Pour de plus amples renseignements, le lecteur doit se réferer à ces Rapports. La Revue a constaté que l'appui du PNUD a contribué de manière importante aux renforcements des capacités dans plusieurs domaines relatifs à la gouvernance (y compris la prévention et gestion des crises), la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDs, et l'environnement.

En matière de gouvernance, parmi les plus grand résultats on peut compter l'appui aux processus électoraux en 2010-2011, ce qui a facilité l'établissement d'un gouvernement sur la base d' élections déclarées acceptables par la communauté internationale, et la mise en œuvre des nouvelles politiques et structures de décentralisations vers les communautés locales. Le PNUD a aussi fourni un appui à la préparation et au suivi de la Stratégie de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (SDRP), et dans la conduite des initiatives du nouveau gouvernement pour établir des nouveaux dispositifs à court, moyen et à long terme.

En matière de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDs, on peut compter l'appui du PNUD à trois niveaux : (i) la mise au point de politiques, stratégies et programmes

[3] NB Chiffres pour le FENU attendus, et à ajouter aux totaux donnés dans ces tableaux.
[4] Source – chapitrte 4.1 et Annexe 17 dont les chiffres ont été recues de la Unité de Performance du PNUD, maiis sont à reviser sur une base reguliè et au moins annuelle

nationaux ; (ii) la promotion de l'équité de genre et respect de la Convention sur l'Elimination de la Discrimination contre les Femmes (CEDEF), et (iii) le renforcement des capacités des services de santé de base, notamment relatifs au VIH/SIDA, et avec l'appui du Fonds Mondial, dans la lutte contre les maladies transmissibles visées par l'OMD 6 paludisme et tuberculose, et avec le programme des VNUs, dans la réduction de la mortalité maternelle (OMD 5).

Dans le domaine de l'environnement, le PNUD, avec financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été choisi comme un des deux premiers pays en Afrique pour la mise en œuvre d'un Programme d'Actions National d'Adaptation au changement climatique (PANA) au Niger. Il a aussi appuyé des projets environnementaux relatifs à la lutte contre l'ensablement dans des Oasis dans les départements de Gouré et Mainé-Soroa, la gestion durable des terres, de la biodiversité, et la promotion des énergies renouvelables.

Le Chapitre 6 constitue un résumé de l'état de réalisation des termes de références de la RMP, qui pourrait aussi être considéré comme un supplément au Résumé Exécutif. Ce chapitre comprend deux parties, le 6.1 ayant trait aux dix points de la section 2 et le 6.2 relatif aux quinze dans la section 3 – 1, avec de nombreux autres sous-points. Répondre à ces multiples demandes nécessitait un grand nombre de tâches et recherches, dont les éléments de base sont inclus dans les Annexes. En gros, la plupart des tâches envisagées dans les TdR ont été accomplies. Les Annexe 17 et 18 répondent aux attentes de la section 3-2 sur la Deuxième catégorie de produits, dont la proposition d'un nouveau cadre de gestion pour le CPAP (l'Annexe 18) est pertinente pour le suivi du CPAP en 2012 et 2013.

Le Chapitre 7 tire des Conclusions qui sont ressorties des travaux de l'Atelier et des recherches sur les projets, et les missions sur le terrain. Celles-ci ont trait aux aspects tels que le processus de la revue, la conception et cadrage du CPAP, la conception des projets d'appui, la mise en œuvre du CPAP, l'atteinte des résultats attendus, le suivi et évaluation du CPAP, le suivi des effets du PNUD, le suivi financier, le PNUD et l'UNDAF, et les modes opératoires du CPAP.

Le Chapitre 8 fournit des recommandations à la lumière de ce qui précède. Celles-ci ont trait aux sujets tels que le recadrage du programme PNUD, la promotion de l'approche programme, la mobilisation des ressources, la gestion du CPAP, les liens avec l'UNDAF, la promotion de partenariats, avec une Matrice de suivi des recommandations de l'Atelier.

Le grand nombre de recommandations faites dans le cadre de l'Atelier et incluses dans les rapports sur la mise en œuvre des Programmes, et dans la Partie I, ne sont pas résumées dans ce chapitre. Elles devraient être examinées individuellement par les projets et chargés des programmes concernés en vue de leur mise en œuvre éventuelle.

Le Rapport aussi contient un document séparé composé d'une vingtaine d'Annexes, qui ont aidé dans l'organisation de l'information et les analyses qui en ressortent.

1. INTRODUCTION

1.1 Antécédents

Le CPAP est un instrument de conception et de gestion qui devait aider le PNUD et ses partenaires à atteindre un certain nombre de résultats ou produits (outputs) au cours d'une période de cinq ans, 2009 – 2013. Ces résultats devaient ensuite contribuer à l'atteinte d'un certain nombre d'effets (outcomes). Ces résultats et effets ont été établis lors de la préparation du programme par pays et du CPAP en 2008.

En l'occurrence, le CPAP devait répondre aux attentes de plusieurs acteurs ou « stakeholders », à savoir le Gouvernement du Niger, telles que définies dans sa Stratégie de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (SDRAP), le Système des Nations Unies à travers son Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement/ UN Development Assistance Framework (UNDAF) (2009 – 2013), et le Plan Stratégique du PNUD (2008 – 2011).

Ce rapport représente le fruit d'une équipe de spécialistes qui ont passé en revue les résultats obtenus avec l'assistance du PNUD au cours des trois premières années du cycle de programmation 2009 – 2013 de l'UNDAF et du Programme de pays. Cet exercice représente une première étape de la revue à mi- parcours de l'UNDAF qui sera réalisée en 2012, utilisant les revues à mi-parcours et autres de toutes les agences des Nations Unions participant dans l'UNDAF.

A partir de ces résultats, des conclusions et recommandations seront tirées en ce qui concerne la conception de l'UNDAF et du PP, la mise en œuvre des apports des agences, et les modalités de gestion. Celles-ci aideront les agences à effectuer des modifications, le cas échéant dans leurs programmes actuels au cours des deux dernières années de l'UNDAF, ainsi que dans la conception du prochain UNDAF (2014 – 2018)

1.2 Objectifs de la revue à mi-parcours du PNUD

Selon les Termes de Référence de la mission (voir Annexe 1, section 2), les objectifs de la revue se résument comme suit :

1) Evaluer les progrès accomplis, tant quantitatifs que qualitatifs, à travers les Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre durant la période 2009-2011, vers l'atteinte des résultats attendus tels qu'énoncés dans le cadre des résultats du CPAP 2009-2013, et par rapport à leur pertinence vis à vis des politiques et programmes nationaux existants ou en cours de formulation ;

2) Evaluer la durabilité de ces résultats, et la contribution des activités/projets aux produits/effets définis dans le CPAP et partant dans le Programme de Pays et dans des domaines de coopérations ; l'évaluation couvrira les aspects stratégiques (appuis « upstream ») et opérationnels (appui « downstream ») du Programme Pays. Tenant compte de leurs spécificités, la revue s'appesantira particulièrement sur la mise en œuvre des projets du Fonds Mondial Paludisme et Tuberculose pour lesquels le PNUD est récipiendaire principal afin d'en documenter les résultats et leçons apprises.

3) Evaluer le degré de réalisation, tant quantitative que qualitative, des Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre durant la période 2009-2011 par rapport à leur pertinence vis à vis des politiques et programmes nationaux existants ou en cours de formulation, le degré de résultats atteints, la durabilité de ces résultats, et la contribution des activités/projets aux produits/effets définis dans le CPAP et partant dans le Programme de Pays et dans l'UNDAF

4) Faire l'état de la coopération/partenariats et les ressources mobilisées dans la mise en œuvre de ce programme avec les autres organisations du Système des Nations Unies et les autres bailleurs de fonds multi- et bilatéraux ; la contribution des Volontaires des Nations Unies à l'atteinte des résultats sera particulièrement analysée et documentée.

5) Evaluer les modes opératoires des structures de coordination et de mise en œuvre des programmes et projets et évaluer l'adéquation du programme de pays et des mécanismes de coordination mis en place ; les dispositifs d'appuis conseils techniques et de suivi-évaluation du programme du PNUD seront également analysés et feront au besoin l'objet de propositions de réajustements.

6) Faire état des appréciations de la contre partie gouvernementale et de la société civile relativement à la mise en œuvre du programme

7) Evaluer la pertinence/efficacité/efficience des programmes en fonction des priorités et besoins de développement du Niger ; vérifier le degré de conformité des programmes et projets et Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre dans le cadre du CPAP et partant du Programme de Pays, aux objectifs et cibles arrêtés lors de sa conception et évaluer le degré de conformité des réalisations par rapport au cadre stratégique du PNUD à l'UNDAF, à la SDRP et aux OMD ;

8) Dans la perspective de la révision du CPAP, mieux intégrer les dimensions émergeantes : environnement durable, changement climatique et prévention des risques de désastres.

Afin de réunir les informations pertinentes pour pouvoir répondre a ces attentes, une méthodologie a été développée (voir 1.3 ci-dessous) dont les éléments principaux ont été présentés lors de la première Réunion avec l'Equipe Programme du PNUD, le 21 octobre 2011.

1.3 Méthodologie appliquée

1. La Revue à mi-parcours du Programme de Pays du PNUD et de son Plan d'Action a été un exercice exaltant à tous égards. En effet déjà à la toute première rencontre avec la partie nationale, celle-ci a transmis à travers Monsieur le Secrétaire général du Ministère du Plan, le message de rupture souhaitée du Ministre d'Etat, en ce qui concerne la conduite des exercices d'évaluation. « *Au-delà du caractère mandataire, il faut en faire une occasion pour les parties prenantes, de jauger véritablement l'action sur les indicateurs socioéconomiques et de la critiquer utilement pour en améliorer l'impact à tous les niveaux* ».

2. Selon Monsieur le Secrétaire général, cette nécessité de conduire l'exercice avec rigueur est amplifiée par le fait que celui-ci était le premier initié pour apprécier la coopération avec le PNUD depuis l'installation du 1er Gouvernement de la 7ème République, et avait donc un caractère précurseur indéniable.

3. Le langage a été quasi similaire du côté des autorités du PNUD, dont l'équipe était aussi en transition, avec donc l'exigence supplémentaire de faire de la Revue à mi-parcours, un raccourci d'apprentissage appréciable. Les normes applicables reprises en Encadré vont dans la même direction.

> « *L'évaluation offre un moyen important d'établir le degré de réalisation des résultats et le rendement institutionnel. Elle joue aussi un rôle important sur le plan du savoir et de l'apprentissage organisationnel. Elle est un agent important de changement et contribue, de façon critique et crédible, à appuyer la responsabilité de rendre compte.*
>
> *Elle est utilisée pour évaluer des initiatives, mais elle doit aussi fournir une valeur ajoutée aux processus décisionnels afin de contribuer à améliorer les activités présentes et futures, les projets, programmes, stratégies et politiques. Elle contribue donc à l'élaboration des politiques institutionnelles, à l'efficacité du développement et à l'efficacité organisationnelle.* »

4. L'équipe, appuyée par les personnes-ressources désignées de la partie gouvernementale et du PNUD était composée de :

- 1 Consultant international Chef de Mission
- 1 Consultant international en

Planification & Suivi – évaluation

- 1 Consultant national, Agronome et Coordonnateur des consultants nationaux
- 1 Consultant national, Environnement (Programme 3 Environnement)
- 1 Consultant national, Gouvernance (Programme 1 Gouvernance, y compris la prévention et gestion des crises et catastrophes, et le relèvement)
- 1 Consultant national, Sociologue (Programme 2 Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMDs, y compris équité de genre – Sous-programme 2.1 et 2.2)
- 1 Consultant national, Socio-économiste (Programme 2, Sous-programme 2.1)

5. A tous égards, la méthodologie de l'évaluation a été caractérisée tout au long du processus par le quadruple défi :

- d'en faire un exercice partagé entre le PNUD et les autres intervenants du Système des Nations Unies ;
- d'en faire un exercice conjoint entre le PNUD et la partie gouvernementale
- d'en faire un exercice élargi, participatif et itératif
- d'en faire un exercice de capitalisation et une excellente occasion d'apprentissage en vue d'améliorer les pratiques.

6. Les étapes suivantes ont été observées, avec les itérations nécessaires :

(i) les préalables ont concerné les concertations préliminaires, la vérification du bien-fondé de l'exercice, la production d'une Note interne d'appréciation suivie de l'élaboration des TDR et la sélection des consultants ;

(ii) la construction d'une vision commune de la finalité de la mission d'évaluation et des enjeux, à travers :

(iii) l'internalisation des Termes de Référence, le briefing et les échanges sur les points clés entre l'équipe dirigeante du PNUD et les consultants internationaux

(iv) la préparation et le partage d'une méthodologie évolutive

(v) le briefing et les échanges sur les points clés entre l'Autorité désignée au Ministère du Plan et les consultants internationaux, en compagnie de représentants du PNUD

(vi) l'accueil et l'intégration des consultants nationaux au processus (briefing, attentes et points de l'évolution de l'exercice, agenda…) ;

(vii) l'imprégnation à travers une large Revue documentaire, interne comme externe ;

(viii) la construction des supports, comprenant guides d'évaluation, questionnaires… adaptés à chaque fois que nécessaire ;

(ix) les échanges sur le terrain et auprès des institutions concernées ;

(x) l'élaboration de documents provisoires, thématiques et de synthèse (Gouvernance, OMD et Lutte contre la Pauvreté, Environnement & Changement climatique) ;

(xi) le partage des documents provisoires sous forme de restitution aux parties prenantes ;

(xii) l'intégration et l'élaboration d'un document de synthèse et des présentations pour l'atelier de revue ;

(xiii) l'atelier de la revue organisé les 13 au 15 décembre 2011 à Niamey, avec un profil de participation caractérisé par la représentativité en qualité et en quantité

(xiv) la finalisation des documents thématiques, intégrant conclusions & recommandations de la Réunion

(xv) l'élaboration d'un document final

(xvi) l'approbation des divers documents et fin du processus.

1.4 Organisation de la mission[5]

La mission a été précédée d'un échange de courriers entre la partie gouvernementale et le PNUD, avec au démarrage la Lettre PRO/303/PNUD – P 0346 du 20/09/2011 adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire, relative à la conduite de la Revue à mi-parcours

La mission de revue est conduite sous l'égide d'un dispositif de gestion comme suit :

Fonction	PNUD	Gouvernement
Coordination générale	M. Boubou Camara, O-i-C	
Supervision	M. Victor Womitso, Représentant Résident Adjoint M. Mansour Ndiaye, Conseiller Economique	M. Seydou Yayé, Directeur de l'Evaluation, Ministère du Plan
Point Focal	M. Laoualy Ada, Assistant au Représentant Résident	M. Seydou Yayé, Directeur de l'Evaluation, Ministère du Plan
Groupe Technique	M. Laoualy Ada, ARR/P M. Ali Madaï Boukar, Economiste National Mme Maria Iboune, chargée du suivi de la Performance du Bureau M. Sylvain Ki, VNU, chargé du Suivi et Evaluation	M. Seyni Soumana, Responsable pour le PNUD, Direction de l'Evaluation, Ministère du Plan
Equipe programme	M. Laoualy Ada (ARR, Programme) M. Ali Madaï Boukar, Economiste National Mme Maria Iboune, Chargée du suivi de la Performance M. Sylvain Ki, VNU, chargé du Suivi et Evaluation Mme Aissa Ouahido, Chargée de Programme, Lutte contre la Pauvreté et genre Mahamane Lawali, Chargé de Programme, Environnement Rabaha Bolho, Chargée de Programme, Gouvernance Brigitte Zami , CTP, Appui au Fonds Global de lutte contre le tuberculose, le VIH//SIDA, et le paludisme (00060127),	

[5] En date du 27 Octobre 2011

	Dr Bonaventura Bokonon-Ganta, CTP/Changement climatique M. Lamine N'Diaye, CTP Gestion de crises M. Bouzou Lawel, ARR (Opérations)	
Consultants	M. Michael Askwith, Chef d'Equ[pe M. Serigne Mbodji, Suivi et Evaluation	M. Aminou Tassiou, Consultant, Coordination des Consultants Nationaux M. Alio Daouda, Juriste – Consultant National, Programme 1 Gouvernance, y compris Prévention et Gestion des crises, catastrophes et relèvement. M. Adamou Dangouioua, Socio-économiste – Consultant national, Programme 2 Lutte contre la pauvreté et OMDs M. Abdoulaye Nomaou, Consultant national, Programme 2 Lutte contre la pauvreté et OMDs M. Ibro Adamou, Consultant national, Programme 3 Environnement

Dès le lancement de la méthodologie du Bilan d'Evaluation, la mission s'est réunie avec les équipes des chargés de programmes pour fournir les explications nécessaires, et ensuite aux moments voulus, et au moins sur une base hebdomadaire. Les consultants nationaux, une fois recrutés se sont joints aux consultants internationaux durant la troisième semaine de la mission.

Le chronogramme initial de la mission est présenté ci-dessous :

	PERIODE	**ACTIVITES MAJEURES**
1	17-23 octobre	◦ Arrivée, Installation
		◦ Briefings
		◦ Démarches administratives
		◦ Lecture Documentation
		◦ Document de Méthodologie et Plan de Travail
		◦ Identification des parties prenantes
2	24-30 octobre	◦ Recrutement des consultants nationaux
		◦ Lecture Documentation et Identification de nouveaux besoins
		◦ Séances de travail internes PNUD
		◦ Affinement et Test des supports d'évaluation (Bilans d'Evaluation)
3	31/10-6 novembre	◦ Briefing interne Consultants (partage…)
		◦ Suite Documentation
		◦ Préparation visites hors Niamey (Maradi, Zinder, Tillabéry)
4	7-13 novembre	◦ Préparation des synthèses des Bilans d'Evaluation et des Volets CPAP par les Consultants nationaux
5	14-20 novembre	◦ Visites et documentations complémentaires Niamey
		◦ Suite Rédaction des Rapports et partage interne

6	21-27 novembre	◦ Distribution des Rapports et préparation de la Réunion
7	28 Nov – 2 décembre	◦ Visites aux projets sur le terrain (Dosso, Loga, Dogoundoutchi, Maradi, Mahayi, Mainé Soro)
8	5 – 9 décembre	◦ Mise au point du Rapport provisoire de la Revue
9	12 – 17 décembre	◦ Réunion de Consultation avec les Partenaires internationaux (12 déc) ◦ Atelier technique Points focaux /PNUD sur la Revue (13 – 15 déc.)
10	19 – 22 decembre	◦ Finalisation du Rapport de la Revue, à la lumière des recommandations de la Réunion
11	–23 décembre – 15 janvier	◦ Mise au point de la révision du CPAP, particulièrement de la Matrice des Résultats
12		◦ Préparation des PTAs pour 2012
13	Janvier 2012	◦ Finalisation du Rapport de la RMP

Tableau 1 Chronogramme de la Revue

La division de travail en ce qui concernait les consultants nationaux se de distribuait comme suit :

Coordination

M. Aminou Tassiou, Consultant, Coordination des Consultants Nationaux

Programme 1 Gouvernance

M. Alio Daouda, Juriste – Consultant National,

1.1 Renforcement de la participation citoyenne (2 volets, 7 projets)
1.2 Renforcement de la responsabilité, réceptivité et efficience des institutions publiques (2 volets, 2 projets)
1.3 Accès à la justice et droits humains (2 volets[6], 3 projets)
1.4 Gestion des crises (2 volets, 3 projets)
Soit un total de 8 volets et 15 projets.

Programme 2 Lutte contre la pauvreté et OMDs

M. Adamou Dangouioua, Socio-économiste – Consultant national,

2.1 Appui à la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMDs (3 volets et 3 projets)

M. Abdoulaye Nomaou, Consultant national,

2.2 Promotion du genre et de l'emploi des jeunes (2 volets, 3 projets)
2.3 Accès aux services sociaux de base (2 volets, 6 projets)
Soit un total de 4 volets et 9 projets

Programme 3 Environnement

M. Ibro Adamou, Consultant national,

3.1 Gestion de ressources naturelle[7] (5 volets, 13 projets)

	Consultant national	Programme du CPAP	Sous-programmes	Volets	Projets
1	Alio Daouda	1. Gouvernance	4	8	15
2	Adamou Dangouioua	2. Lutte contre la pauvreté et OMDs	1	4	3
3	Abdoulaye Nomaou	2. Lutte contre la pauvreté et OMDs	2	4	9
	Ibro Amamou	3. Environnement	1	5	13
	Total		8	21	40

[6] Non inclus dans le CPAP mais ajoutés dans le cadre de la revue
[7] NB Aucun Sous-programme n'a été indiqués pour le Programme 3. Pour assurer une cohérence entre chacun des Programmes, un sous-programme « Gestion des ressources naturelles » a été ajouté.

2. CONTEXTE DU CPAP AU NIGER[8]

2.1 Le contexte général

Le Niger, pays totalement enclavé, couvre une superficie de 1 267 000 km2. Il fait frontière avec sept pays : le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Libye et le Tchad.

Sur le plan du climat et de l'environnement, force est de reconnaître que le pays n'est pas favorisé par la nature. En effet, d'une part les 3/4 du territoire national sont désertiques ou semi-désertiques et d'autre part, les conditions climatiques sont austères, avec une pluviométrie faible et souvent mal répartie (seulement 1% du territoire national reçoit plus de 600 mm de pluies/an et 10% entre 350 et 600 mm). Les températures moyennes sont très élevées toute l'année, en particulier en avril-mai où elles peuvent atteindre 45°C sous abri. Les conséquences les plus directes et néfastes de cette situation sont la dégradation des ressources naturelles, l'ensablement, le phénomène de désertification, la concentration de la population dans une fine frange Sud du pays plus humide, les déficits vivriers récurrents, l'exode rural, etc.

Au plan démographique, le Niger compte environ 15 millions d'habitants en 2010 (INS, 2010), dont 84% de la population active sont occupés par des activités rurales. La population a un taux de croissance très élevé, de l'ordre de 3,3%. Près de 50% de cette population ont moins de 15 ans aujourd'hui. A ce rythme de croissance démographique, il faut s'attendre à un doublement de la population Nigérienne seulement dans les 23 prochaines années.

Selon le Rapport National sur les OMD de 2010, le taux net de scolarisation estimé à 58,6% en 2008, s'établirait à 75% en 2015 si les tendances actuelles sont maintenues. Ce scénario tendanciel indique que l'objectif de scolarisation universelle ne pourra être atteint sans la mise en œuvre de mesures volontaristes par les pouvoirs publics. Ce constat montre que le capital humain est relativement faible et les capacités actuelles limitées de l'administration en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques de développement.

Sur le plan sanitaire, le Niger a enregistré d'importants progrès en matière de santé infantile entre 1992 et 2006 ; en témoigne la baisse drastique du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans qui est passé de 318 à 198 pour mille sur la période considérée. Quant au taux de mortalité infantile, il passe de 123 à 81 pour mille de 1998 à 2006. Cependant, le Niger n'a pas enregistré de progrès en termes de santé maternelle d'autant plus que la mortalité maternelle est l'une des plus élevées au monde avec un nombre de décès pour cent mille naissances vivantes qui est passé de 700 à seulement 648 sur la période de 1990 à 2006.

En ce qui concerne les indicateurs de pauvreté et de développement humain, la situation du pays n'a guère évolué de manière satisfaisante depuis plusieurs décennies. En effet, d'une part, l'incidence de la pauvreté monétaire est encore élevée en 2008 avec un niveau de 59,5% assez proche du niveau de 2005 estimé à 62,1% et de 1992 estimé à 63%.

D'autre part, l'indice de développement humain (IDH) d'un niveau structurellement bas, explique la récurrence du rang peu enviable du Niger sur l'échiquier mondial.

Jusqu'au milieu des années 1970, l'économie nigérienne reposait principalement sur les recettes d'exportation de l'arachide (60% des recettes d'exportation) et du bétail sur pied (20% des recettes d'exportation). L'édifice bâti sur les cultures de rente a montré ses limites dès la grande sécheresse de 1973-1974.

[8] Source : Document pour la réalisation d'une Etude nationale de perspectives A long terme (ENPLT) au Niger (Août 2011), par Dr Toudou ADAM (MEF)

Avec le boum de l'uranium, une nouvelle ère économique s'ouvre au pays, marquée par une modification de la structure des exportations avec désormais une prépondérance de la contribution des recettes minières dans les exportations nationales totales.

Avec l'émergence du secteur minier après 1973 coïncidant avec la faiblesse structurelle de capacité de l'industrie locale, les dépenses budgétaires et le financement des importations d'équipements se sont accrus plus que les ressources, ce qui a dégradé les finances publiques. Les échéances de remboursement de la dette venaient à terme et coïncidaient avec une hausse du dollar et du taux d'intérêt des emprunts. Les entreprises publiques étaient endettées et gravement déficitaires. A partir de la fin 1982, le Niger a affecté une part substantielle de ses recettes d'exportations au remboursement de la dette extérieure. Le pays faisait son entrée dans une véritable crise économique et financière dans laquelle il persiste encore aujourd'hui, même si des perspectives intéressantes sont perceptibles avec la découverte des gisements pétroliers et le début de leur exploitation, considérant bien sûr la nécessaire bonne gouvernance à asseoir pour en faire un véritable levier de développement.

Pour faire face aux déséquilibres macro-économiques et financiers, les gouvernements successifs ont mis en œuvre plusieurs programmes de stabilisation et d'ajustement structurel avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, en particulier le FMI et la Banque Mondiale.

En 2002, le gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP) et en 2003, le premier Rapport National sur les OMD a été élaboré. En 2007, il y a eu la révision de la SRP en Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012, alignée sur les OMD. Depuis lors, deux rapports de suivi des progrès vers l'atteinte des OMD, furent élaborés respectivement en 2009 et 2010. Ils indiquent tous que la plupart des OMD seraient difficiles à atteindre à l'horizon 2015, à politique inchangée.

La crise économique profonde, qui dure depuis bientôt 20 ans, est caractérisée par l'instabilité sociale et politique déclenchée dès la fin des années 80. Après de longues périodes de régimes de parti unique et de pouvoir militaire d'exception, la dernière décennie a été particulièrement riche en événements politiques et sociaux, ayant eu pour conséquence une instabilité politique et sociale qui a été très dommageable pour le pays.

L'analyse du contexte actuel au Niger fait ressortir des permanences ou tendances lourdes et des germes du changement.

2.2 Des tendances lourdes

Le défi démographique : avec un taux de croissance de 3.3 % par an, l'un des plus forts du monde, on doit s'interroger sur la capacité du Niger à faire face, convenablement et dans les délais prospectés, à la demande induite dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé, de l'habitat, des infrastructures, etc. L'indice synthétique de fécondité reste quasi stable sur plusieurs décennies, le taux de scolarisation est encore faible.

Au plan politique, on aurait cru que la Conférence Nationale Souveraine en 1991 allait fondamentalement modifier la gouvernance politique du pays. S'il est vrai qu'une avancée significative est faite en matière de démocratisation du pays, il apparait toujours comme fait majeur au Niger une prépondérance de l'Exécutif dans la vie publique, comme en début des Indépendances. Une autre permanence fâcheuse au Niger est l'instabilité politique et institutionnelle : entre 1991 et 2011, le Niger a connu Sept (7) chefs d'Etat, soit une longévité moyenne de 3 ans ; douze (12) Premiers Ministres. Heureusement, en dépit de cette instabilité intérieure, il n'y a pas de remise en cause de faits positifs majeurs suivants :

Un attachement à l'Unité nationale. Les fondements sont à trouver sans doute dans l'intime conviction des citoyens que le progrès se trouve dans leur unité, et les faits culturels ou sportifs qui assurent brassages régionaux ou ethniques féconds.

Le Niger est fortement attaché à son intégration régionale, avec parfois des rôles de premier plan joués par ses Ressortissants. Il est incontestable que ce pays peut tirer avantage des opportunités offertes par ses voisins immédiats, notamment le Nigeria, mais aussi par les Organismes d'intégration comme l'UEMOA, la CEDEAO, la CEN-SAD.

L'économie a connu des évolutions sensibles. La planification du développement a été heurtée ou a connu une évolution en dents de scie, passant du tout Etat des années 1960-70 à l'Etat minimaliste des années 80, avant de se stabiliser provisoirement à un meilleur partage des rôles entre l'Etat et le marché. On a assisté, en effet, à partir des années 1980, au démantèlement des outils économiques de l'Etat au profit du Secteur privé. En dépit de cette évolution, liée dans une large mesure à des effets de mode auxquels les agences de coopération ne sont pas insensibles, l'économie est restée rentière et ses structures n'ont pas été modifiées malgré les PAS soutenus par la Banque Mondiale. Aujourd'hui, encore, malgré ces « actions thérapeutiques » sur l'économie du pays, les manifestations de la crise sont perceptibles, particulièrement au niveau des finances publiques : la relance est basée sur la prépondérance d'un ou peu de produit(s) destinés souvent à un seul ou à un petit nombre d'acheteur(s). Le secteur minier représentait un moment les trois quarts des exportations du pays, mais malheureusement avec une faible contribution au PIB (5% environ) et un faible effet d'entraînement sur l'économie du pays. Ce secteur connait aujourd'hui une redynamisation, et il faut trouver le moyen d'améliorer sa contribution au PIB.

La dégradation de l'environnement, du fait des changements climatiques, de la désertification et de l'insalubrité, etc., est un défi majeur qui appelle des actions vigoureuses et hardies de long terme. Car dans ce contexte de fragilisation, sinon de destruction des bases productives du milieu et d'actions anthropiques dévastatrices sur les ressources naturelles, l'insécurité alimentaire, entre autres crises, devient récurrente.

D'autres enjeux et défis majeurs à prendre en compte sont la décentralisation, le devenir de la Fonction Publique, l'emploi, l'enclavement du pays, la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, etc.

Ces tendances lourdes vont-elles se poursuivre ou au contraire connaître des inflexions ? L'intérêt d'une ENPLT est de permettre d'en tenir compte dans la construction des scénarios d'avenir. Malgré ces permanences, des germes de changement, autres variables essentielles dans la construction de scénarios d'avenir, sont perceptibles.

2.3 Les Germes de changement

Au plan socioculturel, des phénomènes nouveaux font leur apparition et méritent qu'on s'en préoccupe : le repli identitaire de certaines communautés ; l'intégrisme religieux dans les pays voisins et qui prend pied sur le sol national ; la confusion entre l'Etat laïc et la religion, matérialisée par les prestations de sergents religieux par les Autorités politiques élues dans un contexte démocratique et laïc ; des affichages à caractère religieux sur la place publique qui démentent la séparation de l'Etat avec la religion, etc.

Au plan économique, un certain nombre de mesures en cours aujourd'hui, par exemple des Directives de l'UEMOA ou de la CEDEAO, auront des implications fortes demain, c'est-à-dire dans l'horizon de l'ENPLT en gestation. De même, il est important de prendre en compte la dynamique en cours au plan mondial, notamment le rôle des pays émergents. Il y a de nouvelles Institutions financières en chantier aujourd'hui, par exemple la Banque Centrale de l'Union Africaine, la Banque Africaine d'Investissement ou encore le Fonds Monétaire Africain. Il y a, on l'a vu, le rôle du Nigeria sur toute la vie économique et sociale au Niger. Dans ce contexte régional, quels seraient alors le devenir du FCFA et globalement les implications pour le Niger ? D'où l'urgence, par la planification, d'établir un cadre et une stratégie consensuels de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions à court, moyen et long termes. Ce cadre et cette stratégie pourraient être un document de Perspectives à long terme.

Au plan politique, la démocratisation de la vie publique est incontestable. Elle est caractérisée par sa vitalité. Il n'y a plus au Niger de régime mono partisan depuis la Conférence Nationale Souveraine, mais plutôt un régime de coalition.

3. LE CADRAGE ET LA CONCEPTION DU CPAP

3.1 La Stratégie de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (SDRP)

La SDRP est composé de sept axes stratégiques pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMDS, qui servent de cadre pour les domaines de coopération de l'UNDAF et du Programme de pays, à savoir:

1. La recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois (Programme 2 Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDs)

2. L'accès équitable aux services sociaux de qualité (Sous-Programme 2.3 Accès aux services sociaux de base)

3. La maîtrise de la croissance démographique

4. La réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables. (Sous-programme 2.2 A Promotion du genre et autonomisation des femmes)

5. Le développement des infrastructures

6. La promotion d'une gouvernance de qualité (Programme 1 Gouvernance.

7. La mise en œuvre efficace de la SDRP (Sous-programme 2.1 Appui à la mobilisation, gestion et suivie des ressources pour les OMDs)

3.2 Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)

L'UNDAF (2009 – 2013) est conçu pour aider à atteindre trois « effets UNDAF » pour lesquels huit «Effets des programmes par pays», c'est-à-dire effets à atteindre avec l'appui des apports de programmes de pays des agences prises individuellement, ont été identifiés (voir Annexe 1 Matrice des Résultats de l'UNDAF), à savoir :

1. Développement durable, environnement et sécurité alimentaire: *Effet UNDAF* 1 – D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu (4 effets des programmes de pays);
2. Capital humain, démographie et services sociaux de base: *Effet UNDAF 2* – D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maitrise de la croissance démographique (2 effets des programmes de pays) ;
3. Gouvernance *Effet UNDAF 3* – D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'égalité de genre et contribuent à la consolidation de la paix (2 effets des programmes de pays);

Pour chacun des effets des programmes de pays, un total de 30 résultats ont été identifiés, pour lesquels un total de 59 indicateurs ont été signalés dans l'Annexe II Cadre de Suivi et Evaluation, somme suit :

Tableau 2 UNDAF - Domaines de coopération, Effets de l'UNDAF et PP, et résultats et indicateurs correspondants

	Domaines de Coopération, Effets de l'UNDAF et des Programmes par pays	Nombre de résultats	Nombre d'indicateurs
1	**DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE**		**3**
1.1	Accès a l'emploi et crédit et activités génératrices de revenus (AGR)	4	6
1.2	Prévention et gestion de crises alimentaires et catastrophes	2	5
1.3	Augmentation de la productivité et production	3	4
1.4	Préservation d'un environnement sain et des ressources naturelles	3	4
S-T		***12***	***22***
2	**CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE**		**3**

2.1	Utilisation des services sociaux de base et maitrise de la croissance démographiques	3	6
2.2	Disponibilité, accessibilité et qualité de services sociaux de base	6	13
S-T		***9***	***22***
3	**GOUVERNANCE**		**1**
3.1	Mise en œuvre de réformes visant (i) a la réalisation des objectifs du millénaire, (ii) la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, et (iii) la prévention et la gestion des crises et conflits	6	8
3.2	Participation des populations au processus de prise de décision	3	6
S-T		*9*	*15*
Total		30	59

3.3 Le Plan Stratégique du PNUD

Le Plan Stratégique du PNUD, 2008 – 2011 (DP/2007/43), décrit les domaines prioritaires du PNUD qui devraient être appuyés dans les programmes de pays, à savoir :

A. Le renforcement des capacités : la contribution primordiale du PNUD;

B. Promotion de l'efficacité des activités de développement: prise en main des programmes par les pays, gestion efficace de l'aide et coopération Sud-Sud ;

C. Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD ;

D. Gouvernance démocratique ;

E. Prévention des crises et relèvement ;

F. Environnement et développement durable ;

G. Prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

3.4 Le Programme de Pays du PNUD (CPAP)

L'architecture générale de l'appui PNUD est composée de 3 programmes, 7 Sous-programmes, et 19 volets, pour lesquels 58 résultats ont été identifiés. Ceux-ci se divisent comme suit:

- **Programme 1 –Gouvernance & Crises** : 4 Sous – programmes, 6 volets (Programme 1.3 Justice et droits de l'homme, sans Volet) et 21 résultats (18 projets/PTAs approuvés pour leur mise en œuvre)
- **Programme 2 – Pauvreté & OMD** : 3 Sous – programmes, 8 volets, 20 résultats (14 projets/PTAs approuvés pour leur mise en œuvre)
- **Programme 3 – Gestion Durable des Ressources Naturelles** : 0 Sous – programme[9], 5 volets et 17 résultats (avec l'appui de 13 projets/PTAs)

En plus de ces trois programmes, le CPAP envisageait un appui transversal en relation avec les thèmes suivants :

1. Droits humains
2. Equité du genre et l'autonomisation des femmes
3. La jeunesse
4. La prévention et gestion des crises et catastrophes, et le relèvement.

[9] Pour faciliter une architecture commune dans chaque Programme, un sous-programme 3.1 Gestion des ressources naturelles est proposé, et utilisé dans le cadre de cette Revue. On aurait pu y avoir des Sous-programmes, autour de « Environnement et Energie »

Le Programme de pays du PNUD était destiné à appuyer la réalisation de ces effets, selon les compétences et avantages comparatifs du PNUD à travers les programmes, sous-programmes et volets suivants.

Prog, S-P et Volet	Intitulé du Projet	No de resultats attendus	No de projets[10]	Depenses /budgets (2009 – 2013)[11]
1	**PROGRAMME 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE GOUVERNANCE DE QUALITE ET LA PREVENTION DES CRISES ET LE RELEVEMENT**			
1.1	*Renforcement de la participation citoyenne*			
A	Renforcement des capacités des partis politiques et des OSC	2	2	1,029
B	Appui aux systèmes et processus électoraux	3	4	37,708
	Sous-total 1.1	5	6	38737
1.2	*Renforcement de la responsabilité, réceptivité et efficience des institutions publiques*			
A	Renforcement des capacités délibérantes et législatives du Parlement	4	2	200
B	Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale	5	3	2437
	Sous-total 1.2	9	5	2637
1.3	*Accès a la justice et les droits de l'homme*			
A (1)	Access a la justice et les droits humain	2	1	612
B (1)	Droits humains	0	2	3,297
	Sous-total 1.3	2	3	3909
1.4	Prévention et gestion des crises, conflits et relèvement			
A	Appui à la prévention et gestion des crises alimentaires et des catastrophes	2	5	2979
B	Prévention et gestion des crises sociopolitiques	2	1	1832
	Sous-total 1.4	4	6	4811
	SOUS-TOTAL I. PROGRAMME 1. GOVERNANCE	***20***	***20***	***50094***
2	**PROGRAMME 2, RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET L'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES OMD**			
2.1	*Appui à la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMD*			
A	Appui aux institutions en charge de la formulation et du suivi des stratégies nationales pour un alignement des politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD	4	1	1710
B	Appui à la mobilisation des ressources pour les OMD	2	1	2602
C	Appui a l'harmonisation des procédures et l'alignement des PTFs	1	0	0
D	L'appui à la mise en œuvre du Programme Conjoint de Maradi (PCM)	2	2	364
	Sous-total 2.1	9	4	4676
2.2	*L'appui à la promotion du genre et de l'emploi des jeunes*			
A	La promotion du genre et de l'autonomisation des femmes.	3	2	550
B	Promotion de l'emploi des jeunes	3	3	1101
	Sous-total 2.2	6	5	1651
2.3	*Renforcement des capacités pour l'accès aux services sociaux de base*			
A	Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMDS 5 à travers la coopération sud-sud	2	2	2332
B	Appui à l'intégration de la lutte contre les contre les IST/VIH/SIDA dans les politiques de développement	2	4	141
C	Renforcement des capacités pour la lutte contre le paludisme et la tuberculose	2	4	8905

[10] A confirmer
[11] Chiffres indicatives et a confirmer

	Sous-total 2.3	6	10	11378
	SOUS-TOTAL PROGRAMME 2. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET OMD	*21*	*19*	*17705*
3	**PROGRAMME 3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES**			
3.1	*Gestion des ressources naturelles*			
A	Lutte contre la dégradation des terres	5	3	1925
B	Gestion durable de la biodiversité	3	4	2329
C	Promotion des Energies Renouvelables	3	1	432
D	Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	3	3	3285
E	Adaptation aux effets des changements climatiques	3	3	3603
	Sub-total 3.1	17	14	11574
3.2	*Programme de Micro-Financement (PMF)*			
F	Programme de Micro-Financement (PMF)	0	1	2,210
	Sub-total 3.2	0	1	2210
	SOUS-TOTAL PROGRAMME 3. ENVIRONNEMENT	*17*	*15*	*13784*
	GRAND TOTAL - DOMAINES DE COOPERATION	***58***	***54***	***81583***

Tableau 3 Programmes, Sous-Programmes et Volets du Programme par Pays/CPAP

Les schémas/organigrammes ci-dessous montrent la chaine des résultats, par Programme, sous-programme, et volets.

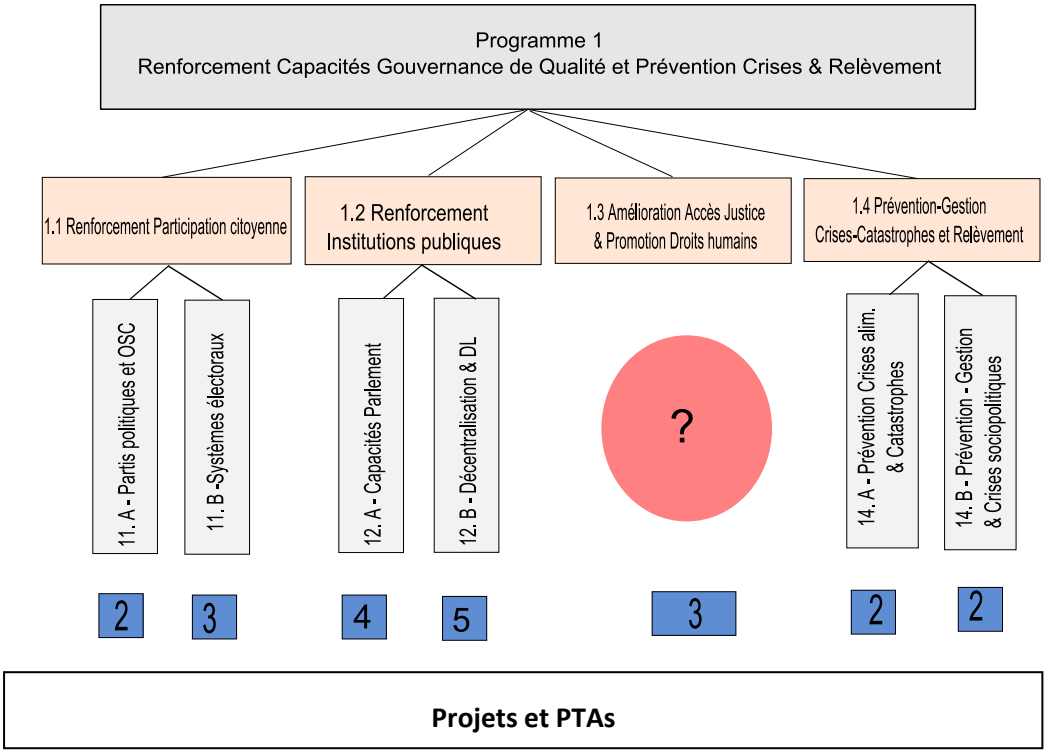

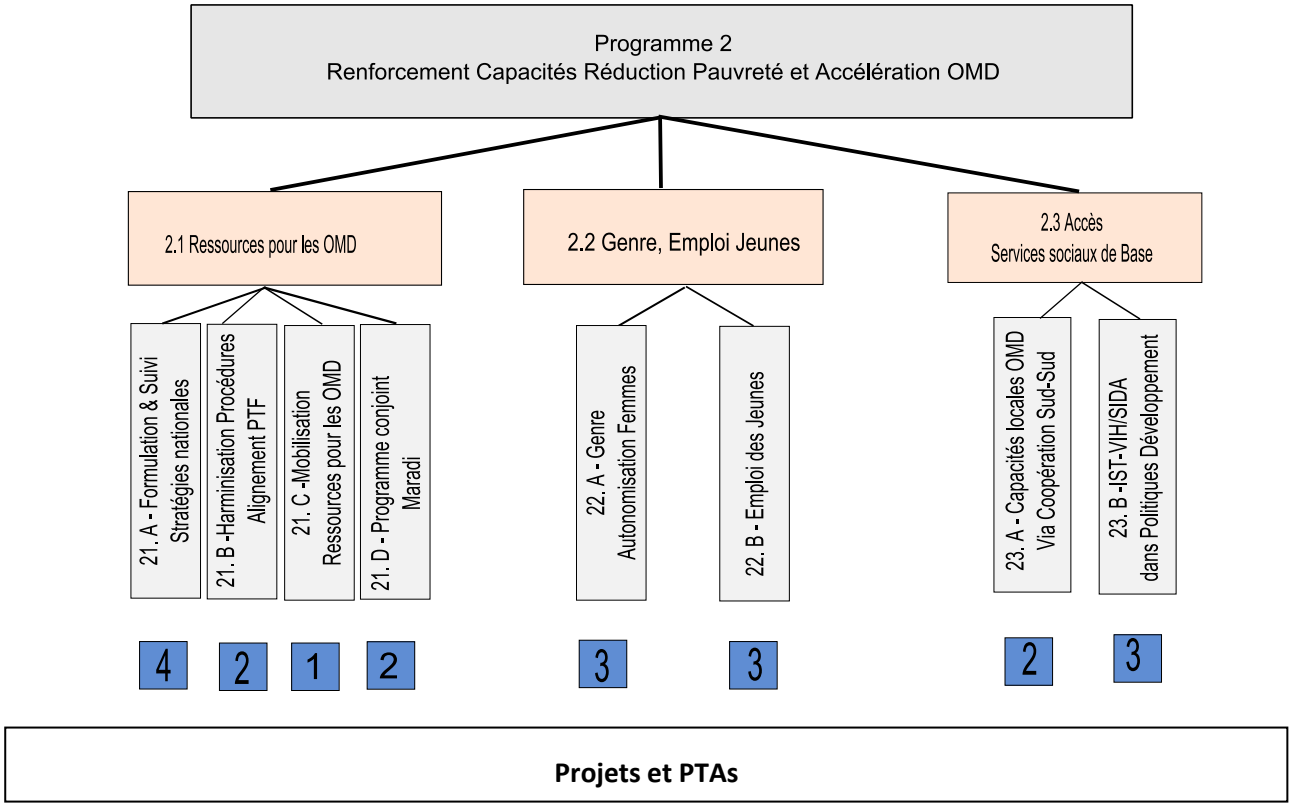
Programme 2
Renforcement Capacités Réduction Pauvreté et Accélération OMD
2.1 Ressources pour les OMD
2.2 Genre, Emploi Jeunes
2.3 Accès
Services sociaux de Base
21. A - Formulation & Suivi Stratégies nationales
21. B -Harminisation Procédures Alignement PTF
21. C -Mobilisation Ressources pour les OMD
21. D - Programme conjoint Maradi
22. A - Genre Autonomisation Femmes
22. B - Emploi des Jeunes
23. A - Capacités locales OMD Via Coopération Sud-Sud
23. B -IST-VIH/SIDA dans Politiques Développement
4
2
1
2
3
3
2
3
Projets et PTAs

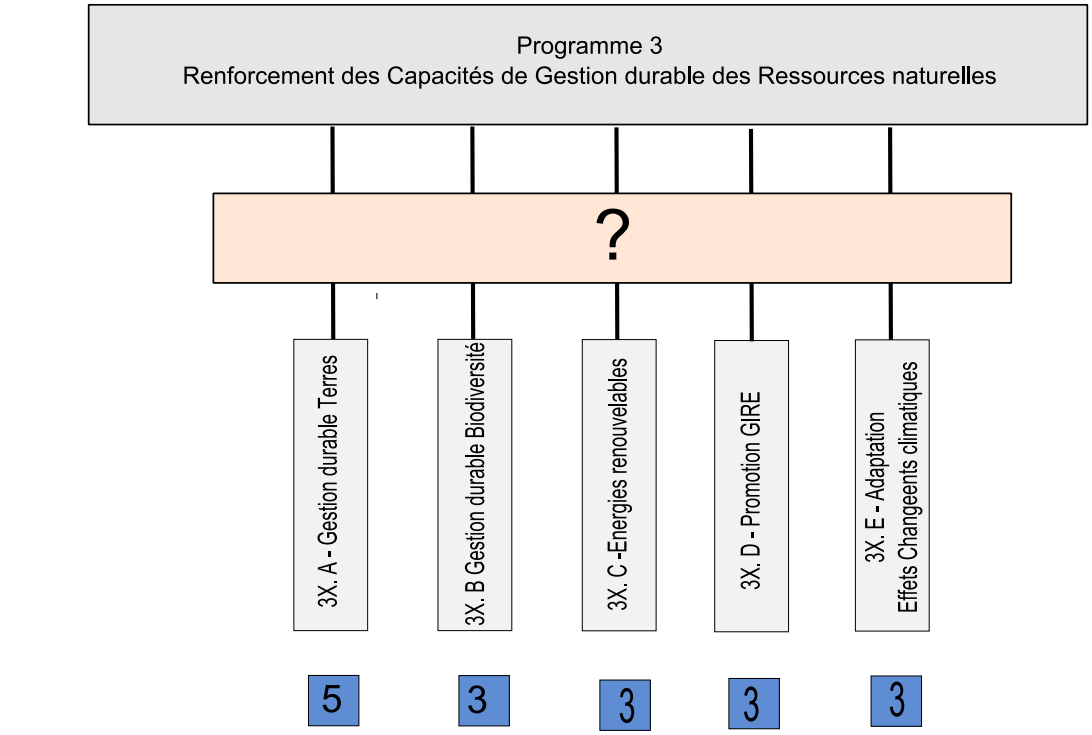
Programme 3
Renforcement des Capacités de Gestion durable des Ressources naturelles
?
3X. A - Gestion durable Terres
3X. B Gestion durable Biodiversité
3X. C -Energies renouvelables
3X. D - Promotion GIRE
3X. E - Adaptation
Effets Changeents climatiques
5
3
3
3
3
Projets et PTAs

Sous

1

17

L'articulation politique, stratégique et programmatique du CPAP est représentée dans le tableau ci-dessous (Source principale, Matrice CPAP)

Table 1 Articulation du CPD/CPAP avec les cadres de l'OMD, SDRP, UNDAF, Effets PP et Plan Strategique du PNUD

OMD	SDRP	UNDAF	CPD	CPAP	EFFETS du Programme de Pays (PP)	Plan Stratégique (PS) du PNUD[12]
8 – Partenariat mondial pour le Développement	**Axe 6** -Promotion Gouvernance de Qualité	**3** – Gouvernance démocratique, Paix et Droits humains, Genre	**1**. Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité, y compris la prévention des crises et le relèvement	**1** - Promotion Gouvernance, Prévention Crises et Relèvement	**Effet 4 -** Les Institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans le respect des droits de l'homme **Effet 5 -** Les populations et en particulier les femmes, participent équitablement au processus de prise de décision, exercent un contrôle citoyen de l'action publique, disposent/utilisent des services de proximité efficaces et de qualité [dans UNDAF 2, voir dans Effet 3 infra] **Effet 6 -** Prévention gestion des crises, conflits et catastrophes assurées par des dispositifs nationaux, régionaux, départementaux, communaux et communautaires efficaces	**5. D -** Gouvernance démocratique (prenant appui sur les principes des droits de l'homme, de la transparence, de l'honnêteté et de l'égalité des sexes) : a) renforcer les organes législatifs, les instances électives régionales et les assemblées locales; b) appuyer les réformes administratives, aux niveaux national et local; et c) promouvoir l'accès à la justice et l'État de droit La participation électorale faible ou en recul constitue un sujet de préoccupation pour de nombreux pays, remettant en question la confiance des citoyens et la légitimité des gouvernants **5. E –** Prévention des Crises et Relèvement : a)renforcer les capacités de gestion des risques de conflit et de catastrophe b) améliorer la gouvernance après les conflits (post catastrophe naturelle, post conflit) c) rétablir les bases du développement local (au lendemain des conflits, après les crises)
5 – Autonomisation des Femmes **4** – Amélioration Santé maternelle **3** – Egalité des Sexes &	**Axe 2** – Accès équitable aux SSB	naturelles, Revenus **2**- Capital humain, Démographie & Services sociaux de Base	**2**. Renforcement des capacités pour la promotion d'un développement durable et la gestion de l'environnement **3.** Appui à la valorisation du capital humain et Accès aux services sociaux de	**2** – Réduction Pauvreté et Accélération Atteinte des OMD	**Effet 1 -** Les Institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté **Effet 2 -** Les populations vulnérables ont accès aux opportunités d'emploi, de crédit, et d'entreprenariat **Effet 3 -** Les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité, et la qualité des	**5. C -** Réduction de la Pauvreté et Réalisation des OMD, avec comme thème général la « croissance pour tous » et 4 aspects déterminants pour le PNUD : i. incorporer la poursuite des OMD dans une stratégie nationale de développement qui crée un lien entre ces objectifs, tire parti des effets de synergie et ait une portée globale ii. analyser les données susceptibles d'aider les gouvernements à décider de la part des

[12] Colonne Plan stratégique du PNUD non mentionnée dans la Matrice du CPAP – Voir Annexe 1 Document CPAP

OMD	SDRP	UNDAF	CPD	CPAP	EFFETS du Programme de Pays (PP)	Plan Stratégique (PS) du PNUD[12]
			base		Services Sociaux de Base aux populations vulnérables, en particulier aux femmes	ressources à allouer aux secteurs de la santé [VIH/SIDA compris], de l'éducation, de l'irrigation, des transports et à d'autres secteurs iii. aider à mettre en place un environnement favorable à l'accès à une vaste gamme de services financiers, appuyer le rôle du secteur privé et des micro entreprises ainsi que des petites entreprises qui peuvent être un moteur de la croissance, créer des emplois, réduire la pauvreté et ouvrir l'accès des pauvres aux marchés, aux biens et aux services iv. amplifier considérablement les investissements publics nécessaires à la réalisation des OMD
7 – Environnement durable	**Axe 4** - Croissance, Emplois, Inégalités, Protection sociale	**1**- Sécurité alimentaire, Gestion durable Ressources naturelles, Revenus	**2**. Renforcement des capacités pour la promotion d'un développement durable et la gestion de l'environnement	**3** – Gestion durable des Ressources naturelles	**Effet 7 -** Les populations participent à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles y compris de l'eau	**5. F -** Environnement et Développement durable, avec comme objectif de renforcer la capacité des États à gérer l'environnement de façon durable tout en garantissant aux pauvres une protection adéquate : a) Intégrer l'environnement et l'énergie b) Mobiliser le financement dans le domaine de l'environnement c) Promouvoir l'adaptation au changement climatique d) Ouvrir plus largement l'accès aux services environnementaux et énergétiques pour les pauvres

Il convient de signaler que :

(i) Le domaine de coopération UNDAF 2 (Services de santé de base (SSB), Démographie) n'est pas évoqué dans la Matrice des Résultats du CPAP. Néanmoins, une partie du Programme 1 (Effet PP 3 dans la Matrice) relève de l'UNDAF 2 (SSB…);

(ii) Les notions de Capital humain et de SSB sont évoquées dans le CPD, mais non retenues dans CPAP, sinon que les SSB sont évoqués dans l'Effet 3, le choix semblant être l'intitulé « Réduction Pauvreté et Accélération Atteinte des OMD », qui permet d'engloutir 2 effets UNDAF (1 et 2) et 2 composantes PP (2 et 3);

(iii) Entre l'UNDAF, le CPD et le CPAP (voir Tableau ci-dessous), il y a un glissement sémantique, ou des terminologies différentes sont utilisées dans chaque document:

Programme de Pays / CPD		**CPAP**		**UNDAF**	
Composantes PP	*Libellé*	*Composantes PP*	*Libellé*	*Séquence UNDAF*	*Libellé*
1	**Promotion Gouvernance de Qualité et Prévention des Crises et Relèvement –**	1	**Promotion Gouvernance de Qualité et Prévention des Crises et Relèvement – UNDAF 3**	**UNDAF 3**	*Les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix* (OMD 3 et 8)
2	**Développement durable et Gestion Environnement –**	3	**Gestion durable des Ressources naturelles– UNDAF 1**	**UNDAF 1**	Les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenus (OMD 1, 3, 7 et 8)
3	**Valorisation du Capital humain et Accès aux Services sociaux de Base –**	2	**Réduction de la Pauvreté et Accélération Atteinte des OMD – UNDAF 1 [Erreur dans la Matrice, plutôt Effet UNDAF 2]**	**UNDAF 2**	*Les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique (OMD 2, 3, 4, 5 et 6)*

Tableau 4 Tableau montrant les divergences en terminologie et numérotation utilisées par le CPD, CPAP et UNDAF

Le fait de ne pas utiliser le même langage dans tous les documents cadre et l'absence de liens directs entre certains produits UNDAF et ceux du CPAP, manifestée par une numérotation non consistante, ont rendu plus difficile l'analyse de l'impact des apports PNUD et des effets CPAP et UNDAF.

3.5 Le renforcement des capacités – Organisations nationales de contrepartie

Les institutions nationales suivantes devaient faire l'objet de l'appui du PNUD à travers les différents projets. L'impact de cet appui en matière de renforcement institutionnel devrait ressortir dans les analyses de chaque programme, sous-programme et volets.

1. Gouvernance :

- le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, du Développement communautaire[13]
- le Ministère de l'Economie et des Finances,
- le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation,
- le Haut-Commissariat pour la Restauration de la Paix (HCRP),
- le Haut-Commissariat pour la Modernisation de l'Etat (HCME)

[13] Avant l'établissement du Ministère du Plan, le développement communautaire et l'aménagement du territoire était sous la responsabilité de su propre Ministère

- le Haut-Commissariat pour les Collectivités territoriales(HCCT)
- l'Agence Nationale pour le Financement des Collectivités territoriales(ANFICT),
- les Collectivités Territoriales,
- le Parlement,
- le Ministère de la Justice,
- le Ministère de la Fonction Publique,
- le Secrétariat de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI),
- le Conseil national du Dialogue politique(CNDP),
- l'Institut National de Statistiques (INS),
- l'Observatoire du Développement Humain

2. Services sociaux de base :

- le Ministère de la santé et de la lutte contre les endémies,
- le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation

3. L'environnement, le développement durable et la sécurité alimentaire :

- le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification,
- le Ministère de l'Hydraulique,
- le Ministère de l'Economie et des Finances,
- le Ministère chargé de l'Entreprenariat des Jeunes,
- le Ministère chargé du commerce,
- le Conseil national pour un Développement durable (CNEDD),
- le Secrétariat Permanent chargé du Code Rural,
- l'Association Nationale des Institutions Professionnelles en Micro finance.

4. RESSOURCES PREVUES, MOBILISEES ET DEPENSEES

Afin de disposer d'une base financière pour l'analyse des apports du PNUD à chaque volet, sous-programme et programme du PNUD, la RMP a consacré des efforts considérables dans la préparation de tableaux financiers sur les prévisions, ressources mobilisées et dépenses au niveau de chaque projet, volet, sous-programme et programme.

Cet exercice a nécessité la collecte des données financières extraites du système Atlas sur une base annuelle, et leur inclusion dans des tableaux Excel pluriannuelles pour la durée du programme de pays (2009- 2013)[14]. Ces tableaux ont permis la préparation d'une série de sous-tableaux et graphiques afin de faciliter la compréhension et les analyses des tendances suivantes :

1. La mobilisation des ressources par rapport à celles prévues (4.1) ;
2. Les ressources dépensées (delivery) par rapport aux ressources disponibles (4.2);
3. La répartition substantive des ressources par Programme (4.3) mise à la disposition du PNUD (TRAC, autres sources du PNUD, partage des coûts, Fonds spécial tel que le Fonds Mondial, Fonds d'Environnement Mondial (FEM), par :
   1) Volet
   2) Sous-Programme
   3) Programme.
4. La répartition par effet des ressources (4.4)
5. La répartition par OMD (4.5)
6. La répartition par source de financement (4.6) (TRAC, autres sources du PNUD, partage des coûts, Fonds spécial tel que le Fonds Mondial, Fonds d'Environnement Mondial (FEM)[15].

Les tableaux suivants, extraits des tableaux Excel (voir Annexe 17) donnent lieu aux observations suivantes :

4.1 Mobilisation des ressources prévues par rapport à celles prévues[16]

	Ressources	TRAC	Autres[17]	Total	% Mobilisees : Prevues
1	Prévues	45662	70354	116016	
2	Mobilisées	22,932	58,376	81,308	70.1
3	% Mobilisées : Prévues (lignes 1 :2)	50.2	83.0	100.0	
4	% TRAC: Autres (Prévues) (ligne 1)	39.4	60.6	100.0	
5	% TRAC:Autres (Mobilisées) (ligne 2)	28.2	71.8	100.0	

[14] Il convient de signaler qu'il est probable que ces chiffres contiennent d'erreurs, d'autant plus de raison de mettre en place un system permanent de suivi financier afin de maitriser la collecte et l'analyses des données financières, et de rendre les informations dans l'Atlas plus utilisables.
[15] A compléter
[16] Source: PNUD – Atlas – Annexe 17
[17] FEM, Fonds Global, BCPR, Partage des coûts

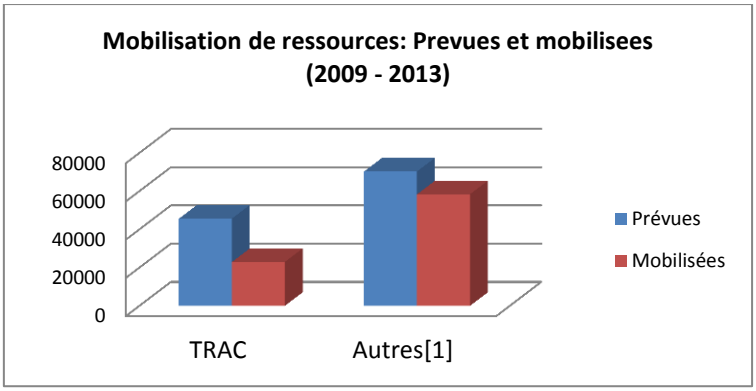

Tableau 5 Prévisions et mobilisation des ressources PNUD, 2009 - 2013 ($'000)

Le tableau ci-dessus montre que :

Ligne 1. Les prévisions de ressources dans le CPAP s'élevaient aux environs de $116 millions, dont :

- Programme 1 Gouvernance :
- Sous-Programme 1.4 Prévention et Gestion des Crises :
- Programme 2 Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMDs :
- Programme 3 Environnement et développement durable :

Ligne 2. Le montant des ressources mobilisées (TRAC et autres) s'est élevé à $81.3 millions, soit 70.1 % de celles prévues (2009 – 2013);
Ligne 3. La proportion des ressources mobilisées par rapport à celles prévues s'élevait à 50.2% (TRAC) et à 83.0% Autres.
Ligne 4. La proportion des ressources TRAC s'prévues par rapport aux Autres élevait à 39.4% par rapport à ceux d'autres sources (60.6%) ;
Ligne 5. La proportion des ressources mobilisées s'élevait à 28.2% par rapport à ceux d'autres sources (71.8%), soit moins d'un tiers.

4.2 Ressources dépensées

Le tableau suivant montre qu'à la fin des chaque année du programme de pays le taux de dépenses («delivery») par rapport aux ressources disponibles et mobilisées s'élevait comme suit[18]: La caractéristique principale des tendances est une augmentation majeure en 2011 des ressources disponibles et dépensées, ce qui est dû essentiellement aux coûts du processus électoral (projet 69818).

Année	TRAC		Autres		Total	
	Prevision	Dépenses	Prevision	Dépenses	Prevision	Dépenses
2009	10195	9257	9450	8840	19645	18097
2010	9786	9062	17857	13805	27643	22867
2011	8084	4803	43047	35731	51131	40534
2012	7945	0		0	7945	0
2013	9652	0		0	9652	0
Total	**45662**	**23122**	**70354**	**58376**	**116016**	**81498**

Tableau 6 Taux de "delivery" des ressources TRAC

[18] A obtenir

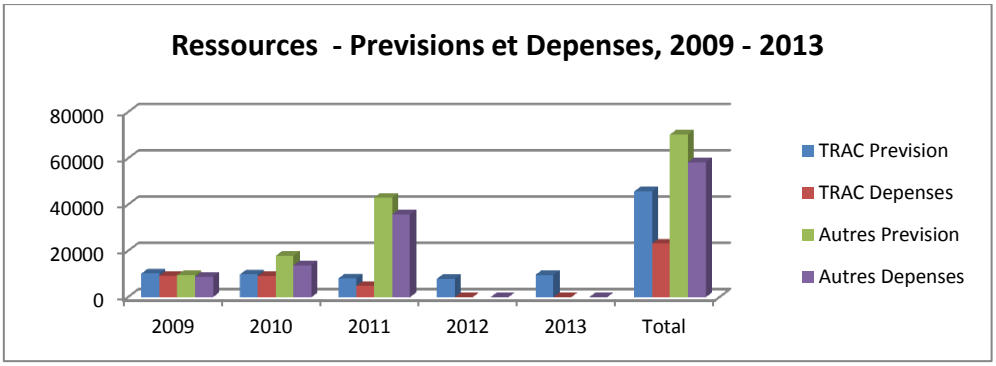

4.3 Répartition substantive des ressources par Programme ($'000)

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des ressources (TRAC et Autres) par Programme du CPAP, dont la plus grande partie (61.6 %) ont été destinées au Programme 1 Gouvernance.

Programmes PNUD	TRAC		Autres		Total		% Dépenses
	Previsions	Dépenses	Previsions	Dépenses	Previsions	Depénses	
1. Gouvernance, et prévention et gestion des crises, et relèvement	16528	11185	44577	38909	64254	50094	*61.6*
2. Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMDs	18517	8123	13492	9582	32009	17705	*21.8*
3. Gestion durable des ressources naturelles	7468	3624	12285	9885	19753	13509	*16.6*
GRAND TOTAL	***42513***	***22932***	***70354***	***58376***	***116016***	***81308***	*100.0*

Tableau 7 Tableau 5 Répartition des ressources par Programme du CPAP

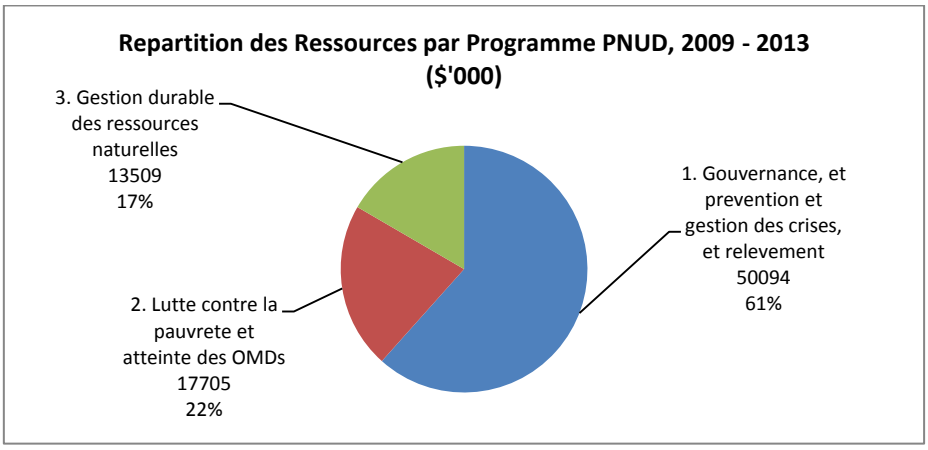

Le tableau ci-dessous fournit une distribution des ressources PNUD (TRAC et autres) par Programme, Sous-programme et Volet. Les pourcentages indiqués dans la dernière colonne montrent les proportions des ressources utilisées pour chaque volet, dont des détails plus amples par projet sont donnés dans la chapitre 4 au titre de chaque Programme, et dans les Rapports sur chaque Programme.

Ces montants devraient être tenus en compte dans l'analyse des résultats obtenus, comme indicateur des coûts / bénéfices et de l'efficience des apports PNUD.

PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET VOLETS	TRAC		Autres		Total		% Depenses
	P	D	P	D	P	D	
1. GOUVERNANCE							
1.1 Participation citoyenne							
A. Renforcement des partis politiques et OSC	2077	963	67	66	2144	1029	1.3
B. Appui aux processus electoraux	=	3846	36557	33862	39706	37708	46.4

Sous-total 1.1	*2077*	*4809*	*36624*	*33928*	*41850*	*38737*	47.6
1.2 Renforcement des institutions publiques							
A. Parlement	138	142	69	58	207	200	0.2
B. Decentralisation et gouvernance locale	4854	2257	236	180	5090	2437	3.0
Sous-total 1.2	*4992*	*2399*	*305*	*238*	*5297*	*2637*	3.2
1.3 Acces a la justice et droits humains							
A. Acces a la justice	2005	612	0	0	2005	612	0.8
B. Droits humains	955	383	4313	2914	5268	3297	4.1
Sous-total 1.3	*2960*	*995*	*4313*	*2914*	*7273*	*3909*	4.8
1.4 Prevention et gestion des crises, catastropes et relevement					0	0	
A. Crises alimentaires	5393	1767	2547	1212	7940	2979	3.7
B, Crises socio-politiques	1,106	1215	788	617	1894	1832	2.3
Sous-total 1.4	*6499*	*2982*	*3335*	*1829*	*9834*	*4811*	*5.9*
TOTAL - PROGRAMME 1	***16528***	***11185***	***44577***	***38909***	***64254***	***50094***	*61.6*
2. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET ATTEINTE DES OMDS							
2.1 Appui a la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMD							
A. Appui aux institutions en charge de la formulation et du suivi des stratégies nationales pour un alignement des politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD	1385	675	1036	1035	2421	1710	2.1
B. Appui a la mobilisation des ressources pour les OMD	5537	2602	1	0	5538	2602	3.2
C. Appui a l'harmonisation des procédures et l'alignement des PTFs	0	0	0	0	0	0	0
D. L'appui a la mise en oeuvre du Programme Conjoint de Maradi (PCM)	1874	364	1190	0	3064	364	0.4
Sous-total 2.1	*8796*	*3641*	*2227*	*1035*	*11023*	*4676*	**5.8**
2.2 L'appui a la promotion du genre et de l'emploi des jeunes							
A. La promotion du genre et de l'automisation des femmes.	1474	541	10	9	1484	550	0.7
B. Promotion et l'emploi des jeunes	3072	1101	0	0	3072	1101	1.4
Sous-total 2.2	*4546*	*1642*	*10*	*9*	*4556*	*1651*	**2.0**
2.3 Renforcement des capacités pour l'accès aux services sociaux de base							
A. Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMDS 5 a travers la coopération sud-sud	2840	2332	0	0	2840	2332	2.9
B. Appui à l'intégration de la lutte contre les contre les IST/VIH/SIDA dans les politiques de developpement	1207	37	486	104	1693	141	0.2
C. Renforcement des capacités pour la lutte contre le paludisme et la tuberculose	1128	471	10769	8434	11897	8905	11.0
Sous-total 2.3	*5175*	*2840*	*11255*	*8538*	*16430*	*11378*	**14.0**
TOTAL - PROGRAMME 2	***18517***	***8123***	***13492***	***9582***	***32009***	***17705***	***21.8***
3. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES							
3.1 Gestion des ressources naturelles							
A. Lutte contre la dégradation des terres	1689	1172	818	753	2507	1925	2.4
B. Gestion durable de la biodiversité	1924	905	2105	1424	4029	2329	2.9
C. Promotion des Energies Renouvelables	*805*	*382*	*455*	*50*	1260	432	0.5
D. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	1725	693	4528	2592	6253	3285	4.0
E. Adaptation aux effets des changements climatiques	1325	472	4379	3131	5704	3603	4.4

Sous-total 3.1	*7468*	*3624*	*12285*	*7950*	*19753*	*11574*	*14.2*
3.2 Programme de Micro-Financement							
A. Programme de Micro-Financement	0	0	0	1935	0	1935	2.4
Sous-total 3.2	*0*	*0*	*0*	*1935*	*0*	*1935*	*2.4*
TOTAL - PROGRAMME 3	***7468***	***3624***	***12285***	***9885***	***19753***	***13509***	***16.6***
GRAND TOTAL	***42513***	***22932***	***70354***	***58376***	***116016***	***81308***	***100***
% TRAC par 39.4 28.2	***39.4***	***28.2***	***60.6***	***71.8***	***100.0***	***100.0***	

Tableau 8 Distribution des ressources par Programmes, Sous-Programmes et Volets (2009 - 2013)

A la lumière de ce qui précède et du Tableau Financier (Annexe 17), un certain nombre d'observations pourraient se faire, par exemple:

1) Une très haute proportion ($38.7millions ou 47.6%) des dépenses PNUD consacrée à 1.1 Participation citoyenne, ce qui est dû principalement aux fonds alloués au projet d'appui au processus électoral (69818), dont une grande partie ($33.5 millions) provenait de partenaires techniques et financiers, à travers l'Union Européenne, et provenant de la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Japon, l'Union Européenne. En plus le Global Programme for Electoral Cycle Support du PNUD(GPECS), financé par l'Espagne, a fourni des fonds additionnels pour le PNUD.

2) En deuxième et troisième positions viennent les fonds externes qui ont contribué dans une grande mesure aux proportions relativement élevées aux sous-programmes 2.3 Accès aux services sociaux de base (grâce aux contributions de $11.9 millions du Fonds Global), et 3.1 Gestion des ressources naturelles (grâce aux contributions de $9.9 millions du Fonds d'Environnement Mondial (FEM) et ou 16.6% et 11.0% respectivement.

3) En quatrième et cinquième positions de l'ordre de grandeur des dépenses, viennent les sous-programmes 1.4 Prévention des crises et catastrophes, et le relèvement avec $4.8 millions ou 5.9%), 2.1 Appui à l mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMDs ($4.7 millions ou 5.8%),

4) En dernière priorité selon les dépenses viennent le sous-programme 1.3 Accès à la justice ($3.9 millions ou 4.8%), 1.2 Renforcement des institutions publiques ($2.6 millions ou 3.2%) et 2.2 Promotion du genre et emploi des jeunes ($1.6 million ou 2.0%).

5) Quant à la mobilisation des ressources, le Tableau 8 montre dans la dernière ligne que les dépenses TRAC en relation aux dépenses Autres ont été de l'ordre de 39.4% et 60.6% respectivement

6) Les leçons à en tirer pour les deux dernières annexes du CPAP sont que, en l'absence de besoins pour l'organisation de nouvelles élections avant 2015/16, et étant donné la diminution probable des ressources provenant du Fonds Global, une priorité accrue devrait être accordée au renforcement de l'appui en matière de lutte contre la pauvreté particulièrement dans le domaine de la sécurité alimentaire/développement agricole, et promotion de l'emploi.

4.4 Répartition par Effets

Le tableau financier en Annexe 17 inclut des lignes pour indiquer les ressources totales allouées à chacun des sept Effets du CPAP au cours du CPAP, 2009 – 2013. Ces lignes représentent l'addition des ressources des projets ayant un impact approximatif sur les Effets en question. De ce tableau, et le graphique ci-dessous ressort la priorité donnée aux effets 5 Participation démocratiques (45.5%), Effet 7 (20.4%) et Effet 3 (13.4%), et les ressources minimes (1.9%) accordées à l'Effet 2 Emploi, crédit opportunité.

Effets	TRAC	Autres	Total	% Dep.

	P	D	P	D	P	D	
Effet 1. Realistation des OMDs et reduction de la pauvrete	7666	3200	1191	0	8857	3200	3.8
Effet 2. Empoi, credit opportunite	4546	1642	10	9	4556	1651	1.9
Effets 3 Acces aux services de sante de base	5175	2840	11255	8538	16430	11378	13.4
Effet 4 Gouvernance politique et administrative	9082	3835	5654	4187	14736	8022	9.4
Effet 5 Participation democratique	5,226	4,809	36,624	33,928	41850	38737	45.5
Effet 6. Prevention et gestion des crises, conflits et catastrophes	6499	2982	3335	1829	9834	4811	5.6
Effet 7. Preservation de l'environnement et les ressources naturelles	10846	5968	13921	11391	24767	17359	20.4
Total	***49040***	***25276***	***71990***	***59882***	***121030***	***85158***	***100***

Tableau 9 Répartition des ressources par Effet

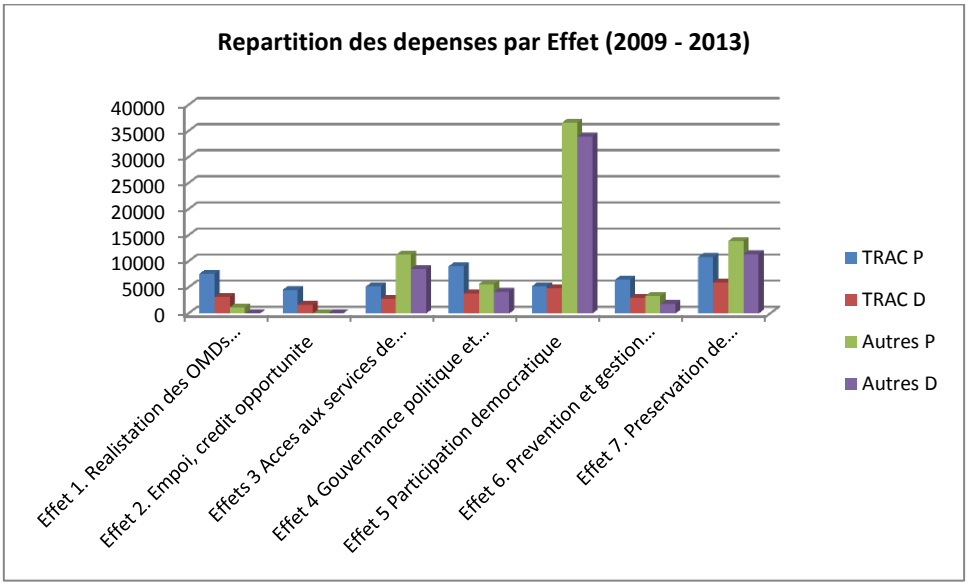

t

4.6 Répartition par source de financement[19]

	Source de fonds	US$ '000	%
1	***PNUD***		
1.1	TRAC 1.1.1 & 1.1.2		
1.2	TRAC 1.1.3		
1.3	Thematic Trust Funds (TTF) – Gouvernance[20]		
1.4	Thematic Trust Fund – CPR (BCPR)		
	Sub-total		
	UN-linked funds		
	Fonds Global – HIV/AIDS, TB, Paludisme		
	Fonds d'Environnement Mondial (FEM)		
	Fonds d'Equipement des NU (FENU)		
	Volontaires des NU (VNU)		
	Sous-total		
	Programme cost-sharing		
	Japon		
	CAP 2012 – STF SNV (Netherlands)		
	Commission Européenne (CE)[21]		
	Luxembourg		
	Sub-total		
	GRAND- TOTAL		

Tableau 10 Répartition des ressources par source de financement (2009 - 2013)

[19] A compléter
[20] TTF - Inclus (i) la contribution du Global Programme for the Electoral Cycle Support (GPECS) financé par l'Espagne pour le projet d'Appui au processus électoral (76169), (ii) DGTTF Justice Systems
[21] Inclus des contributions bilatéraux pour le projet d'appui au processus électoral (76169) France, Danemark, Belgique, Suisse, Luxembourg, Japon

5. RESULTATS THEMATIQUES

Programme 1 RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR UNE GOUVERNANCE DE QUALITE ET L A PREVENTION DES CRISES, ET LE RELEVEMENT

Le tableau ci-dessous et le graphique montrent que le sous-programme 1.1 Participation citoyenne a reçu la plus grande proportion des ressources, soit $36.0 millions ou 71.9 pour cent. Ceci a été dû aux montants extrêmement élevés, soit des dépenses de $33.6 millions reçus des partenaires dans le cadre de l'appui au processus électoral.

En deuxième lieu venait le sous-programme 1.2 Renforcement des institutions publiques (dépenses de $5.5 million, soit 10.7%), suivi du sous-programme 1.4 Crises, catastrophes et relèvement (dépenses de $4.8 million, soit 9.6%) et sous-programmes 1.3 Justice et droits humains (dépenses de $3.9 million, soit 7.8 pour cent).

	TRAC		Autres		Total		% Depenses
	P	D	P	D	P	D	
1. GOUVERNANCE							
1.1 Participation citoyenne							
A. Renforcement des partis politiques et OSC	2077	963	67	66	2144	1029	2.1
B. Appui aux processus electoraux	=	3846	36557	33862	39706	37708	75.3
Sous-total 1.1	*2077*	*4809*	*36624*	*33928*	*41850*	*38737*	77.3
1.2 Renforcement des institutions publiques							
A. Parlement	138	142	69	58	207	200	0.4
B. Decentralisation et gouvernance locale	4854	2257	236	180	5090	2437	4.9
Sous-total 1.2	*4992*	*2399*	*305*	*238*	*5297*	*2637*	5.3
1.3 Acces a la justice et droits humains							
A. Acces a la justice	2005	612	0	0	2005	612	***0.0***
B. Droits humains	955	383	4313	2914	5268	3297	6.6
Sous-total 1.3	*2960*	*995*	*4313*	*2914*	*7273*	*3909*	7.8
1.4 Prevention et gestion des crises, catastropes et relevement					0	0	
A. Crises alimentaires	5393	1767	2547	1212	7940	2979	5.9
B, Crises socio-politiques	1,106	1215	788	617	1894	1832	3.7
Sous-total 1.4	*6499*	*2982*	*3335*	*1829*	*9834*	*4811*	*9.6*
Sub-total	***16528***	***11185***	***44577***	***38909***	***64254***	***50094***	*100.0*

Tableau 11 Gouvernance - Répartition de ressources par Sous-Programme et Volets

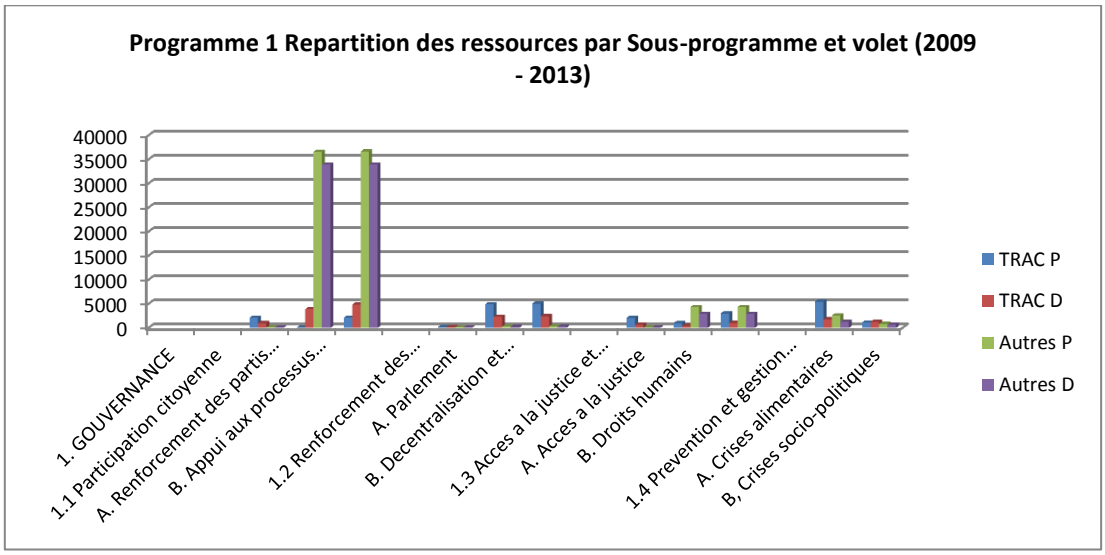

Programme 1. Renforcement des Capacités pour une Gouvernance de qualité et la Prévention des Crises et le Relèvement

Sous-programme 1.1 Renforcement de la participation citoyenne

Volet A. Renforcement des capacités de la participation citoyenne des partis politiques et des OSC

Le PNUD a fourni son appui à ce volet à travers deux projets, comme suit:

A.1 Renforcement des capacités des partis politiques en vue d'un grand engagement civique (62477)

Contribution du PNUD (TRAC): $594,000
Durée : Aout 2008 – décembre 2009
Organisation de Contrepartie: Conseil National de Dialogue Politique(CNDP) – Cabinet du Premier Ministre

Contexte

Dans le cadre du Programme de pays, les partis politiques ont été soutenus dans l'implication des citoyens à la prise de décision à tous les niveaux. Les résultats attendus au terme de ce cycle de programmation sont: (i) Un diagnostic participatif des capacités en termes de ressources humaines, d'organisations, et d'aptitude à prendre en charge leurs fonctions est disponible pour les partis politiques et ; (ii) Un programme de renforcement des capacités est développé sur cette base et mis en œuvre.

Résultats atteints

Afin d'assurer la cohérence des activités d'appui au renforcement des capacités des partis politiques, le PNUD les a accompagnés sur un diagnostic participatif dans la préparation d'un plan d'actions à moyen terme de renforcement des capacités pour la prise en charge des fonctions de recueil des vues et aspirations de la population, et de traduction de la demande en programme politique. Un programme de renforcement des capacités des Partis politiques, mettant l'accent sur la formation des leaders politiques, sur les textes réglementant le fonctionnement des partis politiques au Niger, le renforcement des méthodes de consultations avec la base, la formulation de programmes politiques et la promotion du leadership féminin, a été mise au point. En outre, des supports et outils ont été élaborés pour capitaliser les bonnes pratiques et leçons apprises dans la prévention et gestion des conflits politiques

Cependant, en dépit des résultats obtenus, force est de retenir que les partis politiques ne cultivent pas la promotion de l'intégrité dans la conquête du pouvoir. En effet, les périodes électorales sont devenues de véritables occasions pour ces derniers d'acheter la conscience des électeurs au mépris des dispositions des lois électorales. La promotion des femmes et des jeunes à des postes de responsabilité au sein de structures dirigeantes des partis politiques et au sein même de l'appareil d'Etat reste encore dans des timides proportions. Bien qu'évoluant dans un contexte démocratique, les partis politiques s'accommodent difficilement avec la culture démocratique et l'alternance au niveau interne. Recommandations

Compte tenu des résultats obtenus à travers les précédents cycles de programmation :

N°1. :Poursuite du renforcement des capacités des partis politiques: il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des partis politiques pour qu'ils se conforment aux textes de loi qui les réglementent et procèdent à la vulgarisation systématique de la charte de partis politiques et au besoin soutenir la révision suivant un processus participatif de ce texte pour l'adapter aux réformes mises en œuvre par les institutions nationales pour promouvoir la gouvernance de qualité et la prévention de crises et relèvement ;

N°2.Réformes des structures des partis politiques: Encourager des réformes structurelles des partis politiques pour intégrer davantage la dimension genre et la promotion des droits humains, la

transparence interne dans la gestion des organes de direction, de conception de la ligne politique, de propagande et de mise en œuvre de la politique du parti en y associant et impliquant fortement les femmes et les jeunes à tous les niveaux de responsabilité tant au niveau rural qu'urbain ;

N°3 Développement des programmes politiques : Poursuivre et intensifier le renforcement des capacités des partis politiques dans leurs rôles de recueil, d'analyse et de transformation des aspirations des citoyens en véritables programmes politiques structurants, prônant le développement à la base, le civisme, la culture de la paix et de l'excellence, la lutte contre la corruption et l'égalité de chance de tous les citoyens ;

N° 4. Campagnes politiques et les opérations électorales: Soutenir l'Etat à mettre en place des mécanismes pérennes et efficaces de sensibilisation et/ou de dissuasion à l'endroit des populations et des partis politiques pour développer des vertus de l'intégrité dans les campagnes politiques et les opérations électorales pour bannir la corruption et l'achat des consciences afin que les représentants soient élus sur la base de projets de société ayant reçu l'adhésion éclairée des populations surtout en milieu rural;

N°6 Respect des règles du jeu démocratique: Assurer la pérennisation des institutions démocratiques par le renforcement des capacités des partis politiques pour le respect des règles du jeu démocratique, des institutions républicaines, de la loi, du principe de la séparation des pouvoirs et des vertus de l'alternance politique comme seul et unique mode d'accession au pouvoir conformément à la loi fondamentale.

A 2– Renforcement des capacités des partis politiques et des OSC (45066)

Contribution du PNUD (TRAC): $435,000
Durée : Janvier 2008 – décembre 2010

Organisation de contrepartie: Direction des ONG et Associations de développement (DONGAD) - Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

Contexte

Les organisations de la société civile (OSC) sont des opérateurs de proximité des populations et agents de veille citoyenne dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Elles sont responsables du niveau de la participation sociale, essentielle pour la mise en œuvre d'une gouvernance de qualité. Au Niger, la situation des OSC est marquée par un dynamisme certain au niveau substantif, mais aussi des limites au niveau de leurs capacités structurelles, financières et techniques.

De ce fait, la société civile dans sa globalité est constituée d'acteurs dont les capacités en termes de conception, de gestion de projets et même d'organisation interne sont très peu développées. Les prestations des OSC au profit des populations sont réduites en termes de production de résultats et d'impacts positifs appréciables par rapport à ce qu'elles auraient pu atteindre si elles disposaient de capacités suffisantes autonomes pour piloter les projets au regard des efforts financiers alloués. Leur structure de tutelle devrait en principe disposer d'informations par rapport à leurs interventions et sur l'appréciation des populations bénéficiaires.

Résultats atteints

Les résultats suivants attendus ont été (i) le diagnostic participatif des capacités en termes de ressources humaines, d'organisation et d'aptitude à prendre en charge leurs fonctions est réalisé ; (ii) le répertoire des ONG/AD est en cours d'actualisation ; (iii) un atelier permettant l'expression de la position de la société civile nigérienne pour les Assises de Busan de 2011 sur l'efficacité de l'aide est organisé (iv) une rencontre « journées de dialogue OSC-Etat-PTF » organisée, qui a résulté sur l'adoption de la Déclaration de Niamey où les OSC s'engagent à lancer un processus de structuration de la société civile et ; (vi) la vulgarisation du Protocole d'Accord Type pour les OSC est en cours de réalisation.

Les appuis du PNUD en matière de renforcement des capacités des organisations de la société civile, ont amélioré leurs prestations en termes de ressources humaines, d'organisations, et d'aptitude à prendre en charge les fonctions de recueil des vues et aspirations de la population, de traduction de la demande sociale en programme politique et/ou en actions de plaidoyer. Certaines de ces OSC ont reçu une certaine expertise dans l'analyse des politiques et des stratégies nationales, développé leurs capacités de veille et de contrôle de l'action publique et rehaussé la qualité de leur gestion administrative et financière en y intégrant la promotion les principes de transparence interne et le respect des codes qui encadrent les activités de la société civile. Ce qui, à n'en point douter, leur a permis d'être des contre pouvoirs crédibles pour faire de la gouvernance de qualité leur cheval de bataille. Elles participent ainsi à la promotion d'une gouvernance de qualité en mobilisant les citoyens autour de leurs revendications qui sont les plus souvent prises en compte par l'Etat.

Toutefois, il est à noter que le rehaussement de la qualité des interventions des organisations de la société civile pour une gouvernance de qualité qui implique l'ensemble des citoyens dans le processus de décision en termes d'impact, est circonscrit autour des grands centres urbains (avec des disparités entre hommes et femmes, jeunes et adultes) laissant de côté les centres ruraux. Par ailleurs, la bipolarisation de ces structures entame gravement les impacts positifs de leurs interventions.

En ce qui concerne les leçons tirées, il y a lieu de noter que la mise en œuvre de ce programme suivant un processus participatif a dissipé la méfiance des OSC vis-à-vis de l'administration et a créé un climat de confiance dans les relations de partenariats de part et d'autre.

Recommandations

N°1: Poursuite du renforcement des capacités des OSC: Poursuivre l'appui au renforcement des capacités des acteurs de la société civile et l'élargir à d'autres partenaires. Pour ce faire il est recommandé au PNUD de mettre en œuvre son expertise en matière de lobbying pour avoir l'adhésion d'autres partenaires dans ce domaine à l'instar de l'Union Européenne dans le cadre du PASOC.

N° 2: Extension de l'appui aux organisations thématiques spécialisées: Revoir à la hausse la contribution du PNUD et des autres partenaires pour couvrir, au-delà des organisations faîtières de la société civile, celles qui se sont spécialisées dans des thématiques bien précises en rapport avec l'effet UNDAF, l'effet Programme Pays du PNUD, les orientations stratégiques du PNUD de leur domaine d'intervention et les priorités nationales dégagées dans la SRDP, la DPG pour la promotion d'une gouvernance de qualité au service du développement intégré en milieu rural.

N°3: Extension de l'appui aux OSC au niveau local: Encourager et appuyer les organisations de la société civile représentatives et actives non seulement au niveau national, régional mais aussi et surtout au niveau local pour prendre en charge les véritables préoccupations des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants vivant en milieu rural.

N°4: Continuation de l'appui à la DONGAD: Maintenir l'appui en renforcement des capacités de la DONGAD afin de la rendre plus opérationnelle en tant que partenaire stratégique des OSC. Ici, il s'agit d'intégrer dans les prochaines programmations la décentralisation totale en encourageant la création des antennes des organisations de la société civile dans les milieux particulièrement pauvres.

N°5 : Restructuration des OSC en appui de la charte de la société civile: En ce qui concerne le gouvernement, poursuivre la restructuration des organisations de la société civile à travers un processus participatif et inclusif en débattant de cette question au sein du cadre de concertation Gouvernement-Organisations de la Société Civile et Partenaires Techniques et Financiers pour l'adoption et la mise en œuvre de la charte de la société civile.

Volet B – Appui aux systèmes et processus électoraux

Le PNUD a fourni son appui à ce volet à travers deux projets principaux:

1) B.2 Appui à la Transition Démocratique (75525) Pas de Synthèse Analytique : Contribution du PNUD $2,713,000, Durée: 2010

2) B.4 Appui au Processus Electoral (PAPEN), (76169) (Contribution du PNUD (TRAC): $1,518, 000, Contribution du PNUD (Global Programme for Electoral cycle Support (GPECS), financé par l'Espagne: $1,000,000; Contribution – partage des coûts:$33,596,000[22], Total : 35,114,000. Durée : Janvier 2009 – décembre 2011[23]

Contexte

Depuis le coup d'Etat militaire du 18 février 2010 et la mise en place du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), le Niger s'est engagé dans une période de transition politique. Les nouvelles autorités se sont assignées trois objectifs majeurs, qui constituent l'agenda de la transition : (i) restaurer la démocratie, (ii) assainir la situation économique et politique ; et (iii) asseoir la réconciliation nationale. L'ambition globale est de doter le pays de textes et d'institutions de nature à lui assurer la stabilité politique. A cet effet, un chronogramme a été adopté, prévoyant d'organiser successivement, et sur une période de 12 mois, un référendum constitutionnel, des élections locales, législatives et présidentielles ; le processus devant prendre fin avec l'investiture du Président de la République, le 1er mars 2011.

En matière de gouvernance démocratique au Niger, l'objectif général de la SDRP 2009-2012 est de renforcer l'Etat de droit, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion publique. A travers cet objectif, le Niger entend promouvoir des réformes institutionnelles, sociales et économiques favorables à l'amélioration de la gouvernance. Ces réformes sont basées sur les principes de responsabilité, d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de lutte contre la corruption et de participation des populations.

Le PNUD a fourni son appui à travers le premier projet Appui à la transition démocratiques (75525) (i) Appui logistique apporté aux institutions de la transition au Niger pour une sensibilisation de la population à l'échelle nationale sur la démocratie et la consolidation de la paix; (ii) Contribution à une meilleure communication et visibilité des actions menées par les Institutions de la transition, dans le cadre du renforcement de la démocratie ; (iii) Renforcement des capacités techniques des membres des Institutions de la Transition, et (iv) Appui institutionnel et logistique apporté aux Institutions de la transition pour une meilleure réalisation de leur mandat.

Ensuite, le Gouvernement a reçu l'assistance du PNUD au titre du projet d' Appui au Processus Electoral (PAPEN), (76169) pour la préparation, l'organisation et le déroulement des élections présidentielles, législatives et locales de 2010-2011 devant consacrer le retour du pays à l'ordre constitutionnel normal après la crise politique qui a paralysé le pays en 2009 et conduit à un coup d'état militaire le 18 février 2010.

Les contributions du PNUD et ses partenaires au Volet B s'élevaient jusqu'à $ 37,708,000 soit 46.4% du total, ce volet ainsi recevant la plus grande proportion des fonds.

Résultats atteints

(i) Un référendum constitutionnel organisé ; (ii) Des élections locales (régionales et municipales) organisées ; (iii) ; Des élections législatives et présidentielles 1er tour organisées ; (iv) Un 2ème tour de l'élection présidentielle organisé ; (v) Les capacités de la CENI dans la gestion et la coordination

[22] Contributions de partage des coûts reçues à travers l'Union Européenne de $33, 512,685 provenant de la France, le Danemark, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Japon

[23] Ce projet a été précédé par le projet 2) B.3 Appui au Processus Electoral, Phase I (75525) : Contribution du PNUD $22,000, durée : janvier – décembre 2009

du processus électoral sont renforcées ; (vi) Les électeurs ont été sensibilisés au travers des campagnes d'éducation civique et de sensibilisation ; (vii) Les opérations électorales et le processus électoral ont été sécurisés (viii) ; (ix) Les acquis et la planification du cycle électoral sont en cours de pérennisation. Les trois grandes composantes de ces appuis ont été exécutées et les activités relatives à la pérennisation du cadre institutionnel des élections sont en cours. Si les élections se sont déroulées de façon satisfaisante, il n'en demeure pas moins que beaucoup de difficultés ont été relevées. La difficulté majeure est relative à la gestion du PAPEN.

L'appui du PNUD au processus électoral a contribué à l'organisation des élections de qualité qui ont enregistré un fort taux de participation avec une mobilisation conséquente des femmes et des jeunes dans l'expression des suffrages. L'organisation des différents scrutins libres et transparents participe à l'atteinte des objectifs prévus Toutefois, cette forte mobilisation des femmes et des jeunes est toujours concentrée au niveau urbain et concerne plus particulièrement les femmes intellectuelles et les femmes leaders tandis que les femmes pauvres et les jeunes du milieu rural de surcroit analphabètes sont faiblement impliqués dans le processus.

Recommandations

N°1: Mise en place des structures permanentes de la CENI: Nécessité de mettre en place une CENI permanente au Niger afin de pérenniser les acquis et d'éviter des CENI ad hoc dont l'inconvénient est de reprendre tout à zéro à l'occasion de chaque élection souvent dans la précipitation, l'impréparation et la désorganisation totales sources de tensions et de méfiance entre las acteurs électoraux en présence ;

N°2: Gestion du projet: Mettre en place à temps de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui appuie la CENI afin d'arrêter d'un commun accord le chronogramme des élections en vue et de l'exécuter conformément à la programmation des activités ciblées dans les délais prescrits et suivant les procédures de décaissement de fonds prévues par les documents du projet.

N°3: Pérennisation des acquis: Nécessité d'accompagner l'Etat dans la capitalisation et la pérennisation des acquis pour une appropriation nationale des différentes interventions afin d'intégrer la prise en compte de la question électorale dans un cycle de programmation et de planification systématiques ;

N°4 : Prise en compte des aspects contextuels: Nécessite de prendre en compte dans tout document de projet d'appui à la CENI le contexte, le facteur temps, les réalités du terrain et les facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels.

N°5 : Renforcement des communications: Nécessité de communiquer beaucoup avec les partenaires nationaux de mise en œuvre notamment la CENI sur les principes de la modalité DIM et avec le grand public avant et pendant la mise en œuvre.

N°6 : Participation des femmes et des jeunes: Nécessité d'entreprendre des mesures de grandes envergures pour préparer, intégrer et encadrer la mobilisation des femmes et des jeunes du milieu rural pour les impliquer conséquemment dans le processus de prise de décision à travers une participation équitable juste et consciente et éclairée au processus électoral.

Programme 1, Sous – Programme 1.2 Renforcement des institutions publiques

Volet A – Renforcement des capacités délibérantes et législatives du Parlement (69891)

Contribution du PNUD: $188,000

Durée: Janvier 2009 – Décembre 2009

Organisation de contrepartie: Assemblée Nationale

Contexte

En 2009-2010, et en dépit des appuis multiples, l'Assemblée Nationale du Niger faisait encore face à plusieurs défis: 25 % des députés n'étaient pas scolarisés en français, seulement 14 femmes y siégeaient sur les 113 députés. La culture des Technologies d'Information et de Communications (NTIC) et de reporting n'était pas ancrée au niveau des élus et de l'administration parlementaire, l'initiation des lois n'était pas en adéquation avec les besoins des populations de base, et enfin le focus n'était pas encore concret vers l'atteinte des OMD.

Résultats atteints

Grâce à l'appui du PNUD Niger, l'Assemblée Nationale a développé ses fonctions législatives, de contrôle de l'exécutif, de gestion interne, de mobilisation des ressources et amélioré le niveau des débats au Parlement. Cet appui a aidé la réalisation des résultats suivants : (i) un diagnostic participatif complémentaire est réalisé pour évaluer les besoins en renforcement des capacités de l'assemblée nationale dans le cadre du PSDAN ; (ii) un programme de renforcement des capacités à moyen-terme ciblé sur les fonctions législatives, de contrôle de l'exécutif, et de gestion interne est formulé pour soutenir la réalisation du PSDAN ; (iii) une stratégie pour l'amélioration de la représentation qualitative et quantitative des femmes au sein de l'assemblée nationale est formulée sur la base d'un diagnostic participatif ; (iv) le PNUD contribue à l'exécution et soutient l'assemblée nationale dans la mobilisation des ressources pour un programme de renforcement des capacités ciblées au sein du PSDAN, et intégrant une stratégie d'amélioration de la représentativité qualitative et quantitative des femmes en leur sein. L'appui du PNUD Niger au renforcement des capacités du Parlement a contribué à élever le niveau des débats au Parlement, à faire prendre conscience aux députés de la nature et l'importance de leurs responsabilités de contrôle de l'action gouvernementale et lors de l'examen des lois de finance. Par ailleurs les députés sont sensibilisés sur la question du genre et sur les OMD. Tout ceci contribue à la consolidation de la paix, de l'état de droit et aux respects des droits humains notamment des femmes. Par ailleurs, grâce à l'appui dont a bénéficié l'Assemblée Nationale de la part du PNUD, les députés sont désormais mieux outillés pour accomplir efficacement leurs responsabilités constitutionnelles, ce qui cadre avec le point 3.1.6 de l'UNDAF.

Nonobstant ces résultats, les députés dans leur majorité, n'ont pas toujours assumé de façon effective leur responsabilité de contrôle de l'action gouvernementale en obéissant souvent à la discipline partisane. Le contrôle est plus critique et responsable lorsqu'il émane de l'opposition. Par ailleurs, en dépit des formations reçues, le composant genre n'a pas connu une évolution significative s'agissant du nombre des femmes à la représentation nationale.

Recommandations

N°1 : Renforcement des capacités des répresentants politiques: Poursuivre le renforcement des capacités délibérante et législative de la représentation nationale pour un contrôle effectif, efficace et responsable de l'action gouvernementale et l'outiller davantage pour une production législative plus accrue et de qualité;

N°2 : Renforcement de la participation des femmes: Poursuivre le renforcement des capacités délibérante et législative de la représentation nationale afin de relever son rendement et accroître de façon substantielle la participation effective des femmes parlementaires notamment en matière

de propositions de lois favorables à la promotion de l'équité de genre et à l'accès de toutes les femmes y compris les femmes rurales aux services sociaux de base et de qualité ;

N°3 : Renforcement des capacités des députés: Renforcer les capacités délibérante et législative des députés afin d'organiser dans les intersessions la restitution de leurs travaux à la base afin de recueillir des suggestions et autres aspirations pour les traduire en actes législatifs ;

N°4 : Renforcement des femmes parlementaires, et le respect de la dimension genres: Poursuivre toutes les activités entreprises à l'égard des femmes parlementaires et les encourager à être ambassadrices du respect de la dimension genre au sein de l'institution nationale, des institutions de la république et au niveau des institutions régionales et internationales pour mobiliser davantage d'appuis à la promotion de la dimension genre ;

N°5 : Intégration de la dimension genre: Poursuivre et intensifier les formations des députés sur l'intégration de la dimension genre dans tous les actes qu'ils posent et/ou contrôlent en mettant l'accent sur la gestion axée sur les résultats afin de systématiser l'adoption des budgets sensibles à la dimension genre ; revoir à la hausse le quota minimum prévu par la loi sur le quota, consacré à l'un ou l'autre des deux sexes dans les fonctions électives et dans les nominations aux emplois de l'Etat au moyen d'une proposition de loi et mener des campagnes pour emporter l'adhésion de l'exécutif à cette initiative.

Volet B – Appui à la Décentralisation et à la Gouvernance locale (45143)

Contribution du PNUD: $2,151,000

Durée: Mai 2005 – décembre 2010

Organisation de contrepartie: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité

Contexte

Le processus de la décentralisation au Niger a connu des avancées significatives depuis 2002. Toutefois, les collectivités sont confrontées dans l'exercice de leurs compétences à la faiblesse de leurs capacités techniques et institutionnelles et l'insuffisance de ressources financières et humaines. Dans ce cadre, les appuis du Programme de Pays de 2009 au développement local se sont axés autour du partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU sur la base de l'avantage comparatif de chaque intervenant.

4. Résultats atteints

(i)Un Code Général des Collectivités Territoriales a été élaboré et adopté en 2010; (ii)Un Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation a été élaboré et validé en 2011; (iii)Plusieurs documents (brochures d'informations générales sur la décentralisation, recueil des textes fondamentaux à l'usage des Collectivités Territoriales, Guide d'installation des organes délibérants et exécutifs des Collectivités Territoriales…) et textes relatifs au processus de décentralisation et à l'administration territoriale ont été élaborés et adoptés ; (iv) Une Agence Nigérienne de Financement des Collectivités Territoriales a été créée (en voie d'opérationnalisation) ; (v)Une Politique Nationale de Développement Local et Communautaire a été élaborée en 2010 ; (vi) Huit communes pilotes ont été appuyées en matière de localisation des OMD dans le cadre des Plans de Développement Locales (PDLs) (Niamey V, Tahoua II, Mayahi, Damagaram Takaya, Méhanna, Tibiri, Doutchi, Diffa et N'Guigmi) ; (vii) Sept modules harmonisés ont été élaborés pour la formation sur la décentralisation en partenariat avec l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature en 2009-2010 ; (ix) Une étude sur la capitalisation des outils et bonnes pratiques en matière de décentralisation et de développement local a été conduite en 2010-2011.

Les résultats atteints avec cette intervention qui sont matérialisés par un impressionnant dispositif juridique et institutionnel, des documents de politique, plans et programmes d'accompagnement des structures décentralisées et autres stratégies de renforcement des capacités des acteurs locaux

ont créé les conditions idoines pour que les institutions locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

Cependant, La gouvernance démocratique au niveau local n'a pas été pleinement mise en œuvre pendant la période de crise institutionnelle et la transition avec des autorités locales nommées et non élues. En ce qui concerne les nouvelles autorités élues et nouvellement installées au niveau local, il est prématuré de juger de la qualité de leur gouvernance, leur gestion étant à son début. Ensuite, la question des capacités des administrations décentralisées en matière de maîtrise d'ouvrage, de conception, de pilotage et de suivi et évaluation des projets et programmes de développement se pose toujours avec acuité; les structures décentralisées sont peu viables du fait de l'incivisme fiscal des citoyens couplé avec des problèmes de gestions rencontrés dans plusieurs communes et l'accompagnement de l'Etat tarde à se concrétiser. Enfin, le faible niveau d'instruction des acteurs locaux de la décentralisation et le nombre élevé des élus locaux analphabètes, la pauvreté et l'analphabétisme des populations vivant surtout en milieu rural rendent difficile la mise en œuvre d'une bonne gouvernance démocratique au niveau local.

La question de l'implication des femmes et des jeunes surtout en milieu rural se pose avec acuité et constitue une préoccupation majeure à juguler pour la production d'impacts positifs dans le relèvement du niveau de vie de la population compte tenu des pesanteurs économiques et socioculturelles qui ne favorisent pas leur implication dans le processus de prise de décision, l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique et la disposition/ l'utilisation des services de proximité et de qualité.

Pour atteindre un impact à long terme au niveau des effets, et pour étendre l'expérience pilote sur huit communes à une échelle plus large, un certain nombre de contraintes et facteurs externes devraient être pris en compte, et pour lesquels des recommandations sont formulées.

4. Recommandations

N°1 : Coordination et pilotage du processus de décentralisation: Renforcer les capacités (institutionnelles et organisationnelles) des instances gouvernementales en charge de la coordination et du pilotage de la mise en œuvre de la décentralisation, afin d'aider l'Etat à affirmer davantage son engagement politique et à jouer pleinement son rôle de principal organisateur et accompagnateur de la décentralisation;

N°2 : Renforcement de l'Association des Municipalités du Niger Renforcer les capacités de l'Association des Municipalités du Niger (formations, appuis à la gestion de l'information, échanges, etc.), afin qu'elle puisse entreprendre des actions de lobbying et de plaidoyer ;

N°3 : Renforcement des actions d'information et de sensibilisation: Appuyer davantage l'appropriation citoyenne de la décentralisation, en facilitant sa compréhension et son intériorisation au plan individuel et collectif, à travers des actions d'information et de sensibilisation des populations ;

N°4 : Renforcement des services techniques auprès des collectivités locales: Renforcer les capacités d'intervention des services techniques de l'État, pour leur permettre de mieux effectuer l'accompagnent des collectivités territoriales dans la planification, la maîtrise d'ouvrage du développement local, l'administration, la coordination des actions de développement, l'appui conseil, la facilitation et le suivi–évaluation des projets et programmes de développement mis œuvre;

N°5 : Renforcement des capacités des collectivités territoriales: Renforcer davantage les capacités des collectivités en termes d'identification des besoins, de planification des investissements, de budgétisation, de réalisation et de maîtrise d'ouvrage en mettant l'accent sur le respect , la prise en compte et l'intégration de l'équité de genre et des droits humains.

N°6 : Politiques fiscales en faveur du développement local: Opérer des choix, au niveau des collectivités territoriales, privilégiant la taxation des activités productives, afin de bien articuler l'autonomie financière et le développement local.

N°7 : Plaidoyer en matière de genre: Faire le plaidoyer auprès des institutions en charge de la décentralisation pour une meilleure prise en compte de la dimension genre.

N°8 : Partage des expériences: Porter à l'échelle les bons outils et pratiques capitalisées au niveau des autres régions du pays qui n'ont pas été touchées par les interventions antérieures du PNUD.

A.2 Gouvernance électronique et accès à l'information pour la modernisation de l'Administration et le développement local[24]

Contribution du PNUD : $1,476,000, dont $441,000 (TRAC) et $1,035,000 (Autres)

Durée : 2008 - 2010

Organisations de contrepartie: Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Haut Commissariat à l'Information et aux NTIC (HC/NTIC), Ministère de la Fonction Publique et du Travail (MFP/T), Secrétariat Général du Gouvernement – Direction du Journal Officiel (SGG/DJO),Ministère de la Justice

Contexte

La gouvernance électronique a été annoncée dans les Déclarations de Politique Générale de l'an 2000 et de l'an 2005 et réaffirmée par l'axe stratégique N°6 du plan national de développement des technologies de l'information et de la communication (Plan NICI) qui s'inscrit dans la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP). Elle s'appuie sur l'ambition de la modernisation de l'État en recourant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des affaires publiques. Le projet s'inscrit bien dans cette orientation stratégique.

Au-delà de l'appui qu'il donne à l'administration publique en matière de modernisation de son fonctionnement, il permet aussi à quelques organisations de la société civile et à des municipalités de déclencher et/ou d'accélérer le même type de modernisation : gestion administrative, gestion financière, gestion foncière, gestion de l'état civil en sont des illustrations. Les municipalités ont aussi bénéficié de ce projet pour explorer de nouveaux horizons pour la jeunesse et la gestion participative des défis auxquels elles doivent faire face. Les jeunes de Dosso par exemple sont mis à contribution pour relever les défis de perception de taxes et de gestion des déchets et il est prévu qu'ils recourent au cybercentre installé par le projet pour les aider dans cette tâche.

Résultats atteints

Le projet a aidé dans la mise en place des dispositifs pour l'informatisation des mecanismes de gestion dans les administrations suivantes :

(i) .....Ministère de l'Economie et des Finances: Mise en place d'une plate-forme de gestion de l'aide - les flux, les volumes, et les affectations sectorielles de l'aide ;

(ii).....Ministère de la Fonction Publique et du Travail, : La mise en place d'un réseau de gestion des ressources humaines (RH) pour permettra une gestion efficiente des effectifs, des salaires et des carrières des agents de la fonction publique ; La Formation des agents du MFP/T à l'exploitation des applications ; Une étude sur l'accès des usagers des services publics aux informations détenues par les administrations publiques pour la promotion de l'information du citoyen et des services en ligne ;

(iii) Ministère de la Justice: Fourniture d'équipements pour l'informatisation du casier judiciaire.

[24] Le projet s'insère bien dans le cadre du Sous-programme 1. Programme 1, Sous – Programme 1.2 Renforcement des institutions publiques , mais non pas dans ceux des Volets A ou B. Néanmoins, du fait qu'il couvre les aspects du développement local, il a été placés dans le Volet B.

(iv) La Direction du Journal Officiel (JO): Réseau informatique, un site web et un logiciel de microédition sont mis en place pour permettre la diffusion à l'intention du grand public de tous les actes et textes officiels et la formation des agents de la DJO pour son exploitation ; La direction des archives nationale équipée d'outils TIC et une étude de faisabilité de la numérisation des archives nationales en vue de leur conservation a démarré.

(v) Le Réseau des Organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB): Développement d'un site web a (v) été développé (www.rotabniger.org) en vue de la diffusion des analyses et études du réseau dans le cadre de promotion de la transparence dans l'analyse budgétaire et la gestion des industries extractives.

(iv) . les Municipalités: La formation des responsables du Secteur de télécommunications, opérateurs privés, OSC, ONG) sur l'E-gouvernance au service du développement; Dotation de chaque Commune pilote en matériels informatiques en vue de la mise en place des logiciels de gestion communale. ; Partage de l'expérience sénégalaise à l'intention des Maires des 5 Communes pilotes en déploiement des TIC pour la gestion communale (voyage d'étude et d'échange au Sénégal) ; Equipement de l'Association des Municipalité du Niger (AMN) en matériels informatiques et formation du personnel pour la gestion de la mise en réseau des Communes pilotes. Site web AMN (http://www.a-m-n.org); diffusion des activités du programme et les résultats, les leçons apprises sont diffusés sur un site web développé à cet effet (http://www.egouvernanceniger.org) en vue du partage de connaissances et bonnes pratiques.

Recommandations

No. 1 Plaidoyer pour la gouvernance électronique: Un meilleur plaidoyer pour la gouvernance électroniques ; plaidoyer pour une 2ème phase du Projet 2011-2013 pour aider dans la mise en œuvre des objectifs suivants :

No. 2 Informatisation de la gestion de l'aide : pour la pérennisation de la plateforme de gestion de l'aide afin de bénéficier de l'assistance et de l'encadrement pour une prise en main totale de l'application et pouvoir éditer chaque année le rapport de la coopération au développement ;

No.3 Ministère de la Justice: La mise en fonction et en réseau de l'application de gestion du Casier Judiciaire (ACAJU) et la formation des greffiers à son utilisation ;

No 4 Ministère de l'Economie et Finances : L'interconnexion du fichier intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat avec celui de la solde des agents de l'Etat en vue d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale ;

No. 5 Municipalités: La mise en fonction des applications pour l'amélioration de la gestion des communes à savoir l'application de gestion budgétaire des communes et l'application de gestion foncière et domaniale à travers l'implication de l'Agence Nationale du Volontariat;

Sous-programme 1.3 – Amélioration de l'accès à la justice et promotion des droits humains

Les apports du PNUD ont été fournis a deux niveaux, tous deux sous l'égide du Ministère de la Justice: d'une part pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans tous les domaines du développement économique et social du pays, et d'autre part pour les mettre en application en termes concrètes auprès d'une population cible spécifique, notamment pour promouvoir l'accès à la justice des détenus dans neuf maisons d'arrêts à travers le pays.

Le domaine des droits humains a aussi été désigné comme une des quatre domaines d'appui transversal, les autres étant la promotion du genre, la jeunesse et prévention et gestion des crises.

Volet A Justice et Droits humains[25]

A.1: Promotions de Droits Humains (63401 et 78837)

Appui du PNUD :

1) Action 2: Promotion des Droits Humains (63410), contribution du PNUD $3,252,000, dont $338,000 du TRAC et $2,914,000 (Autres), et durée (Avril 2008 – Avril 2010)
2) Projet d'appui à la promotion et à la protection des droits humains au Niger (78837), contribution du PNUD (TRAC) $45,000, et durée (mai 2010 – 2012)

Organisation de contrepartie : Ministère de la Justice, Direction Générale des Droits de l'Homme, de l'Assistance Judiciaires Juvénile et de l'Action Sociale.

Contexte

Dans le domaine de la défense et de la promotion des droits de l'Homme, l'Etat nigérien s'emploie à répondre à ses obligations internationales en transmettant ses rapports initiaux et périodiques aux organes des traités. Toutefois, l'analyse de l'état de soumission des rapports initiaux et périodiques fait apparaître des insuffisances dans le contenu et le respect des délais de transmission des rapports. D'autre part, malgré la ratification par le Niger de la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, on constate la persistance de certaines violations des Droits de l'Homme notamment les violences faites aux femmes et aux enfants et les discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH, etc.

C'est ainsi que les autorités gouvernementales se sont exprimées en faveur de la formation des populations et du personnel des administrations sur les principes de défense et de promotion des Droits de l'Homme, et ont introduit des requêtes d'assistance technique auprès du PNUD et du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU. Le Programme Gouvernance du Programme de Pays 2009-2013 soutient la réalisation des axes 6 et 7 de la SDRP qui ont pour objectifs la promotion d'une gouvernance de qualité et la mise en œuvre efficace de la SDRP

Dans le domaine des droits humains, le partenariat avec le Ministère de la Justice, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, et l'Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme a permis de maintenir un dispositif pilote d'assistance juridique aux détenus vulnérables dans les principaux établissements pénitentiaires du Niger.

Résultats atteints

(i) La formation des cadres de tous les ministères, des acteurs de la société civile et de l'UNCT sur l'Approche Basée sur les Droits Humains ; (ii) La formation des magistrats, des avocats et des forces de défenses et de sécurité sur les normes et mécanismes régionaux et internationaux en matière des Droits de l'Homme et le Genre ; (iii) L'intégration des Droits de l'Homme dans les curricula de l'éducation nationale ; (iv) Une structure permanente chargée de la rédaction des rapports aux

[25]NB Ce Volet n'a pas été inclus dans le CPAP original, mais a été ajouté aux fins d'assurer une présentation commune pour tous les sous-programmes.

organes des traités est mise en place ; (v) La célébration réussie de l'Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; (vi) La présentation avec succès du rapport du Niger à l'Examen Périodique Universel (EPU) devant le Conseil des Droits de l'Homme ; (vii) L'élaboration et adoption d'un avant projet de loi portant création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme indépendante.

Les appuis du PNUD sont concentrés sur le renforcement des capacités des acteurs et institutions étatiques et non étatiques de promotion et de protection des droits de l'homme afin qu'ils internalisent et protègent efficacement ces droits dans le cadre de leurs missions respectives. Ce renforcement de capacités a aussi profité au Comité interministériel chargé de l'élaboration des rapports initiaux et périodiques aux organes des traités et de l'EPU. Cependant, le bilan de la revue relève au sujet des impacts réels au profit des populations que le respect des droits de l'Homme ne saurait être effectif tant qu'il ne profite pas à tous les citoyens. Or, en cette matière le renforcement des capacités des acteurs pour la promotion et la protection des droits de l'Homme reste circonscrit autour des gros centres urbains et profite plus à une portion insignifiante des populations nanties et instruites laissant de côté l'écrasante majorité des citoyens vivant dans le milieu rural.

S'agissant des impacts sur les conditions de vie des populations, les résultats atteints ont certes permis d'améliorer celles de certains groupes vulnérables en conflit avec la loi et ont sensiblement contribué à la prise en compte des normes des droits dans le règlement du contentieux judiciaire avec l'élaboration d'un manuel de formations des magistrats sur les normes des droits de l'homme financé par l'institut danois des droits de l'homme. Cette intégration reste encore timide car tous les acteurs ne sont pas formés sur l'utilisation de ce manuel.

Cependant le Niger n'a jamais disposé d'une politique nationale de promotion et de protection des droits en dépit de son adhésion non seulement à la Déclaration universelle des droits de l'homme dont la célébration de l'anniversaire est faite avec l'appui du système des Nations Unies chaque année, mais aussi aux huit instruments fondamentaux des droits de l'homme. Cette année, avec l'appui financier et technique de l'institut danois des droits de l'homme, le pays s'est engagé dans cette voie et les termes de référence de cette activité sont disponibles. Le Niger s'est aussi engagé dans le processus de mise en place d'une commission nationale des droits humains conformes aux Principes de Paris avec l'appui du PNUD et du Haut Commissariat aux Droits de l'homme. Ce qui dénote la nécessité de réorienter les appuis du PNUD et des autres partenaires vers ces deux chantiers.

Ce qui dénote la nécessité de réactiver le processus de l'éducation en droits humains dans les curricula de formation. Pour ce faire, le leadership du PNUD dans la conduite de cette activité en rapport avec l'UNESCO (qui, d'ailleurs, a déjà élaboré un programme en 2001dans ce sens au profit du Niger) permettra de consolider et de pérenniser les acquis et d'assurer la cohérence des interventions.

Recommandations

N°1:Programmation conjointe en matière des droits de l'homme: Aider dans l'élaboration d'un programme national pour la promotion des Droits de l'Homme , auquel toutes les agences du système des Nations engagées fournirait leur appui conjoint dans des thématiques spécifiques de protection et de promotion des droits de l'homme notamment les droits de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées;

N¨2 : Renforcement institutionnel de la Direction Générale des Droits de l'Homme: Renforcer les capacités financières, matérielles et humaines de la Direction générale des Droits de l'Homme du ministère de la justice pour accroitre sa visibilité, l'efficience et l'efficacité de ses interventions au profit des acteurs non étatiques et étatiques ;

N°3 : Renforcement institutionnel de la société civile et du SNU : Renforcer les capacités de la société civile et des agences des Nations Unies en matière des Droits de l'Homme pour rendre plus opérationnelles leurs interventions au profit des populations particulièrement celles du milieu rural, notamment les femmes et les enfants ;

N° 4: Procédures PNUD: Organiser des sessions de formation sur les procédures PNUD à l'intention des partenaires de mise en œuvre.

N° 5: Politique nationale des droits humaines: Appuyer l'Etat dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale des droits humains et de son plan d'action en rapport avec l'institut danois des droits de l'homme et toutes les agences du systèmes des Nations Unies engagées dans des thématiques spécifiques de protection et de promotion des droits humains ;

N° 6: Commission Nationale des Droits humains (CNDH): Appuyer l'Etat dans la mise en place de la Commission Nationale des Droits Humains, dans le renforcement de ses capacités financières, matérielles et humaines pour la rendre opérationnelle.

N° 7: Education en matière de l'éducation en droits de l'homme: Appuyer le processus de l'éducation en droits de l'homme par son intégration effective dans le curricula de formation et sa mise en œuvre en interrelation avec l'UNESCO sous le leadership du PNUD avec la participation de toutes les agences du SNU, de l'IDDH et des autres partenaires techniques et financiers.

N° 8: La rédaction des rapports aux organes des traités: Poursuivre et rehausser les appuis du PNUD et du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme pour la rédaction des rapports aux organes des traités afin d'accroitre le rendement du comité interministériel et de résorber les retards accusés par le Niger dans la soumission des rapports.

Volet B Amélioration de l'accès à la justice (51368)

Contribution du PNUD (Thematic Trust Fund - TTF): $639,000

Durée: Janvier 2008 - …

Organisation de contrepartie: Ministère de la Justice

Contexte

L'accès à la justice au Niger est limité par le nombre et la qualité des infrastructures judiciaires, et les moyens humains et financiers des institutions judiciaires. C'est dans ce contexte qu'en 2003, le Niger s'est doté d'un Programme d'Appui aux Réformes Judiciaires(PARJ) qui vise (i) le renforcement de l'Etat de droit par la promotion du cadre juridique et sa diffusion ;(ii) le rapprochement de la justice avec les justiciables ;(iii) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire ;(iv) la création des conditions d'un égal accès à la défense pour les justiciables ;(v) la réorganisation de l'action judiciaire de la police et de la gendarmerie ; et (vi) la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique pénale et pénitentiaire. La contribution du PNUD au PARJ est axée sur l'amélioration de l'accès à la justice des populations vulnérables.

Les appuis du PNUD ciblent le Ministère de la Justice et l'ANDDH et poursuivent simultanément deux objectifs: (i) Maintenir le dispositif d'assistance juridique aux détenus vulnérables à travers le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) au niveau des principaux établissements pénitentiaires du Niger et des tribunaux de grande instance afin d'assurer la continuité d'un service de gratuité dans la défense aux populations vulnérables ; et (ii) Mener la revue technique du dispositif d'assistance juridique aux populations vulnérables menée avec l'appui du PNUD en vue de définir les modalités de sa pérennisation et son extension.

Résultats atteints

L'assistance juridique aux détenus vulnérables s'est poursuivie et institutionnalisée à travers l'adoption d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique pour l'assistance juridique et judiciaire ;

Les détenus et les justiciables des neuf (9) maisons d'arrêt (Niamey, Tillabéri, Dosso, Kollo, Konni, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa) et les dix (10) Tribunaux de Grande Instance (Niamey, Agadez, Arlit, Tillabéri, Dosso, Konni, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa) bénéficient d'une assistance juridique des quinze (15) VNU et l'orientation et l'information de treize (13) Appelés du Service Civique National.

Les textes pour la mise en œuvre de l'Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (AMAJJ) sont élaborés, validés et en cours d'approbation ;la collecte de données est assurée ; une étude est menée pour l'informatisation du casier judiciaire ; une vingtaine de cadres du ministère de la justice sont formés sur le suivi-évaluation ; les chefs coutumiers, les assesseurs coutumiers et les leaders religieux (des régions de Dosso, Tillabéry et Niamey) sont évalués et formés sur les procédures judiciaires.

Toutefois, l'assistance apportée par les VNU n'a pas couvert tout le territoire national et s'est limitée uniquement aux gros centres urbains. La pérennisation des acquis des interventions des VNU n'est pas encore acquise. Leurs contrats étant arrivés à termes, la loi consacrant l'assistance juridique et judiciaire vient d'être votée le 21 novembre 2011. Elle consacre entre autres la création d'une agence nationale qui sera chargée du recrutement des volontaires afin de rendre cette activité plus pérenne et durable et contribuer ainsi à l'appropriation nationale. Le projet de loi consacrant la création de l'Agence Nationale des Volontaires Nationaux n'est pas encore voté. Il y a donc lieu de maintenir ce dispositif en attendant l'adoption de la loi.

Recommandations

N°1: Renforcement institutionnel du Ministère de la Justice: Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques particulièrement les directions du Ministère de la Justice en charge de ce volet ;

N°2: Établissement de l'agence nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire: Accompagner le Ministère de la Justice dans la mise en place de l'agence nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire et dans la généralisation de la couverture du territoire national en matière d'assistance juridique et judicaire, particulièrement au niveau des zones défavorisées ;

N°3 :Mobilisation de ressources: Faire le plaidoyer pour la mobilisation de fonds relatifs à l'appui à l'accès à la justice ;

N°4 : Promotion de la justice coutumière: Appuyer le Ministère de la Justice et les partenaires de réalisation dans la promotion de la justice coutumière au Niger ;

N°5 : Appui à la gestion du PNUD: Désigner un seul point focal du PNUD en vue de pérenniser les acquis et assurer la cohérence des interventions, ainsi que le suivi et l'évaluation au niveau des agences nationales d'exécution.

N°6 : Elargir la couverture de professionnels juridiques à travers le pays: Encourager l'installation des avocats et autres professionnels du droit à avoir au moins des succursales dans tous les départements du pays.

Sous-programme 1.4 – Prévention et gestion des crises et catastrophes et relèvement

La prévention et gestion des crises alimentaires et catastrophes auxquelles le Niger est vulnérable, a mérité leur inclusion dans le programme de pays à trois titres:

(i) Comme un Sous-programme (1.4) du Programme 1 Gouvernance, prévention et gestion des crises et catastrophes et le relèvement;

(ii) Comme un programme indépendant méritant son propre profil en dehors de la domaine de la gouvernance, (par exemple comme un Groupe 4 a l'Atelier Technique ;

(iii) Comme un domaine transversal d'appui. (voir Programme 4.4 ci-dessous).

L'appui du PNUD a été fourni à travers plusieurs projets[26]:

1) Appui aux mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes et des crises (45127) (Contribution du PNUD : $..., (Avril 2005 – Décembre 2009)
2) Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles (69815), Contribution du PNUD: $1,691,000 (TRAC) et $231,000 (Autres) ; Durée : Janvier 2009 – décembre 2010.
3) Renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises et des catastrophes (77160): Contribution du PNUD : $951,000 (BCPR) ; Durée 2011[27]

Volet A Prévention et gestion des crises et des catastrophes

A.1 – Appui à la prévention et gestion des crises alimentaires et des catastrophes (69815)

Contribution du PNUD $1,927,000 (TRAC) et $231,000 (Autres):

Durée : Janvier 2009 – Décembre 2010

Organisation de contrepartie : Ministère des Finances (MEF)

A.2 Renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises et des catastrophes (77160)

Contribution du PNUD $2,224,000 (BCPR):

Durée : Janvier 2011(?) -

Organisation de contrepartie : Cabinet du Premier Ministre

Contexte

Les crises alimentaires et catastrophes auxquelles le Niger est vulnérable, réduisent les potentiels productifs, affectent négativement la capacité de travail des producteurs ruraux et maintiennent dans la précarité une large frange de la population rurale. Cette situation est exacerbée par les effets des changements climatiques, les défis environnementaux liés aux contextes sahélo-sahariens du Niger et l'augmentation des cours mondiaux des denrées alimentaires due (i) à la baisse de la production mondiale des principaux produits de base et du niveau des stocks mondiaux ; (ii) la hausse de la demande alimentaire à long terme soutenue par l'accroissement continu de la population ; (iii) l'accroissement de la demande en produits agricoles des filières biocarburants ; (iv) l'augmentation du prix du pétrole qui induit une hausse du coût de transformation et de transport des produits alimentaires. [28]

Le Niger est sous l'emprise de sécheresses répétitives dont les plus marquantes sont celles de 1972-74 et de 1984-85 qui ont respectivement enregistré la perte de près de 4 millions et 7 millions de têtes de bétail et occasionné 30 à 40 000 réfugiés et la cessation de l'écoulement du fleuve Niger sous le pont Kennedy à Niamey en mai 1985. Plus récemment, le déficit pluviométrique a été à l'origine des mauvaises récoltes enregistrées en 2009/2010 avec un déficit céréalier de près de 120 000 tonnes. D'après les statistiques du Ministère de l'Élevage et des Industries animales, le déficit fourrager enregistré en 2010 se chiffre à plus de 16 millions de tonnes de matières sèches.

Au phénomène de sécheresses quasi chroniques est venu s'ajouter depuis quelques années, à l'instar de plusieurs pays sahéliens, la récurrence d'autres phénomènes climatiques qui contrastent avec son régime climatique. Il s'agit notamment des inondations et des crues (1998, 2006, 2009 et

[26] Pour éviter confusion, les titres de ces projets aurait dû se référer à Phase I, II, III etc. et les sources de financement, et montants rendues plus claire.
[27] Le Bilan d'Evaluation du "Programme prioritaire de Renforcement des Capacités pour la prévention et la gestion des crises" se référaient aux deux projets 77160 et 69815 ensemble, avec des contributions du BCPR ($2,243,600) et TRAC 2011 ($827,450) ensemble – à clarifier.
[28] NB Voir "CADRE D'ACCÉLÉRATION DES OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim : Sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (Janvier 2011) préparé avec l'appui du projet ROMD

2010) qui constituent de véritables drames pour les populations vulnérables, l'environnement et l'économie nationale et locale. En 1998 on a estimé les dégâts causés par les inondations et crues à plus de 9000 ha de champs et rizières, près de 8000 têtes de bétails, plus de 40 000 personnes touchées et 4000 habitations effondrées. En 2009 et 2010, les inondations ont entrainé la perte de plusieurs dizaines de milliers de têtes d'animaux à travers plusieurs régions du pays, la dégradation de plusieurs centaines d'hectares de cultures et la détérioration de plusieurs infrastructures de production (périmètres aménagés, digues, puits pastoraux). Selon les données du Centre de Recherche sur l'Épidémiologie des Désastres, OFDA-CRED, Université de Louvain (CRED), les catastrophes ont occasionné pour le Niger un cout quantifié d'environ 8,5 milliards à 17,5 milliards de dollars, sur la période 2000-2008[29].

S'agissant de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et des catastrophes, les appuis du Programme Pays 2009- 2013 ciblent les deux composantes du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA) à savoir le Système d'Alerte Précoce (SAP) et la Cellule Crises Alimentaires (CCA).

Les activités ont pour objectif principal de renforcer le fonctionnement du dispositif national de prévention et de gestion des crises et des catastrophes en soutenant l'exercice des fonctions requises aux niveaux local et national pour le fonctionnement efficace du système. A cette fin, les appuis se sont focalisés sur le renforcement de la complémentarité entre les niveaux local et national pour la prévention et la gestion des crises et catastrophes à travers : (i) l'amélioration des capacités des dispositifs locaux en matière de collecte, gestion et transfert de l'information vers le niveau central, (ii) et le renforcement des capacités de traitement, d'analyse, et de planification et exécution des réponses à travers le plan national de prévention des catastrophes. Le SAP est l'agence d'exécution du programme en partenariat avec la CCA

Résultats atteints

(i) Le SAP a été appuyé pour la préparation et l'exécution d'un programme ciblé de renforcement de capacités pour lui per mettre de disposer des informations de qualité en vue de mieux prévenir les crises alimentaires et les catastrophes ; (ii) le SAP a été appuyé pour la planification des réponses à apporter aux crises alimentaires et aux catastrophes à travers la mise en place d'un cadre stratégique et un partage de responsabilités renforcé entre les différents niveaux de l'organisation de l'Etat en matière de suivi des zones vulnérables, et de réponse à apporter aux crises alimentaires et catastrophes.

Dans ce domaine, les appuis du PNUD sont concentrés sur le renforcement des capacités des structures en charge de piloter les réponses à apporter aux crises et autres catastrophes. Toutefois, il est à noter que le cycle des crises alimentaires est endémique au Niger et celles-ci affectent, de façon quasi permanente, les populations rurales. Malgré l'existence de ce système, le pays fait toujours face aux urgences conduisant à des interventions sporadiques des acteurs étatiques et non étatiques pour juguler la crise de manière ponctuelle.

Les interventions sont de nature à permettre l'atteinte des résultats en termes d'impact à long terme à travers le dispositif de prévention et de riposte. Ce dispositif doit être accompagné de mécanismes de prise en charge pérenne des catastrophes naturelles et de reformes et programmes structurants de développement surtout dans les zones rurales à même de sortir le Niger du cycle de la famine.

Recommandations

N° 1 : Analyse de la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire: Procéder à une analyse approfondie sur la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire au Niger afin de leur trouver une solution globale et durable de façon structurelle, en mettant l'accent particulièrement sur les zones rurales ;

[29] Source PDNA Burkina Faso, 2009

N°2 : Coordination: Rendre plus opérationnel et efficace le cadre de coordination de tous les intervenants, tant au niveau national qu'au niveau décentralisé, en renforçant les capacités des acteurs en présence et en sensibilisant les populations des zones à risque sur les attitudes à adopter pour bénéficier des appuis prévus ;

N°3 : Renforcement de la CCA et SAP: Poursuivre les appuis à la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et au Système d'Alerte Précoce (SAP);

N°4 : Renforcement des capacités, en y intégrant la composante genre: Poursuivre les activités de renforcement des capacités intégrant la prise en compte de la composante genre au niveau de toute la chaine d'intervention afin de mieux adresser les appuis aux groupes vulnérables que sont notamment les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et les enfants ;

N°5 : Promotion des activités génératrices de revenus (AGR) : Appuyer la promotion des activités génératrices de revenus dans les zones à risque par la mise en œuvre et l'exécution des programmes de développement structurants permettant de lutter contre la pauvreté et de prévenir sinon atténuer les effets des crises et autres catastrophes ;

N°6 : Echange d'expériences et connaissances: prévoir un cadre d'échange et de concertation entre les centres de recherches en activité au Niger et toute la chaine d'intervention (PTF, Etats, société civile…).

Volet B – Prévention et gestion des crises sociopolitiques

B.1 Consolidation de la Paix Aïr & Azawak (45165)

Contribution du PNUD (TRAC): $1,215,000, et d'autres partenaires (Etats Unis, Belgique, France, Lybie) ($617,000) soi un total de $1,832,000

Durée : Novembre 2007 au décembre 2010

Organisation de contrepartie: Haute Autorité de la Consolidation de la Paix (HACP), Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

Contexte

L'insécurité qui prévaut dans la région du Nord, et plus particulièrement Agadez depuis 2007 contribue à la paupérisation des communautés locales et affecte la sécurité à l'échelle nationale. La région d'Agadez a une superficie qui représente presque la moitié de la superficie totale du pays. Elle est d'un accès difficile du fait de son caractère désertique et de la faiblesse des voies de communication. Les frontières qu'elle partage avec quatre pays (Mali, Algérie, Libye et Tchad) font d'elle une zone carrefour. La porosité des frontières a fait de la région d'Agadez depuis quelques années, une zone vulnérable au trafic illicite (armes, drogue, contrebande, traite des personnes, immigration illégale).

Du fait du minage, la circulation des personnes et des biens est limitée, ce qui a pour conséquence de réduire l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base et engendré le ralentissement de nombreuses activités économiques. On estime que depuis l'éclatement de ce conflit en 2007, la région d'Agadez a accusé un manque à gagner de presque vingt milliards de francs CFA du fait de la chute des revenus provenant de l'agriculture et du tourisme. Ce conflit a affecté plus de 20.000 personnes dont 10.000 déplacés et engendré la détérioration des indicateurs dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment.

Résultats atteints

1. Concrétisation des engagements dans les accords de Paix Les interventions menées par le PNUD, concentrées au renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises au Niger ont permis d'appuyer le Gouvernement à concrétiser ses engagements dans les accords de Paix (1995, 1997, 1998), par la réinsertion socioéconomique des ex-combattants et la promotion d'une

dynamique de développement local. Toutefois, il y a lieu de relever que l'insécurité résiduelle post-accords de paix devient quasi permanente et affecte l'ensemble des zones à risque. Cela s'explique par les défaillances résultant de la mise en œuvre des accords de paix, dont entre autres l'insuffisance de la réinsertion socioéconomique des ex-combattants. A cela s'ajoute l'apparition dans ces zones à risque de nouvelles formes d'insécurité alimentée par les groupes terroristes et les trafiquants de tous genres suite aux différentes crises sous régionales.

2. Résolution des conflits : Le projet a appuyé un certain nombre d'activités destinés à résoudre des conflits, tant ponctuels que longue terme, par exemple une mission de la HACP à Ménaka au Mali pour la résolution des différends frontaliers entre communautés maliennes et nigériennes réalisée ; 1 table ronde sur la consolidation de la Paix au Niger, par la HARNACD en partenariat avec le réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie et le Développement (REPPADD) dans le cadre de la journée nationale de la concorde; 1 cartographie des conflits en voie de réalisation; 1 stratégie de communication de la prévention des conflits et consolidation de la paix en voie de réalisation ; 3 ateliers régionaux sur les méthodes traditionnelles de résolution et de prévention des conflits, sur les initiatives et méthodes de négociation, de médiation, de règlements et de gestion de conflits intra et intercommunautaires existants ;

3. Déminage : Le projet, avec l'appui de l'ONG Handicap International et l'UNICEF, a fourni un appui à la Commission National pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI)a réaliser une cartographie des zones minées de l'Air; à élaborer un plan d'action de lutte anti mines; et à entreprendre des opérations de déminage Phase 2 sur une longueur d'environ 648,33 km de route-Arlit Gougaram-Iferouane, Agadez, Dabaga, Timia, Tchintoulous, Tadek, Tazerzait.

4. Renforcement des structures locales et nationales en charge de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale et celles des leaders d'opinion sont renforcées et les tensions et conflits inter ethniques et intra-communautaires et de cohabitation sont atténués : Formation de FSD et ex-combattants dans le déminage humanitaire (2010). Une évaluation des besoins des populations vulnérables est réalisée dans les 4 régions : *Agadez, Tahoua, Tillabéry et Diffa* par des missions conjointes HACP/PNUD ; Des sessions de dialogue avec de nombreux groupements de femmes et de jeunes ont été réalisées dans chaque région, leurs besoins et projets pris en compte ;

5. Appui aux infrastructures et communautés: Des structure d'éducation, de santé, de points d'eau réhabilités dans 4 régions , Octroi des subventions à 120 coopératives des femmes y compris réfugiés de Libye dans 4 régions en Appui aux activités génératrices de Revenu (AGR), Octroi des outils de travail (moulins, machines à coudre, charrettes, houes, filets de pêche, pirogues, frigidaire, équipement laiterie ...) et des intrants à 120 groupements de femmes et de jeunes désœuvrés ; Les capacités des femmes et des organisations féminines sont renforcées dans la résolution de conflits et elles ont accès aux programmes spéciaux de relèvement communautaire, aux micro crédits et aux activités génératrices de revenus (AGR) ;

5. Planification des contingences, secours et sauvetage: Le 1er plan de contingence national multirisque élaboré et validé et 4 plans de contingence multirisques régionaux élaborés ; Le plan national d'Organisation des Secours a été actualisé et diffusé ; Les Unités de premier secours et d'intervention (Protection Civile, Gendarmerie, Police) ont été formées sur le Plan ORSEC et les Plans de Contingence ; Une simulation grandeur nature du Plan national de secours et de sauvetages pour faire face aux catastrophes naturelles a été organisée ; Les Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences (SCAP/RU) ainsi que des Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) ont été renforcés en équipements et matériels informatiques ; Le premier atelier de renforcement des capacités en relèvement précoce au Niger a été organisé ; La stratégie nationale de communication de crises élaborée ; Une base de données géo référencée et dynamique des catastrophes (cartographie des risques de catastrophes) mise en place ;

5. Appui au relèvement: Les capacités des institutions nationales, locales et les communautés de bases en matière de prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles sont renforcées.135

familles sinistrées des inondations d'Agadez (2009-2010) appuyées en subventions et formation peuvent couvrir leurs besoins de base et pratiquent des activités économiques variées : petit commerce, couture, taxi moto, embouche, élevage, restauration, bijouterie, maroquinerie… ; 6 coopératives économiques reconnues officiellement et leurs capacités renforcées)

5. Recommandations

N°1 : Programme de Renforcement des Capacités: Au niveau de la planification et des perspectives, mettre l'accent sur le démarrage rapide du nouveau «Programme de Renforcement des Capacités », pour éviter une rupture dans la préservation et pérennisation des acquis du PCPAA.

N°2 : Appui aux Activités Génératrices de Revenus: Dans l'appui aux Activités Génératrices de Revenus, poursuivre les appuis financiers aux coopératives (ex-combattants et femmes) à travers la mise en place d'un fonds de garantie auprès des établissements financiers et d'un fonds de crédit direct et de refinancement de Caisses d'Epargne et Crédit Autogérées (CECA) auprès d'une IMF.

N3 : Appui aux femmes: Au niveau du renforcement des capacités des groupements des femmes, mettre en place une assistance plus soutenue aux coopératives féminines dans le domaine de la formation et de l'accompagnement.

N°4 : Appui aux micro-projets: Appuyer les collectivités locales dans la conduite de microprojets et responsabiliser fortement des autorités locales dans le suivi/accompagnement des coopératives d'ex-combattants et de femmes (des agents communaux/animateurs seront recrutés, mais payés directement par le Projet).

N°5 Formation: Mener des activités d'alphabétisation fonctionnelle et de formation gestion/comptabilité des coopératives, formation en micro finance pour les CECA (incluant toute la population sans référence au statut d'ex-combattants ou de victimes) avec l'implication des secteurs techniques dans la mise en œuvre des activités de formation.

N°6 : Programme de développement régional: Appuyer la HACP dans le développement d'un programme de développement du Nord ; appuyer l'élaboration du document de programme 2ème phase, prévu pour prendre en charge le développement économique et social véritable de l'ensemble de la zone du Nord.

N° 7 : Recrutement d'Agents de collectivités locales/animateurs. Pour le PNUD : recruter des personnes capables d'évoluer dans la zone en toute liberté en « période d'insécurité », mais sous leur propre responsabilité et celle des autorités locales et/ou du Gouvernement. Il s'agirait par exemple d'Agents de collectivités locales/animateurs (basés auprès des autorités locales de rattachement ou dans une instance régionale de décentralisation ou de déconcentration, en ce qui concerne les coordonnateurs d'antennes).

N°8 Appui aux groupes vulnérables: Renforcer et élargir l'appui aux populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes dans les zones vulnérables avec de véritables programmes structurants de réinsertion sociale et des mécanismes de suivi et évaluation performants, permettant de quantifier non seulement l'impact immédiat sur les bénéficiaires mais aussi l'impact à long terme dans le renversement global de la tendance d'insécurité au sein de la communauté;

N°9 :Planification régionale: Appuyer l'adoption du document de la «Stratégie de sécurité et de développement dans les zones sahélo sahariennes du Niger» et sa prise en compte dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) en cours d'élaboration et sa mise en œuvre dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ; cet appui doit être couplé avec la réalisation de la cartographie des zones à risques pour assurer l'efficacité des interventions en généralisant les projets à toutes les zones identifiées et en donnant les mêmes opportunités socio-économiques à toutes les populations vulnérables pour endiguer de façon définitive et pérenne les problèmes d'insécurité ;

N°10 : Réponse aux nouvelles formes d'insécurité : Appuyer le démarrage de la réflexion sur les stratégies à développer et mettre en œuvre pour prendre en charge les nouvelles formes d'insécurité liées au terrorisme et aux trafics de tous genres et leur impact sur les communautés ;

N°11 : Réinsertion des populations refoulées Renforcer l'appui apporté par l'Etat aux personnes refoulées de la Libye et de la Côte d'Ivoire par la mise en œuvre des programmes d'urgence de leur prise en charge et leur réinsertion socio économique ;

N°12 : Déminage: Impliquer davantage les ex combattants dans le déminage humanitaire et allouer des moyens conséquents à cette opération.

PROGRAMME 2 - RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET L'ACCELERATION DE L'ATTEINTE DES OMD

La situation de base relative à la réalisation des OMDs au Niger, et à laquelle le Programme 2 est censé à adresser peut se résumer dans le tableau ci-dessous[30] :

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau Actuel	Niveau tendanciel en 2015	Niveau souhaité en 2012	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	65[1],1 en 2001	60,7 en 2006	50,0	42	33
	2. Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition d'ici à 2015	2. Pourcentage des enfants de moins de 3 ans présentant une insuffisance pondérale	50% en 1998	43% en 2006	29,7	24	18
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. Assurer l'instruction primaire à tous les enfants en âge d'aller à l'école d'ici à 2015	3. Taux brut de scolarisation dans le primaire (en %)	42%en 2001-2002	54% 2006	79,4	94	105
		4. Taux d'achèvement dans le primaire (en %)	26%en2001-2002	40% 2006	96	92	100
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	5. Rapport filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en %)	55, 7	69	87	95	100
		6. Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (en %)	19,9 en 2000	28,7 en 2005	46,3	45	52
		7. % femmes salariées dans la Fonction Publique	24,4	24.5	-	-	-
		8. Proportion des femmes au Parlement (en %)	1,2 en 1998	12,4 en 2006	23	20	25
		9. Proportion des femmes au Gouvernement (en%)	17.9	20% en 2006		25	25
		11. Proportion des femmes dans les collectivités (%)	-	17,6	-	25	25
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015	12. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans (pour mille)	274 en 1998	198 en 2006	115.7	112	108.7
		13. Taux de mortalité infantile (pour mille)	123 en 1998	81 en 2006	33,8	35	41,0
		14. % enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	35 en 1998	47 en 2006	60,5	-	-
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015	15. Taux de mortalité maternelle (pour 1000 naissances)	6,52 en 1992	6,48 en 2006	6,45	2	1,75
		16. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)	14,6 en 1998	17,2 en 2006	20	-	50%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. Taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,87 en 2002	0,7 en 2005	-	< 0,7	< 0,7
	8. Maîtriser le paludisme et inverser la	18. Taux de létalité lié au paludisme (en %)	1,6	2,7 en 2006	-	-	-
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	19. Superficie des terres protégées pour prévoir la biodiversité (en % du territoire national)	6,6			8%	10%

[30] Niger _ Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008 – 2012 (p. 15)

	10. Réduire de ½ le % de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015	20. Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (en %)	43 en 2000	68,7% en 2005	-	80	85
	11. Faciliter l'accès à des logements décents et sûrs	21. % ménages urbains ayant des sanitaires adéquats	67,5	70,3	-	-	-
		22. % ménages urbains propriétaires de logement	52,2	63,9	-	-	-
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le	12. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	23. Aide publique au développement en % du PIB	16	8,3	-	-	-
		24. Service dette en % des	19	7	-	-	-

Le Programme 2 a mené à bien des activités en relation aux OMDs suivants:

1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim (2.2 Volet B, projet 70385 Emploi des jeunes)

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2.2.Volet A projet 45105, Vulgarisation de la CEDEF)

4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

5. Améliorer la santé maternelle (2.3 Volet A, projet 45139 Réalisation de l'OMD 5 a travers la coopération sud-sud)

6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies (2.3 Volet B, projets 38971 – VIH/SIDA, 52624 – Paludisme, et 52596 – Tuberculose)

7. Assurer un environnement durable (Voir Programme 3)

Quant à l'impact de ces projets sur chacun de ces OMDs, il serait évidemment relativement modeste, et difficile d'évaluer après seulement trois ans d'activité.

Quant à l'utilisation des ressources pour le Programme 2, la plus grande priorité ($11.4 million de dépenses ou 64.3%, dont $8.3 million du Fonds Mondial) a été déployée au sous-programme 2.2 Accès aux services sociaux de base, particulièrement en appui à l'atteinte des OMDs 5 et 6. L'OMD 4 Equité de Genre ne reçoit que peu de fonds ($0.5 million). Par contre l'appui de PNUD pour des activités diverses «upstream» relatives aux aspects de gouvernance économique (qui ne ressort pas clairement dans les titres), et «downstream» pour les activités de terrain dans le cadre de l'appui conjoint au Programme de Développement de Maradi s'élèvent à $4.6 million de dépenses ou 26.4 pour cent.

Table 2 Distribution des ressources du Programme 2 par Sous-programme et Volet

Sous-programmes et volets	TRAC		Autres		Total		% Depenses
	P	**D**	**P**	**D**	**P**	**D**	
2.1 Appui a la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMD							
A. Appui aux institutions en charge de la formulation et du suivi des stratégies nationales	1385	675	1036	1035	2421	1710	9.7
B. Appui a la mobilisation des ressources pour les OMD	5537	2602	1	0	5538	2602	14.7
C. Appui a l'harmonisation des procédures et l'alignement des PTFs							0
D. L'appui a la mise en œuvre du Programme Conjoint de Maradi (PCM)	1874	364	1190	0	3064	364	2.1
Sous-total 2.1	*8796*	*3641*	*2227*	*1035*	*11023*	*4676*	**26.4**
2.2 L'appui a la promotion du genre et de l'emploi des jeunes							
A. La promotion du genre et de l'autonomisation des femmes.	1474	541	10	9	1484	550	3.1
B. Promotion et l'emploi des jeunes	3072	1101	0	0	3072	1101	6.2
Sous-total 2.2	*4546*	*1642*	*10*	*9*	*4556*	*1651*	**9.3**

2.3 Renforcement des capacités pour l'accès aux services sociaux de base							
A. Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMDS 5 a travers la coopération sud-sud	2840	2332	0	0	2840	2332	13.2
B. Appui à l'intégration de la lutte contre les contre les IST/VIH/SIDA dans les politiques de développement	1207	37	486	104	1693	141	0.8
C. Renforcement des capacités pour la lutte contre le paludisme et la tuberculose	1128	471	10769	8434	11897	8905	50.3
Sous-total 2.3	*5175*	*2840*	*11255*	*8538*	*16430*	*11378*	**64.3**
Total Programme 2	*18517*	*8123*	*13492*	*9582*	*32009*	*17705*	100

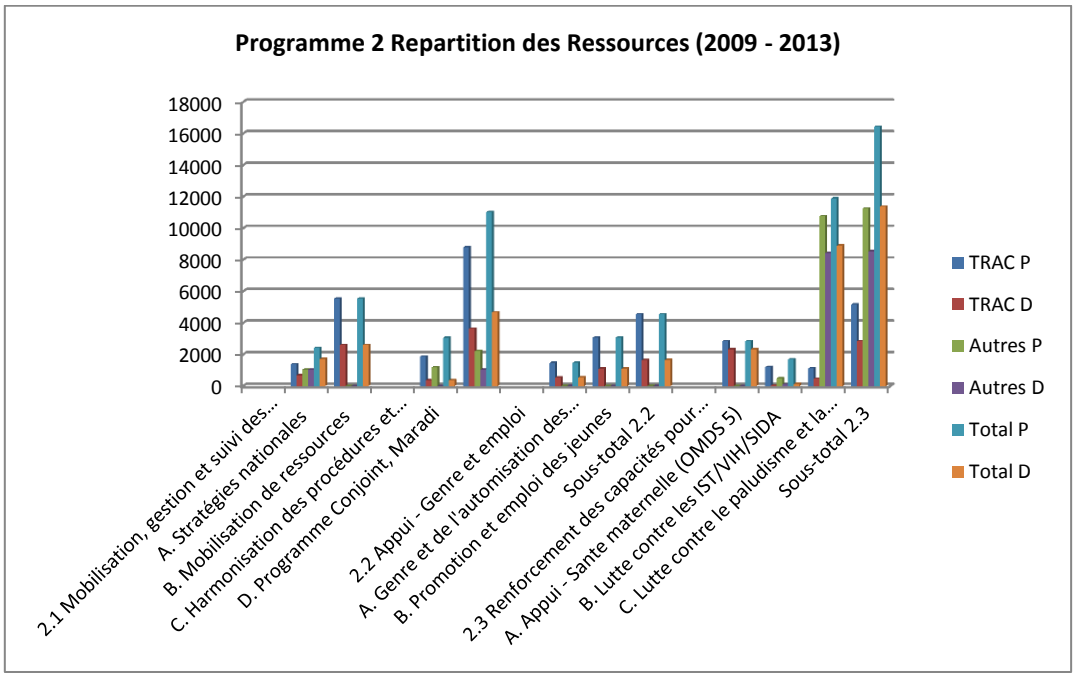

Tableau 12 Répartition des ressources - Programme 2 lutte contre la pauvreté et OMDs

Ce qui ressort de cet analyse est le fait que le «programme» n'est pas un «programme» coordonné et articulé de manière systématique, mais plutôt un ensemble d'activités diverses en différents secteurs, principalement la santé, avec peu de liens entre les trois sous-programmes.

En plus, le titre «Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMDs» est excessivement ambitieux. Il serait plus approprié de l'utiliser pour couvrir l'ensemble du PP/ CPAP, puisque les programmes 1 Gouvernance et 3. Environnement devraient aussi contribuer au même but.

La Revue considère que la structure de ce «programme» devrait être révisée comme suit:

1. Le sous-programme 2.1 Appui à la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMDs devrait être transféré à un nouveau sous-programme 1.5 Appui à la planification, suivi/évaluation et gestion des ressources dans le Programme 1[31];
2. Le projet Programme Conjoint d'Appui au développement de Maradi (PCM) (71848)devrait être inclus dans 1.2 Volet B Appui au processus de décentralisation et à la gouvernance locale, au lieu du 2.1 Volet D Appui à la mise en œuvre du Programme conjoint de Maradi.
3. Le sous-programme 2. 2 devrait être restructuré comme suit:

   Les deux volets A et B devraient être séparé entièrement, comme suit:

[31] Il convient de signaler que les projets inclus dans le sous-programme 2.1, particulièrement le ROMD (70313) est de facto inclus dans le Programme 1 Gouvernance et appuyé par le chargé de programme Gouvernance.

Le volet A Promotion du genre et l'autonomisation des femmes devrait être considéré comme un appui transversale, avec application à travers tous les volets et sous-programmes; Son organisation de contrepartie serait le Ministère de la Population, Promotion de la Femme, et la Protection de l'Enfance, et liée étroitement aux institutions de promotion des droits humains (Ministère de la Justice, Direction General des Droits Humains, et l'Agence National de Développement des Droits Humains (ANDDH)

Le volet B Promotion de l'emploi des jeunes devrait être conçu dans le cadre d'un Volet plus large et destiné à appuyer l'OMD 1 à travers le développement des secteurs productifs (qui pourraient comprendre le développement de l'agriculture, l'industrie, services, emploi etc.)

Sous-programme 2.1 – Appui à la mobilisation, gestion, et suivi des ressources pour les OMDs pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD

Volets A, B et C– Appui aux institutions en charge de la formulation et du suivi des stratégies nationales pour un alignement des politiques et programmes

A.1 Appui à la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMD (70313)

Contribution du PNUD (TRAC): $ 2,602, 000 (Budget alloué $5,346,000)[32]
Durée: Janvier 2009 – Décembre 13
Organisation de contrepartie : Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

Contexte

Le rapport national sur les OMD met en exergue que le Niger ne serait pas en mesure d'atteindre la plupart des OMD d'ici 2015. De même, durant la période 2004-2008, les rapports sur la situation socio-économique du Niger, notamment le Rapport National sur le Développement Humain, ont mis en exergue le faible niveau de réalisation des OMD. Conscient de ces difficultés, le Niger procédé à l'évaluation de ses besoins pour l'atteinte des OMD et un ensemble d'études et d'enquêtes sur la pauvreté ont été réalisées notamment par l'INS. Cette situation a alimenté la révision de la SRP. En outre, la mise en œuvre du plan d'action du PEMFAR, ainsi que des différents programmes successifs soutenus par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la croissance, ont pour objectifs de créer les conditions de relance de la croissance économique. Afin de soutenir la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance, le Gouvernement a retenu comme axe prioritaire, le renforcement des capacités nationales et du partenariat pour la mise en œuvre de la SDRP, en particulier ; l'amélioration de la formulation des politiques publiques et l'allocation accrue et efficace des ressources vers les priorités de la SDRP, la mise en place d'un système de suivi-évaluation axé sur les résultats, ainsi que l'anticipation et la gestion des risques

Volet A : Les évaluations des politiques et stratégies antérieures (SRP 2002 – 2006) ont mis en évidence les difficultés liées aux faibles capacités en matière de planification technique et financière. De ce fait, en ce qui concerne le renforcement des capacités pour la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources pour améliorer les performances dans les domaines critiques pour un développement durable, un défi important est celui de la mobilisation et de l'exécution effective des ressources et financement requis et l'adéquation entre les politiques sectorielles et leur planification budgétaire. (CPAP 2009 – 20013, p.15)

Volet B : Priorité du Gouvernement de renforcer l'efficacité et la coordination de l'APD mobilisée. Le Niger est un des pays pilotes pour l'opérationnalisation de la DPD (mise en place d'un dispositif institutionnel pour la coordination de l'aide et l'adoption avec les PTFs d'un code et d'un plan d'actions).

[32] NB ce projet a été précédé par le projet Appui à la Gestion Stratégique du Développement (44834), qui a été opérationnel en 2009, avec des dépenses de $234,000.

Volet C : Avec un faible niveau de l'APD du Niger avec USD 29 par tête, le Niger est un pays cible de l'Initiative accélérée pour l'atteinte des OMD. Cette initiative a pour objectif principal d'augmenter le niveau d'aide publique au développement dans les pays cibles, tout en assurant le suivi du respect des diverses déclarations d'intention de financement par les PTFs suite aux négociations de coopération et concertations sectorielles (Conférence sur la consolidation de l'autosuffisance alimentaire, Doha 2007 ; Conférence sur le financement de la SDRP, Bruxelles en 2007 ; Consultation Sectorielle sur l'Environnement, Niamey 2005).

Résultats atteints

Volet A : Résultats atteints

La partie 5 du Bilan d'évaluation décrit un nombre de résultats atteints qui sont bien au-delà du résultat attendu. En effet les résultats sont impressionnants et comprennent :

1) Planification : Le renforcement des institutions de planification directement concernés par les OMDs (5.1) ;

2) Suivi de la SDRP : la validation des rapports annuels de suivi de la mise en œuvre de la SDRP pour 2009 et 2010 (5.2);

3) Régionalisation de la SDRP : l'édition et diffusion des guides méthodologiques de régionalisation de la SDRP (5.3);

4) Suivi et évaluation : Des rapports sur la politique nationale d'évaluation et la performance de projets et programmes (5.4) ;

5) Exploitation minière : Appui dans la sensibilisation et formation du Comité National de Coordination ITIE en matière de l'exploitation minière (5.5);

6) Suivi des dépenses : Appui dans l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;

7) Statistiques pour le suivi des OMDs : Renforcement des capacités du MEF et l'INS en matière du suivi des OMDs (5.4);

8) Etude prospective à long terme: Appui dans la réalisation d'une étude prospective à long terme pour le Niger,

9) Renforcement des capacités: Préparation d'un plan global de renforcement des capacités de l'administration publique (5.4);

10) Millenium Challenge Corporation (MCC) : Appui à l'amélioration du statut du Niger par rapport aux critères d'éligibilité aux ressources du Millenium Challenge Corporation (MCC) ; et

10) Efficacité de l'aide : Appui dans la mise en œuvre efficace du plan d'action national de la Déclaration de Paris.

Volet B : (i) Le MEF est appuyé dans la mise en œuvre efficace du plan d'action national de la Déclaration de Paris (DP) ; (ii) un appui est fourni au MEF pour l'animation des cadres de concertations Etats-PTFs sur l'efficacité de l'aide, notamment le pilotage des enquêtes OCDE/CAD, la préparation des réunions de revue de la Déclaration de Paris, ainsi que la tenue et à la mise à jour régulière du tableau des aides et la conduite d'analyses ponctuelles

Volet C : (i) Une assistance technique est fournie pour la formulation, l'exécution et le suivi-évaluation des initiatives ciblées de mobilisation accrue des fonds pour la réalisation des OMD, notamment le Millenium Challenge Account (MCA)

Recommandations

1) Du fait que le Sous-programme 1.1 et ses volets A, B et C, s'agit plus de projets d'appui en matière de gouvernance, transfert de la section 2.1 Gestion et mobilisation des ressources pour

l'OMD au Programme 1 Gouvernance, par la création d'un nouveau sous-programme 1.5 Gestion économique et sociale;

2) Pour faciliter une plus grande visibilité des composants du projet ROMD, et de leurs organisations de contrepartie respectives, prendre en considération la possibilité de remplacer le projet ROMD par des projets individuels d'appui au Ministère du Plan en matière de :

   (i) Planification économique et sociale

   (ii) Suivi et évaluation

   (iii) Gestion et coordination de l'aide et la mobilisation de ressources

   (iv)Statistiques

(Voir recommandation dans le Rapport sur le Programme 1, 2.1.A.2 ROMD)

Recommandations

1. Procédures NEX. Assurer aux partenaires une orientation sur les procédures NEX ;
2. Points focaux : Clarifier la situation des points focaux ;
3. Finances publiques : Assurer une contribution marquée du bureau au système de réforme de la gestion des finances publiques dont le plan d'actions a été validé en octobre 2011 ; cette réforme est un instrument capital pour le renforcement de la gouvernance économique et financière, conformément à l'esprit du PTA ;
4. Planification stratégique: Faciliter en priorité la mise en place et l'opérationnalisation des outils et mécanismes de planification stratégique et d'appuis à la mobilisation des ressources dès 2012 (PICAG à développer, PDES/SDDCI à formuler, programme global de renforcement des capacités à accompagner pour la recherche de financement, politique nationale de l'évaluation à vulgariser/internaliser pour promouvoir la culture évaluative au niveau décisionnel des Autorités, PRODOC IOMD et SNAT à utiliser pour la levée des fonds, MCA à accompagner jusqu'à l'éligibilité du Niger aux ressources du programme) ;
5. Observation de la pauvreté : Que le PNUD et le Gouvernement examinent le retrait progressif du PNUD, afin d'éviter une rupture des financements de l'Observatoire de la Pauvreté ;
6. Accélération des décaissements: Il convient d'accélérer les décaissements ;
7. Suivi et pilotage: Formaliser les comités de suivi et de pilotage.

Volet C **Appui à l'harmonisation des procédures et l'alignement des PTFs**

Aucun projet d'appui

Volet D – Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi

L'appui du PNUD dans la région de Maradi s'insère dans le cadre d'une série d'interventions complémentaires en appui au développement de la région. Cet appui est fourni par plusieurs agences des Nations Unies et d'autres partenaires, dont le coût total s'élève aux environs de $102.5 millions. Il constitue l'exemple principale d'une tentative de mettre en œuvre un «Programme Conjoint» [33], tel qu'envisagé dans l'UNDAF et les procédures de programmation conjointe et «One UN».

[33] La mission de la Revue considère que sur le plan théorique en relation à la mise en œuvre de l'approche programme, un "programme» doit se référer à un programme national (thématique, régional, local etc.). Dans le cas de la région de Maradi, ceci devrait se référer à un « Plan de Développement de la Région de Maradi » émanant de la SDRP, mais la Revue n'a pas pu obtenir une copie d'un un tel plan multisectorielle existe et seulement une copie du « Plan de Développement de la Région de Maradi » émanant de la Stratégie de Développement Rural (SDR). Le concept de « conjoint » doit se référer à la «programmation conjointe» de l'appui su SNU à un plan régional, et non pas à un « programme conjoint » du système des NU.

Dans le cadre de ce programme conjoint, le PNUD est censé à fournir un appui en matière de planification et statistiques, coordination des apports, suivi et évaluation à travers un projet «Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi » (71848). Tandis que les projets appuyés par d'autres partenaires sont en cours depuis plusieurs années, celui du PNUD a rencontré des retards importants, commençant réellement seulement en 2011, avec son appui en matière de statistique auprès de l'INS et l'installation d'un conseiller technique principale en novembre 2011.

Un des volets de ce programme, pour lequel le PNUD est aussi responsable, s'agit de l'appui du FENU C01)au Projet d'Appui au Développement Economique et Local (PADEL) (NER/99/0, particulièrement dans les domaines du renforcement institutionnel des collectivités locales, la promotion de la sécurité alimentaire et la fourniture de micro-finance aux sociétés de finances et développement (SFD) et ensuite aux groupements locales et petites entreprises.

Les bilans d'évaluation et synthèse analytique pour les deux projets fournit une impression incomplète des résultats obtenus, qui sont résumé ci-dessous. Cependant la mission de revue n'a pas pu approfondir de manière adéquate sa compréhension de toutes les dimensions du programme conjoint, ce qui devrait se faire dans le cadre de la revue à mi-parcours de l'UNDAF.

1) **Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi (71848)**

Contribution du PNUD: $364,000 (TRAC) dépensé sur $1,874,000 budgétisé, et $1,190,000 budgétisé de fonds «Autres» ;

Contributions d'Autres Fonds

Grand-Duché du Luxembourg : 2011 – 2015 : 6, 600,000 $	
Banque Mondiale :	3, 791,113 $
FAO :	2, 400,000 $
UNCDF :	12, 455,450 $ (voir répartition projet PADEL (NER/99/001 ci-dessous)
FIDA :	54, 568,000 $
OCHA :	42,500 $
OMS :	1, 891,305 $
PAM :	7, 724,726 $
UNFPA :	7, 904,830 $
UNICEF :	5, 130,000 $
Total	102,507,924 $

Durée: Août 2009 - …

Organisation de contrepartie: Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

2) Appui au Programme de Développement Local (PADEL) (FENU) (NER/99/C01), composé de trois sous-projets et lignes budgétaires dans l'Atlas.

(i) Projet d'Appui au Développement Economique Local de Maradi (PADEL) (74179)

(ii) Programme d'Appui au Développement de la Microfinance (PADMIF) (74147)

(iii) PADEL (Fonds Belge de Survie) FBSA (73459)

Contexte

Bien que le projet PCM (71848) soit inclus au titre du Sous-Programme 2.2, l'appui PNUD représente en effet une contribution à la définition et la mise en œuvre de la politique de décentralisation, dont le côté politique «upstream» est inclus dans le Programme 1 Gouvernance (Sous-programme 2.1, Volet B), et le côté mise en œuvre, y compris l'appui du FENU au titre du projet PADEL (NER/99/C01) («downstream») est inclus dans le Programme 2 Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDSs (Sous-programme 2.1 Volet D).

Le «Programme Conjoint» est un outil de planification prévu dans l'UNDAF, par lequel chaque agence fournit un appui dans une région géographique déterminé correspondant à son mandat. Le «programme», qui est en réalité une série de projets et activités parallèle, est considéré «conjoint» parce qu'il met ensemble les apports de plusieurs agences des Nations Unies afin d'atteindre des objectifs envisagé dans un cadre de développement régional issu de la Stratégie de Développement Accélérée pour la Réduction de la Pauvreté (SDRP).

Le choix de la Région de Maradi s'est basé sur: les états des indicateurs de la pauvreté selon des Régions. Selon l'Enquête Nationale sur le Budget et Consommation de l'Institut National de la Statistique (INS, 2008), l'incidence de la pauvreté dans la région de Maradi est de 73,4% contre une moyenne nationale de 59.5%. Ce faible niveau de développement humain est aussi exacerbé par un croît démographique de 3,73%, un des plus élevés du pays. La région a été retenue d'un commun accord entre les partenaires au développement et le Gouvernement.

Résultats atteints

En vue de promouvoir une réponse intégrée aux défis de développement de la région, le PNUD a aidé dans l'atteinte d'un certain nombre de résultats, en particulier relative au renforcement des bases statistiques pour la planification des activités futures, par (i) l'opérationnalisation du Bureau Régional de l'Institut National de Statistiques (INS); (ii) la création de la Base de Données MARADI-INFO ; (iii) la formation des cadres du bureau régional de l'INS et des cadres du système statistique déconcentré, et en techniques de rapportage; (iv) la mise en place d'un dispositif de concertation entre le bureau régional de l'INS et les cadres du système statistique déconcentré; (v) l'établissement d'une situation de référence de la réalisation des OMD dans la région de Maradi; (vi) l'élaboration en novembre 2009 du Rapport Régional sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Maradi; (vii) l'élaboration en novembre 2009 de l'étude sur les déterminants de la pauvreté dans la région de Maradi; (viii) la collecte des données des indicateurs de suivi de la SDRP et des OMD dans deux communes pilotes (Sarkin Yama et Ourafane); (ix) la préparation d'un dépliant « Maradi en Chiffres » et un annuaire statistique régional ont été produits; (x) l'organisation de deux réunions de concertation des cadres; (xi) la révision et finalisation du Cadre Logique du Programme Conjoint Maradi; et (xii) l'installation en cours de l'équipe technique du programme, y compris un conseiller technique principal (CTP).

Il convient de signaler que les apports des autres agences des Nations Unies, c'est-à-dire la le FENU (PADEL, Micro-finance), FAO, le FIDA, l'OCHA,l' OMS, le PAM, l'UNFPA et l' UNICEF sont en cours de mise en œuvre au titre de projets et plans de travail appuyés par chacun. Ceux-ci devraient être coordonné par le bureau régional du Ministère du Plan et le Gouvernorat, avec l'appui du PNUD. Cependant, étant donné le retard dans la mise en place des apports du PNUD, particulièrement du CTP (arrivée seulement en décembre 2011), le rôle du PNUD jusqu'ici a é relativement faible.

Recommandations

No. 1 Installation de l'équipe technique du PNUD: Finaliser le processus d'installation de l'équipe technique afin qu'elle soit affectée dans les meilleurs délais à Maradi ;

No. 2 Gestion administrative et financière: Elaborer les manuels de procédures prévus (Gestion parallèle et Gestion canalisée);

No. 3 Engagement pour mise en œuvre de «One UN»: Il convient de remplir le préalable suivant : s'assurer de l'engagement réel qui doit guider toute agence à agir dans son domaine de compétence, afin de concrétiser « One UN » ;

No. 4 Appropriation par les chefs d'agence: Poursuivre la sensibilisation et le partage de l'information, au cours des réunions des Chefs d'agence du SNU, pour une appropriation de toute initiative ;

No. 5 Gestion du Programme : Trouver des formules par rapport à la gestion du Programme ;

No. 6 Gestion financier: Renforcer les capacités nationales en matière de gestion, dans la perspective de poursuivre leur responsabilisation, notamment par les paiements directs à justifier, au lieu de passer par l'intermédiaire entre le PNUD et la structure maître d'œuvre ;

No. 7 Leadership du Gouvernement: Il faut que le Gouvernement assure le leadership des Programmes et des Projets ;

No. 8 Appropriation du PCM par les institutions régionales: Il faudrait que les institutions régionales s'approprient du PCM. A cet effet, il convient de renforcer les capacités techniques et managériales des Conseils régionaux et Communaux pour qu'ils prennent conscience de leurs rôles de moteur du développement de leurs Collectivités territoriales. Ils devront s'approprier des programmes aux différentes étapes ;

No. 9 Mobilisation des ressources: Pour favoriser la mobilisation des ressources et viser l'objectif clé qui est de pousser la Région de Maradi vers l'atteinte des cibles des OMD, le Gouvernement et les responsables régionaux devront indiquer aux partenaires les indicateurs précis. Cette procédure peut contribuer au plaidoyer pour des ressources additionnelles ;

No. 10 Renforcement des capacités : Il convient de renforcer les capacités: de coordination des Services Techniques, des Conseils au niveau des Collectivités territoriales, des Organisations professionnelles des Producteurs, de la Sociétés Civile : de dialogue avec les partenaires Techniques et Financiers ; de planifier et de suivre les actions.

2. Synthèse de l'appui du FENU dans le cadre du « Programme d'Appui au Développement Economique Local de Maradi» (PADEL Maradi) (NER/99/C01)

Contribution des partenaires :

PNUD (TRAC):	$1,000,000 (Projet 71848 ci-dessus – à clarifier)
FENU:	$3,500,000
FBSA:	$5,750,900
Luxembourg :	$1,000,000
Union Européenne:	$1,119,550
Gouvernement :	$ 512,795
Total	$12,968,245

Durée: 2010 – 2014

Organisation de contrepartie:

Tutelle Générale: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses (MISP/DAR) – Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration

Tutelle Technique du PADMIF : Ministère des Finances – Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne

Contexte

Il faut noter que le choix de la région de Maradi n'est pas fortuit, car celle-ci compte parmi les plus pauvres du Niger. En mettant en œuvre le PADEL Maradi, l'objectif global visé est de réduire la vulnérabilité de la population en matière d'insécurité alimentaire d'ici 2014. L'intervention qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en général et de l'insécurité alimentaire en particulier s'insère dans le processus de décentralisation, répondant ainsi aux exigences de développement local. C'est ce qui explique que le PADEL attaque le problème d'insécurité alimentaire à travers trois projets complémentaires dont

1) Projet d'Appui au Développement Economique Local de Maradi (74179) ;

2) Programme d'Appui au Développement de la Microfinance (74147); et

3) Sécurité alimentaire (73459)[34].

Résultats atteints

Un bon nombre de résultats ont été inclus dans le Bilan d'Evaluation du PADEL qui pourraient être regroupé sous plusieurs thèmes :

1) Etudes et information générale :
   (i) Guide d'installation des organes délibérants et exécutifs des CT élaboré et édité ;
   (ii) Brochure d'information générale sur la décentralisation est réactualisée et éditée ;
   (iii) Étude de référence sur la zone du PADEL réalisée ;
   (iv) Étude sur la dynamique des ONG locales et les AD réalisée ;
2) Micro-finance – appui aux sociétés de finance et développement (SFD)
   (i) Étude des besoins en renforcement des capacités des SFD et des personnels communaux réalisée ;
   (ii) Directeurs/gérants/comptables des 21 SFD de la région de Maradi formés sur le nouveau référentiel comptable applicable aux SFD de l'UMOEA ;
   (iii) 17 SFD de la région de Maradi inspectés et 3 SFD suivis sur la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions de contrôle et surveillance ;
   (iv) 03 agents de l'ARSM formés ;
   (v) 12 formateurs de l'AP/SFD (ancienne ANIP-MF) formés ;
3) Sécurité alimentaire
   (i) Stratégie départementale de sécurité alimentaire élaborée ;
   (ii) 406 femmes formées sur la promotion de la consommation des produits locaux ;
   (iii) Exécution d'un programme d'urgence de sécurité alimentaire: (i) Mise en place de 410 Tonnes de céréales, 24 tonnes de semences et 80 tonnes d'engrais, au niveau de 169 villages déficitaires ; (ii) Transport de 750 tonnes de céréales, achetés par l'État, du chef lieu du département au niveau des 8 communes.
4) Gestion du programme
   (i) Manuel de procédures de l'Agence Nigérienne de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) élaboré et Atelier d'enrichissement tenu ;
   (ii) 5 cadres de la préfecture formés en bureautique ;
   (iii) 6004 jugements supplétifs et déclaratifs de naissance délivrés à travers des audiences foraines ;
   (iv) 4 cadres du PADEL formés sur les procédures NEX ;
   (v) 12 Agents des Services Techniques Déconcentrés (STD) formés en GAR ;
   (vi) 1 cadre du PADEL formé sur le Financement du Développement Local au CIEDEL ;
   (vii) 1 cadre du PADEL formé sur le SPSS ;
   (viii) Manuel de procédures PADEL Maradi élaboré.

Recommandations

No. 1 Fonds d'Investissement: Élaborer un projet de répartition du fonds d'investissement 2012 sur base des critères retenus dans le PRODOC ;

No. 2 Planification locale: Lancer le processus de la planification locale et la budgétisation ;

No. 3 Révision du document de projet: Élaborer un projet d'amendement au PRODOC PADEL pour tenir compte de l'évolution du contexte;

No. 4 Appui à l'ANFICT: Accélérer l'opérationnalisation de l'ANFICT ;

No. 5 Appui au FDL: Finaliser et signer avec le Ministère des finances et particulièrement au travers

[34] le Fonds belge pour la Sécurité alimentaire (FBSA) a succédé le Fonds Belge de Survie (FBS) (1999 – 2009), en 2009:

du trésor public, le projet de convention de financement du 1er cycle du Fonds de Développement Local (FDL);

No. 6 Gestion financière: Former les cadres dans les nouvelles procédures (établissement des rapports FACE, dans le cadre du HACT).

Sous-programme 2.2 – Appui à la promotion du genre et de l'emploi des jeunes

Volet A – Promotion du genre et de l'autonomisation des femmes

A1 : Appui à la vulgarisation de la CEDEF (45105)

Contribution du PNUD: $541,000
Durée: Février 2008 – décembre 2010
Organisations de contrepartie: Ministère en charge de la Population, la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MP/PF/PE) et les Ministères sectoriels compétentes

Contexte

Au Niger, les femmes représentent 50,1% de la population (RGP 2001), mais elles bénéficient relativement moins que les hommes des fruits du progrès économique et social.[35] La promotion de la femme et de l'égalité de genre connait des avancées dans la mise en place des dispositions légales et réglementaires comme celles sur les mutilations génitales, sur les quotas dans les instances de décision ; ainsi que l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) ; mais les politiques et programmes de développement ne prennent que partiellement en compte les situations les plus précaires des femmes, la vulnérabilité aux chocs socio-économiques ; et les disparités d'accès aux services publics notamment la santé, l'éducation, etc. La marginalisation de cette frange importante de la population constitue un frein pour le développement économique et social.

En souscrivant à la marche mondiale pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire, le Niger décide à travers l'OMD 3 **«Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes»,** de lutter contre le phénomène de la marginalisation de la femme. La Politique Nationale Genre (adoptée en juillet 2008) et dont la mise en œuvre avec celle des différents programmes et projets sectoriels qui s'inscrivent dans le cadre de la SDRP 2008-2013 (objectif stratégique 4 visant la réduction des inégalités et des vulnérabilités dans la société), contribuera à l'atteinte de cet OMD. C'est là que les interventions du Programme Pays 2009-2013 trouvent toutes leurs justifications.

En outre, le Programme de Pays 2009-2013 vient soutenir le Ministère en charge de la Population, la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MP/PF/PE) et les Ministères sectoriels dans le renforcement des capacités des acteurs de développement pour l'analyse, la planification, et le suivi-évaluation des politiques selon le genre ; et la promotion d'une plus grande participation des femmes dans les instances de gestion et de décision.

Résultats atteints

Le projet Appui à la vulgarisation de la CEDEF (45105) a aidé dans la réalisation d'un nombre important de résultats, y compris :

1) Vulgarisation et diffusion de la Politique Nationale Genre adoptée en juillet 2008 ;
2) Participation du Niger aux conférences internationales de la Commission de la Condition de la Femme à New York ;
3) Formation des cadres des ministères sectoriels et de l'INS (16 agents de collecte et de 8 chefs d'équipe) à la collecte et à l'exploitation des données désagrégées par sexe ;
4) Formation des groupements féminins des communes de Koygolo (Dosso), Karma et Boubon (Tillabéry) ;
5) Présidence par le PNUD du Groupe Thématique Genre & Droits Humains de juin 2009 à juin

[35] SDRP, octobre 2007

2011 : organisation et coordination des réunions ; production d'un magazine « Dai Dai Ci » ; accompagnement dans l'élaboration du draft du Programme Conjoint Genre ;

6) Organisation de réunions du Cadre de Concertation Genre et Enfance ;
7) Prise en charge du point focal genre de l'Institut National de la Statistique (INS) en juin à l'atelier de formation sous régional de la CEA à Douala (Cameroun) visant à diffuser les méthodes et outils de production de données ventilées par sexe ;
8) Organisation d'un atelier d'internalisation de la Politique Nationale Genre au profit de 30 cadres centraux du MP/PF/PE ;
9) Organisation de sept (7) ateliers régionaux ayant regroupé chacun 30 cadres des ministères techniques, de la société civile, des partis politiques et des leaders d'opinion des régions d'Agadez, de Diffa, de Dosso, de Maradi, de Tahoua, de Tillabéry et de Zinder dans le cadre de la diffusion de la Politique Nationale Genre;
10) Partage au sein de l'équipe PNUD - MPF sur les rapports d'évaluation sur le leadership féminin réalisée par le MP/PF/PE et Care International ;
11) Rencontre entre MP/PF/PE et Care International;
12) Validation du rapport d'évaluation de la prise en compte du genre dans le SSN ;
13) Organisation d'une formation pour les acteurs du SSN ;
14) Validation des termes de référence pour la Mise en place d'un Observatoire Genre par le cabinet du ministre en charge du Genre ;
15) Réalisation de la maquette « femmes en chiffres 2010» ;
16) Célébration avec l'appui du PNUD des journées nationales et internationales de la femme (8 mars et 13 mai) ;
17) Finalisation du numéro 7 de « genre en action » ;
18) Organisation d'un atelier genre et situation d'urgence ;
19) Participation d'une délégation de huit (8) personnes issues des structures étatiques et de la société civile à la 54ème session de la CCF à New York ;
20) Organisation d'un atelier de restitution des résultats des travaux de la session ayant regroupé 60 personnes ;
21) Édition d'un fascicule renseignant sur les avancées du Niger par rapport aux douze domaines de la plate-forme de Beijing et les stratégies à mettre en œuvre ;
22) Tenue de la réunion du comité technique du cadre de concertation et d'une réunion officielle du cadre de concertation Genre et Enfance en 2010 pour présenter le bilan 2009 et les perspectives 2010 et discuter sur la restructuration du Ministère ;
23) Tenue de la réunion du GTG/DH en vue de présenter les procédures de formulation d'un programme conjoint ;
24) Appui à la DPF/G en matériel informatique (2 ordinateurs, 2 onduleurs et 2 imprimantes et en fourniture ;
25) Organisation d'un atelier de formulation du Programme Conjoint Genre avec les Organisations de la Société Civile (OSC) ;
26) Organisation d'un atelier sur la gestion axée sur les résultats et genre au profit du personnel du bureau et des programmes et projets avec l'appui du Bureau Régional du PNUD Dakar.

Recommandations

Le bon niveau des résultats enregistrés jusque-là sur toute l'étendue du pays, en dépit du ralentissement observé en 2010 effleurant la suspension des activités, confirme le cheminement du projet vers l'atteinte de ses objectifs. Il reste encore des efforts à faire pour améliorer la performance globale du projet, pour lesquels les recommandations suivantes devraient être prise en compte:

No. 1 Plan stratégique Genre: Finaliser le Plan Stratégique 2012-2014 du MPPFPE non seulement pour consolider les acquis déjà enregistrés, mais surtout pour pérenniser la bonne gouvernance en

matière de promotion du genre.[36]

No.2 Dispositif administratif: Désigner un point focal "permanent" genre au sein du MPPFPE.

No.3 Restructuration du composant genre dans le CPAP: Contextualiser le genre qui est actuellement à cheval entre la gouvernance démocratique et la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté.[37]

No. 4 Renforcement institutionnel du PNUD en matière de genre: En plus du VNU National Genre en cours de recrutement, prévoir le recrutement d'un (e) expert (e) genre pour assurer un suivi quotidien du dossier et assurer d'une part la coordination interne dans le cadre des interventions du PNUD et d'autre part, la présence du PNUD dans les réunions des groupes thématiques, des cadres de concertation et répondre aux sollicitations des ministères techniques et des organisations de la société civile.

No. 5 Formation en matière de genre: Organiser de manière périodique des formations pour le personnel ou faire bénéficier les Chargés de Programmes des formations/ateliers en matière de genre pour le développement de leurs compétences.

No 6 Gestion administrative et financière. Renforcer les capacités du Ministère de Tutelle en matière de procédures de gestion administrative et financière & demander au dit Ministère d'affecter un point focal et un gestionnaire pour le PTA.

Volet B – Promotion de l'emploi des jeunes

B1: Appui à la promotion de l'emploi des jeunes (70385)

Contribution du PNUD: $621,000 dépensé sur $ 1,689, 000 prévues.
Durée: Janvier 2009 – décembre 2010
Organisation de contrepartie: Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé (MCPSI)

Contexte

Parmi les défis majeurs auxquels est confronté le Niger dans son développement, figurent entre autres la pauvreté des populations plus accentuée dans les zones rurales, l'insécurité alimentaire, le chômage et le sous-emploi. Le taux de chômage officiel est de 16% mais il est plus élevé dans les centres urbains (19,4%) que dans les zones rurales (15,2%). Les femmes sont plus touchées par le chômage avec un taux de 25% contre environ 12% pour les hommes. Le taux de sous-emploi est quant à lui très élevé touchant 4/5 de la population en âge de travailler et il frappe surtout les populations rurales (86,3%) en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole.[38] En ce qui concerne la jeunesse (15-35 ans), la situation est critique en ce sens que cette jeunesse est en proie à une crise multidimensionnelle caractérisée par le chômage, l'analphabétisme, la mendicité, la délinquance, l'exode, et les maladies dont les IST/VIH/SIDA. Les tranches d'âge 15 - 29 ans enregistrant les taux les plus élevés (24%). Les enfants travailleurs sont estimés à 15% de la population active.

Les interventions du programme pays dans ce secteur des jeunes et de l'emploi viennent soutenir et renforcer les capacités institutionnelles des Ministères compétents pour la création d'emplois en faveur des jeunes ainsi que sur la mobilisation des ressources humaines pour la gestion du développement.

---

[36] Le Plan Stratégique Genre devrait servir de «programme national» et cadre pour la conception, programmation, la mise en œuvre et suivi-évaluation de l'appui du PNUD et d'autres agences en matière de genre et l'autonomisation des femmes. Ceci doit s'appliquer tant au CPAP qu''a l'UNDAF. Le terme « Appui conjoint au Plan Stratégique en matière de genre » devrait être utilisé au lieu de « programme conjoint».

[37] A cet effet, il est proposé que les appuis fournis dans le Sous-programme 2.2 Volet A soit aussi servir comme un appui transversal, pour faciliter la promotion des principes d'égalité de genre à travers tous les programmes et projets du CPAP. Des liens étroits devraient être maintenus avec le sous-programme 1.2, Volet A Droits humains.

[38] Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, UNDAF 2009 – 2013.

Résultats atteints

Le projet Appui à la promotion de l'emploi des jeunes (70385) a aidé dans le réalisation des résultats suivants :

1) Renforcement des capacités du Ministère de la Formation Professionnelle et Technique en matière de formulation, de mise ne œuvre et du suivi évaluation de programmes sectoriels à travers :
   (i) Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière du programme triennal sur financement du Gouvernement ;
   (ii) Réalisation et validation de l'étude de faisabilité sur la mise en place de l'observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans le cadre de l'UEMOA ;
   (iii) Élaboration d'un plan de suivi des engagements de la table ronde de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et Technique (la BAD a accepté de financer un Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et Technique (PADEFPT) pour un montant total de 25,5 Millions d'Unités de Compte (UC) dont 17,63 millions en don et 7,87 millions sous forme de prêt).
   (iv) Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière du programme triennal sur financement du Gouvernement ;
   (v) Réalisation et validation de l'étude de faisabilité sur la mise en place de l'observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans le cadre de l'UEMOA.
2) Renforcement des capacités des structures d'appui à la création et à la gestion des entreprises, notamment pour la promotion des incubateurs de gestion.
3) Mise en place du Cadre national de concertation sur la promotion de l'emploi des jeunes ;
4) Mise en place d'un incubateur d'entreprises opérationnel à l'Université de Niamey ;
5) Élaboration d'un guide d'information, de sensibilisation, et d'orientation des jeunes porteurs de projets d'entreprise ;
6) Organisation de la 3ème édition du Salon de l'Emploi et celui des produits de la formation Professionnelle et Technique ;
7) L'assistance technique régulière aux promoteurs jusqu'à fin septembre 2010 a enregistré les résultats suivants : 553 promoteurs formés en création, gestion d'entreprise ; 226 entreprises appuyées pour 597 emplois créés ou maintenus.

Recommandations

Au vu des résultats ci-hauts notés, il ressort que l'intervention du PNUD a largement contribué à améliorer l'environnement institutionnel susceptible de permettre aux populations vulnérables d'accéder à un emploi ou de créer leurs propres entreprises, accédant ainsi à un revenu. Il faut toutefois noter que, du fait de l'ampleur du chômage et du sous-emploi des jeunes aussi bien en milieu urbain que rural et de l'insuffisance de la maîtrise des procédures du PNUD par la partie nationale, le défi à relever reste encore très important. Plusieurs mesures s'imposent afin de permettre au projet d'améliorer sa performance. Il s'agit notamment de:

No. 1 Appui aux petits entreprises: Mettre en place au sein du Ministère du Commerce un dispositif d'appui opérationnel permanent aux petites entreprises ; (à l'image de l'EAN fermé en décembre 2010);

No. 2 Dispositif institutionnel: Stabiliser le poste de point focal au sein du Ministère du Commerce en perpétuel remplacement ;

No. 3 Dispositifs de coordination inter-institutionelle: Renforcer les échanges, la communication et la synergie entre les institutions intéressées;

No. 4 Extension géographique: Étendre le programme aux autres régions du pays.

No. 5 Appui du PNUD au point focal: Mettre à la disposition du Ministère du Commerce l'appui requis pour le fonctionnement du point focal (équipements informatiques);

No. 6 Gestion administrative: Assurer aux partenaires nationaux une orientation sur les procédures NEX afin de parfaire la gestion administrative et financière du projet.

Sous-programme 2.3 – Renforcement des capacités pour l'accès aux services sociaux de base

Volet A – Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération sud-sud

A1: Réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération Sud/sud (45139)

Contribution du PNUD (TRAC): $1,650,000 dépensé sur des prévisions de $2,840,000
Durée: Mai 2005 – Décembre 2012 (?)
Organisation de contrepartie : Ministère de la Santé

Contexte

Les indicateurs de santé de la reproduction au Niger demeurent globalement faibles. On enregistre 648 décès pour 100 000 naissances vivantes pour une cible internationale fixée à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement à 175 décès pour cent mille naissances.

Face aux défis de la réduction de la mortalité maternelle, le Niger a élaboré un Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) 2005–2009 dont les principaux objectifs sont : (i) accélérer la baisse de la mortalité maternelle et néonatale en favorisant la surveillance prénatale et postnatale, ainsi que la mise en œuvre des soins obstétricaux et néonatals adéquats ; et (ii) promouvoir la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents.

L'intervention du PNUD de concert avec les agences du SNU, vient appuyer le Niger pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'OMD 5 : Améliorer la santé maternelle. Le projet pilote «Réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération Sud/sud» (45139) vise à transférer des compétences dans le domaine de la santé maternelle en vue de soutenir l'accélération de la réduction du taux de mortalité maternelle conformément aux OMD, ce transfert étant facilités par les services de VNUs, tant internationaux (chirurgiens) que nationaux (sage-femmes). Neuf hôpitaux de district à Agadez, Bouza, Dogon Doutchi, Filingué, Gouré, Mahayi, Mainé Soroa, Mataméye et Tanout ont ainsi bénéficié de l'appui de neuf VNU chirurgiens et onze sages femmes.

Le renforcement des capacités devait cibler le Ministère de la Santé Publique et les districts sanitaires à travers (i) la promotion de la coopération Sud/Sud, en vue de favoriser un transfert de compétences à des cadres Nigériens des hôpitaux de district ; (ii) le développement de partenariats et des synergies avec les autres PTFs intervenant dans la santé maternelle ; et (iii) la recherche de durabilité à travers son ancrage dans le dispositif du PDS et les plans d'actions des districts sanitaires.

Résultats atteints

La présence des VNU chirurgiens et des sages-femmes a permis de :

(i) Renforcer immédiatement le personnel qualifié et d'accroître l'offre de soins essentiels dans des domaines qui n'étaient pas couverts au niveau des hôpitaux de district tels que les interventions chirurgicales et plus particulièrement en zone rurale. Il convient de

signaler toutefois que les prestations de ces chirurgiens s'étendait plus loin que la santé maternelle (OMD 5) mais aussi à la santé des enfants (OMD 4);[39]

(ii) Transfert en principe des compétences à des professionnels nationaux de santé à travers la coopération sud-sud devant permettre de pérenniser le dispositif d'offre de soins de qualité et de proximité à un coût économique abordable pour le Niger (mais à vérifier en termes objectifs) .

Recommandations

No. 1 Expansion géographique: Capitaliser l'expérience de la coopération sud/sud afin de la porter à l'échelle nationale

No. 2 Mobilisation des ressources: Appuyer l'organisation d'une mini table ronde sectorielle afin de mobiliser des ressources additionnelles pour ce projet dans le cadre du partenariat Public Privé (PPP) autour des entreprises du secteur minier et pétrolier pour accélérer l'atteinte de l'OMD5 et permettre à ces entreprises de mettre en œuvre leur politique de responsabilité sociale (RSE);

No. 3 Affectation d'homologues[40]: Affecter les homologues et assurer la présence des anesthésistes dans les hôpitaux de districts (responsable: Ministère de la Santé Publique) et les rendre beaucoup plus disponibles au sein des blocs opératoires (28 hôpitaux de district dotés d'un bloc opératoire attendent encore d'être fournis en chirurgiens) ;

No. 4 Transfert de compétences: Favoriser davantage le principe de partage d'expériences pour que le personnel médical nigérien puisse tirer le maximum de profit (transfert de compétences) des spécialistes d'autres pays (par exemple dans le domaine de la chirurgie) ;

No. 5 Suivi: Demander au Ministère de la Santé Publique d'assurer un meilleur suivi du projet et le prendre en compte dans le Plan de Développement Sanitaire;

Volet B – Appui à l'intégration de la lutte contre les IST/VIH/SIDA dans les politiques de développement

B2 : Appui à la lutte contre les IST/VIH/SIDA (45166[41])

Contribution du PNUD: $1,523,000 prévues, dont seulement $244,382 (2009 – 2011), plus $190,000 du projet Appui a OMD 5 (45139)
Durée: 2005 – 2010?
Organisation de contrepartie: Coordination Intersectorielle de Lutte contre les IST/VIH/SIDA (CISLS)

Contexte

Le taux de prévalence du VIH SIDA au Niger reste faible, mais la recherche et la surveillance indiquent des risques qui demandent des actions fortes: l'infection chez les jeunes (femmes et hommes) est en augmentation. La demande auprès des structures de prise en charge existantes augmente; le taux de dépistage volontaire et anonyme demeure encore faible. Enfin, le taux de séroprévalence chez des groupes spécifiques augmente, notamment chez les professionnelles du sexe et les Forces de Défense et de Sécurité.

La précarité de la situation des soins de santé est liée à plusieurs facteurs dont : 1) le coût relativement élevé des soins de santé primaire pour la population ; et 2) l'insuffisance du personnel

[39] La revue a appris que dans le cas de Doutchi, le nombre d'interventions chirurgicales a passé de 497 en 2008 ; 674 en 2009 ; 900 en 2010 et 783 en fin novembre 2011, tandis que le taux de mortalité maternelle intra hospitalière a tombé, respectivement de 5,4% ; 5,3% ; 2,9% ; 2,8%. L'existence d'un lien directe entre ces deux tendances serait intéressante à explorer.

[40] Il convient de signaler que le manque d'homologue nationaux a é un des points faible du projet, ce qui a eu des conséquences négatives sur le transfert de connaissances et la durabilité des résultats après la fin du projet.

[41] En principe, ce projet devrait travailler en étroite collaboration avec le projet parallèle mise en œuvre par avec l'appui de l'ONUSIDA Renforcement des capacités pour la lutte contre le VIH/SIDA (38971)

médical et la faiblesse des capacités d'intervention des structures sanitaires. L'intervention du PNUD vient à point nommé pour apporter des solutions à ces difficultés.

La contribution du PNUD fait partie d'une série d'interventions en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA, sous l'égide des projets suivants : 1) Renforcement capacités pour la lutte contre le VIH/SIDA (38971) ($72,000, juillet 2004 – février 2009), (ii) HIV/AIDS Program (53796) (Contribution de l'ONUSIDA de $16,000 à travers le PNUD, Comportement à moindres risques (14010) (2009 «16,000).

Résultats atteints

1) *La CISLS est appuyée dans le développement d'un programme de renforcement des capacités des institutions en charge de la lutte contre le VIH/SIDA* à travers notamment : (i) l'organisation d'un voyage d'étude au Burkina Faso en faveur du Programme d'Appui au Monde Associatif et communautaire (PAMAC) de lutte contre les IST/VIH/SIDA ; (ii) l'organisation des Ateliers thématiques : la sensibilisation sur la prévention de la transmission des IST/VIH/SIDA, la vie associative et la gestion des microcrédits et la conduite d'activités génératrices de revenus; (iii) le renforcement en équipements médicaux.
2) *Le Niger est appuyé dans la préparation de propositions contre les IST/VIH/SIDA pour considération par le Fonds Mondial*. C'est dans ce cadre que la Loi sur le VIH/Sida a été élaboré : L'avant-projet d'ordonnance préparé sous le régime de transition militaire a été actualisé en avant-projet de loi et son contenu partagé et validé par les principaux acteurs ;
3) La médiatisation des activités lors de la journée mondiale de la lutte contre le VIH/SIDA pour une meilleure visibilité du programme ;
4) La participation du Niger à la Conférence Internationale sur la Lutte contre le SIDA ;

5) L'appui aux PVVIH en termes d'activités génératrices de revenus en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Recommandations

No. 1 Cadre législatif du CISLS: Accélérer le processus de finalisation et d'adoption de la loi révisée sur le VIH/SIDA;

No. 2 Cadre institutionnel du CISLS: Créer un mécanisme d'échanges permanents entre la partie nationale et le PNUD.

No. 3 Renforcement institutionnel : Recruter un gestionnaire pour l'appui à l'élaboration des rapports techniques et financiers ;

No. 4 Formation sur les procédures du PNUD: Renforcer les capacités du personnel de la CISLS en matière de procédures financières et techniques du PNUD;

No. 5 Gestion financière: Accélérer le processus de mise à disposition des fonds aux institutions bénéficiaires;

No. 6. Vulgarisation de la loi révisée VIH/SIDA: Appuyer le Niger dans la vulgarisation de la loi révisée sur le VIH/SIDA;

No 7. Cadre de consultation: Créer un mécanisme d'échanges permanents entre la partie nationale et le PNUD.

B3 : Réduction mortalité/morbidité causées par la tuberculose (52596)

Contribution du PNUD: $4,201,000 de dépenses sur des prévisions de $4,657,000, provenant du Fonds Mondial.
Durée: Août 2006 – Décembre 2012 (?)
Organisation de contrepartie: Ministère de la Santé Publique.

Contexte

Les actions prioritaires retenues par la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 portent principalement sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins de santé des plus pauvres d'une part et, d'autre part sur la réduction de la morbidité et la mortalité liée aux principales maladies, en particulier le paludisme et la tuberculose.

Dans le cadre du Programme Pays 2009-2013, les interventions du PNUD en matière d'appui à la mise en œuvre des projets financés par le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme s'inscrivent dans son mandat de récipiendaire principal. Ces interventions sont articulées autour de deux objectifs comme suit : (i) Le Niger est appuyé dans la préparation de propositions contre les IST/VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme pour considération par le Fonds Mondial ; et (ii) la préparation et l'exécution d'un programme de renforcement de capacités.

Le Programme National de Lutte contre le Tuberculose (PNCT) a une couverture nationale. Il cible l'ensemble de la population du pays tout en accordant une attention particulière aux personnes atteintes de VIH/SIDA et aux personnes vivant dans des conditions de promiscuité

Résultats atteints

1) Capacités techniques des personnels de santé renforcées au niveau des centres DOTs et cases de santé ;
2) Capacités matérielles des centres renforcées pour les diagnostics et traitements de malades dépistés (appui en logistique et matériels médicaux et informatiques) ;
3) Prise en charge des malades améliorée au niveau des centres DOTs avec capacités de counselling de la co-infection tuberculose/VIH ;
4) Renforcement des centres en agents communautaires par la formation des pairs éducateurs ;
5) Implication des ONG locales dans la lutte contre la tuberculose.

Recommandations

No. 1 Gestion administrative et financière: La formation des personnels clé du programme antituberculeux en matière de programmation / planification des activités ainsi que des procédures du PNUD, en vue du manque de promptitude dans l'élaboration et la transmission de requêtes conformes de la part du programme à l'Unité de Gestion, dû à une insuffisance dans la maîtrise des procédures du PNUD ; des retards dans la collecte et la transmission des pièces justificatives; et l'insuffisance de pratiques programmatiques et opérations financières du PNLT.

B4 : Réduction mortalité/morbidité causée par le paludisme (52624)

Projet d'appui à la mise en œuvre de la nouvelle politique de traitement et de prévention du paludisme au Niger et Affordable Medicines Facility for malaria (52624)

Contribution du PNUD: $4,385,000 de dépenses sur des prévisions de $6,265,000, provenant du Fonds Mondial.
Durée: Juillet 2006 – Décembre 2012 (?)
Organisation de contrepartie: Ministère de la Santé Publique.

Contexte

Les actions prioritaires retenues par la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 portent principalement sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins de santé des plus pauvres d'une part et, d'autre part sur la réduction de la morbidité et la mortalité liée aux principales maladies, en particulier le paludisme qui est la première cause de mortalité au Niger. Il est par conséquent justifié que l'intervention du PNUD, à travers le Programme Pays 2009-2013, le Fonds Mondial et le Plan Stratégique du PNUD pour 2008–2011, permette au Niger de disposer des capacités nécessaires pour circonscrire ce fléau.

Il convient de rappeler que le Programme de Pays 2004–2008 à travers le projet a permis de contribuer dans l'ensemble à la mise en œuvre de la nouvelle politique de traitement et de prévention du paludisme.

Résultats atteints

1. Les activités menées ont permis de renforcer les capacités des 42 districts sanitaires visés. Les résultats sont donc atteints à 100%.
2. Améliorer d'au moins 80% la prise en charge correcte des cas de paludisme simples et graves dans les 42 districts sanitaires ;
3. Améliorer d'au moins 80% la couverture des soins préventifs chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans dans l'ensemble des 42 districts sanitaires.
4. En termes de couverture sanitaire, le taux réalisé chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans est difficile à établir car la population de départ n'a pas été précisée. Mais l'évolution positive des statistiques laisse présager que des progrès ont été enregistrés depuis le démarrage du programme.

Recommandations

Les nombres de cas de paludisme simples et graves pris en charge correctement dans les 42 districts sanitaires touchés ainsi que ceux des soins préventifs chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans dans l'ensemble de ces 42 districts sanitaires laissent présager l'atteinte des objectifs visés par le programme. Toutefois, les résultats ne peuvent s'améliorer pour les deux années avenir que si une solution adéquate est trouvées aux difficultés rencontrées. Il s'agit notamment la non maîtrise des procédures du PNUD par la partie nationale ainsi que la trop grande charge de travail au niveau du service financier de l'Unité de Gestion.

Il est par conséquent nécessaire de :

No. 1 Renforcement des capacités du PNLP: Renforcer les capacités des Programmes Nationaux de lutte contre le paludisme en matière de procédures de gestion du PNUD ;

No. 2 Couverture financière de prise en charge: Améliorer la qualité de la prise en charge des cas de tuberculose, paludisme et SIDA;

No. 3 Transfert des responsabilités de Bénéficiaire Principal aux autorités nationales: Renforcer davantage la capacité des programmes nationaux à s'approprier le rôle de Bénéficiaire Principal des projets à travers un plan de transfert.

B.5 Appui à la mise en œuvre des programmes financés par le Fonds Mondial (60127)

Contribution du PNUD:$320,000 de dépenses sur $976,000 de prévisions.
Durée: Avril 2008 – Décembre 2012 ?
Organisation de contrepartie: Ministère de la Santé

Contexte

Les actions prioritaires retenues par la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 portent principalement sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins de santé des plus pauvres d'une part et, d'autre part sur la réduction de la morbidité et la mortalité liée aux principales maladies, en particulier le paludisme.

Le domaine d'intervention N° 1 du Plan Stratégique du PNUD pour 2008–2011 (Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD) accorde une attention particulière à l'amélioration des conditions sanitaires des populations, à travers l'exécution des programmes du Fonds mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA.

Résultats atteints

Dans le cadre des efforts d'entreprendre un programme de renforcement de capacités et d'un plan de transfert en faveur du récipiendaire principal national du Round 5 désigné par le Mécanisme pour la Coordination au niveau du Pays (Country Coordinating Mechanism) du Fonds Mondial, les résultats ci-après ont é enregistrés de 2008 à ce jour:

1) Cinq unités de surveillance et de gestion de l'information sanitaire sont fonctionnelles au niveau de cinq hôpitaux de référence. Ainsi des bases de données fiables sont disponibles au SNIS et au niveau des cellules de suivi - évaluation des trois programmes (Palu, tuberculose et VIH/SIDA).
2) Une étude sur le transfert du rôle de récipiendaire principal à une entité nationale a été réalisée en mai 2008. L'objectif de ce processus est d'appuyer le bureau du PNUD Niger dans la définition d'une stratégie de désengagement et de transfert des compétences de gestion.
3) Un atelier tenu en décembre 2008 sur la promotion de l'Artémesia Annua qui a vu la participation des chercheurs de nationalité burkinabé, malienne et nigérienne.
4) Un document de projet pilote sous-régional validé en Juillet 2009 est disponible, au titre duquel des requêtes de financement ont été soumises.
5) Quatre propositions introduites auprès du Fonds Mondial au titre de la série 10, parmi lesquelles deux ont été approuvées par le Conseil d'Administration : Renforcement des systèmes de Santé et Lutte contre la tuberculose ;
6) Le Niger a été représenté à diverses rencontres internationales organisées par le Fonds Mondial ;
7) L'UGFM dispose d'un VNU spécialiste en approvisionnement performant. Celui-ci a pris part à l'atelier de formation organisé par la centrale d'achat du PNUD à Copenhague.
8) Un projet pilote sous régional a été élaboré sur l' «Initiative Artemesia Annua » (essais de culture d'Artemisia Annua réalisés sur les sites retenus) ; mise à disposition de 3 ordinateurs portables et divers matériels de laboratoire acquis pour le département de chimie de la faculté des sciences de l'Université AMD ; voyage d'étude à Madagascar au profit des représentants du comité de pilotage du projet
9) Un système d'archivage des documents du CCM mis en place ;
10) Un site web du CCM créé ;
11) un dépliant de présentation du CCM produit et diffusé.
12) En 2011, les activités n'ont porté que sur l'acquisition de matériel pour assurer un meilleur fonctionnement du bureau du CCM du fait du retard dans la mise à disposition des fonds.

Recommandations

Les résultats enregistrés à ce jour sont partiels du fait notamment de la lourdeur administrative au niveau du PNUD mais aussi de la non maîtrise des procédures du PNUD ainsi que de l'insuffisance technique du CCM notamment en termes de préparation des dossiers (TDR) et des procédures nationales de passation de marchés publics.

Cette situation en appelle à la prise de décisions vigoureuses pour améliorer la performance du programme, pour lequel les recommandations suivantes sont avancées:

No. 1 Formation en gestion administrative et financière: La formation du CCM en matière de procédures du PNUD ;

No. 2 Mobilisation de ressources du Fonds Mondial: La formation du CCM en matière d'élaboration de TDR (appel à candidature)(à clarifier)

PROGRAMME 3 - RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Dans le CPAP le Programme 3 est divisé en cinq Volets A E, sans qu'il y ait un Sous-Programme spécifique tel comme dans les autres Programmes. En plus, le Programme de Micro-Financement du FEM (Small Grants Programme) n'a pas été inclus. La Revue se propose d'y ajouter deux sous-programmes: 3.1 Gestion des ressources naturelles, et 3.2 Micro-projets relatifs à l'environnement.

La distribution des ressources selon ces nouveau sous-programmes et volets se présente comme dans le Tableau et Graphique ci-dessous :

Sous-programmes et volets	**TRAC**		**Autres**		**Total**		**% Depenses**
	P	**D**	**P**	**D**	**P**	**D**	
3.1 Gestion des ressources naturelles							
A. Lutte contre la dégradation des terres	1689	1172	818	753	2507	1925	14.2
B. Gestion durable de la biodiversité	1924	905	2105	1424	4029	2329	17.2
C. Promotion des Energies Renouvelables	*805*	*382*	*455*	*50*	1260	432	3.2
D. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	***1725***	***693***	***4528***	***2592***	6253	3285	**24.3**
E. Adaptation aux effets des changements climatiques	1325	472	4379	3131	5704	3603	**26.7**
S-T 3.1	*7468*	*3624*	*12285*	*7950*	*19753*	*11574*	*85.7*
3.2 Micro-projets relatifs à l'environnement						***0***	
A. Programme de Micro-Financement	0	0	0	1935	0	1935	14.3
S-T 3.2	*0*	*0*	*0*	*1935*	*0*	*1935*	*14.3*
Total Programme 3	***7468***	***3624***	***12285***	***9885***	***19753***	***13509***	***100.0***

Tableau 13 Répartition des ressources - Programme 3 Environnement (2009 – 2013)

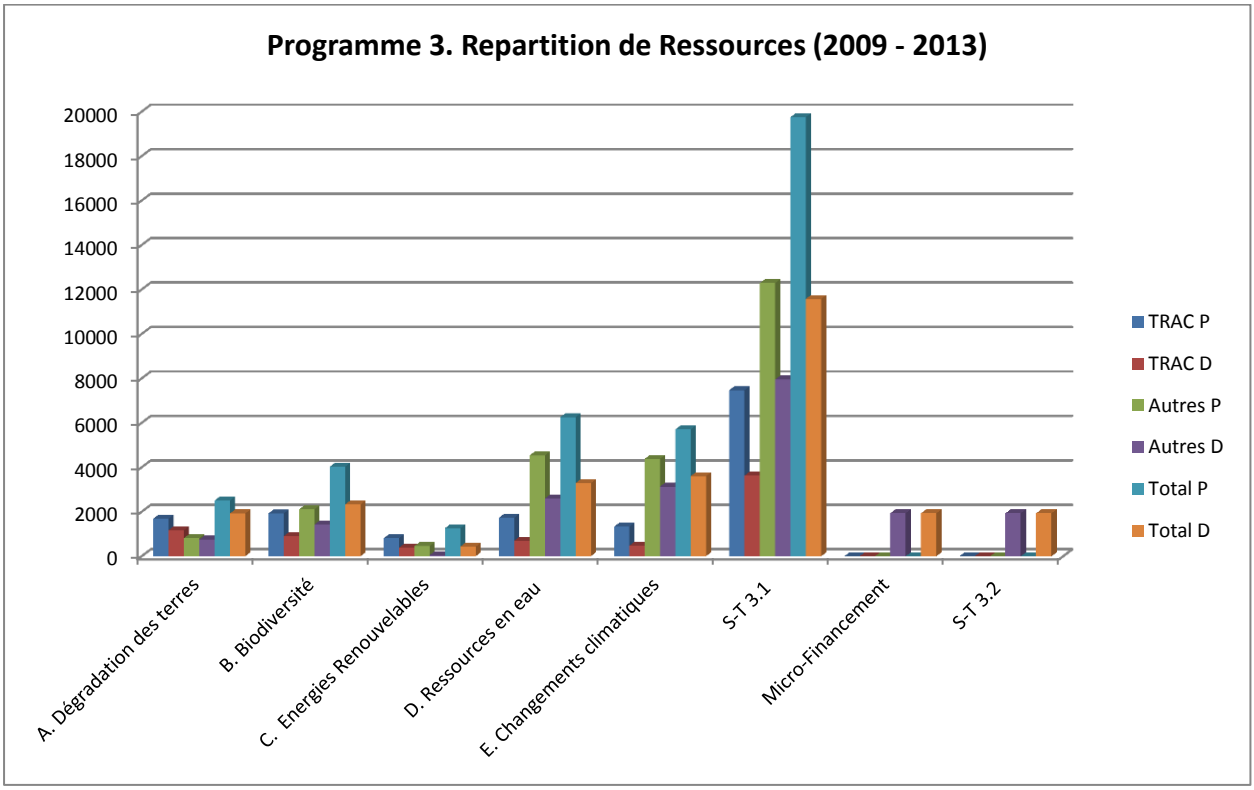

La répartition des ressources selon les sous-programmes, volets et projets et Effet 7 se présentent comme dans le tableau ci-dessous.

Code	Intitulé du Projet	TRAC		Autres[42]		Total	
		P	D	P	D	P	D
	PROGRAMME 3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES	0	0	0	0	0	0
	***Effet 7* - Les populations participent a la préservation de l'environnement et des ressources naturelles y compris de l'eau**	0	0	0	0	0	0
	3.1 Gestion des ressources naturelles						
	A. Lutte contre la dégradation des terres						
45188	Appui aux Institutions de Gestion de l'Environnement	423	448	0	0	423	448
49686	PIMS 3225 LD PDF-B: Sand dune rehabilitation	124	154	0	0	124	154
72224	Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes (PLECO)	1,142	570	818	753	1,960	1,323
	Sous-total 3.1 Volet A	1,689	1,172	818	753	2,507	1,925
	B. Gestion durable de la biodiversité						
51709	PIMS: 2294 FSP Projet de Gestion des Res de l'Aïr-Ténéré	673	391	1,948	1,368	2,621	1,759
70891	Gestion durable biodiversité	1,197	450	54	0	1,251	450
70258	PIMS 3943 : Niger Fauna Corridors	54	64	69	56	123	120
77436	Gestion durable de Corridor de faune au Niger	0	0	34	0	34	0
	Sous-total 3.1 Volet B	1,924	905	2,105	1,424	4,029	2,329
	C. Promotion des Energies Renouvelables						
70497	Promotion des Energies Renouvelables	805	382	455	50	1,260	432
	Sous-total 3.1 Volet C	805	382	455	50	1,260	432
	D. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)						
44922	PIMS 260 IW FSP: Niger River Basin	0	0	4,333	2,404	4,333	2,404
45189	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau	1,725	693	0	0	1,725	693
47114	Système intégré d'approvisionnement en eau	0	0	195	188	195	188
	Sous-total 3.1 Volet D	1,725	693	4,528	2,592	6,253	3,285
	E. Adaptation aux effets des changements climatiques	0	0	0	0	0	0
14012	ANCR	0	0	1	0	1	0
57961	NAPA interventions prioritaires, PPG, Niger (PIMS 3826)	270	251	15	0	285	251
72003	NAPA Resilience - Secteur agriculture (PIMS 3826)	753	190	1,721	1,325	2,474	1,515
72381	Programme Africain d'Adaptation aux changements climatiques - Niger	302	31	2,642	1,806	2,944	1,837
	Sous-total 3.1 Volet E	1,325	472	4,379	3,131	5,704	3,603
	Sub-total 3.1	***7,468***	***3,624***	***12,285***	***7,950***	***19,753***	***11,574***
	3.1 Development des Micro-finances						
	A. Programme de Micro-Financement						
57299	Appui au Programme de Micro-Financement (PMF/FEM) (PADMIF)	0	0	0	1,935	0	1,935
	Sous-total 3.2 Volet A	0	0	0	1,935	0	1,935
	Sous-total 3.2	***0***	***0***	***0***	***1,935***	***0***	***1,935***
	Total Effet 7	***7,468***	***3,624***	***12,285***	***9,885***	***19,753***	***13,509***
	SOUS-TOTAL PROGRAMME 3. ENVIRONNEMENT	***7,468***	***3,624***	***12,285***	***9,885***	***19,753***	***13,509***

Tableau Programme 3. Répartition des ressources par volet et projet

[42] Principalement du Fonds de l'Environnement Mondial (FEM)

Sous-Programme 3.1 Gestion des ressources naturelles

Volet A – Gestion durable des terres

A.1 Appui aux Institutions de Gestion de l'Environnement (45188) : Contribution du PNUD/FEM $448, 000. Durée : Février 2008 a décembre 2010

A.2 PIMS 3225 LD PDF-B: Sand dune réhabilitation (49686) ; Contribution du PNUD, $154,000) : Février 2008 ?

A.3 Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes (PLECO) (72224) : Contribution du PNUD/FEM $1,323,000 (Février 2008 - …)

Contexte

L'un des problèmes entravant le développement et la sécurité alimentaire au Niger demeure la dégradation du capital foncier du fait des facteurs anthropiques et naturels. Ainsi, sécheresses récurrentes, surexploitation des ressources et faible capacité d'intensification des systèmes agrosylvopastoraux se conjuguent pour induire et accélérer la dégradation des terres, dégradation qui se traduit par l'érosion, l'ensablement des terres et cours d'eau, baisse de fertilité des sols, etc. Aussi, plusieurs travaux ont mis en exergue le lien très étroit entre la pauvreté, la vulnérabilité, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire au Niger.

Les efforts de restauration des terres, restés toujours en-deçà des pertes annuelles, n'ont pas permis d'inverser la tendance régressive du potentiel productif. Au cours de la période 2004-2008, les appuis du PNUD en matière de lutte contre la dégradation des terres ont porté notamment sur le renforcement des capacités à mettre en œuvre les trois conventions Post Rio, le soutien au processus TerrAfrica avec l'élaboration d'un Cadre Stratégique d'Investissements pour la gestion durable des terres, la formulation du Projet de Lutte Contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes (PLECO) dans les régions de Zinder et Diffa et enfin la mise en œuvre du Projet de Co-Gestion des Ressources Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (COGERAT).

La lutte contre la dégradation des terres figure parmi les priorités du pays, telles que ressorties dans la Stratégie du Développement Rural (SDR) et son Plan d'Action. Le Plan d'Action de la SDR comporte 14 programmes, parmi lesquels :

- Le Programme 2 : Gouvernance Locale des Ressources Naturelles ;
- Le Programme 10 : Préservation de l'Environnement ;
- Le Programme 13 : Restauration des Terres et Reboisement.

La Déclaration de Politique Générale du Gouvernement envisage, en optant pour l'atteinte de la sécurité alimentaire à travers l'initiative ''3N'' : (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), fait de la restauration de la base productive une des préoccupations.

Résultats atteints

Par rapport au *3.1.A.1 Des ressources matérielles et financières sont mobilisées pour soutenir le processus TerrAfrica et ont permis la mobilisation de partenariats et de ressources en faveur de la lutte contre la dégradation des terres et des écosystèmes (*45188*)*

L'appui du PNUD au processus TerrAfrica a permis la finalisation du Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT), outil de plaidoyer et de mobilisation de ressources. L'appui du PNUD, en facilitant les réunions périodiques (une vingtaine tenues) du Groupe Technique GDT, a également favorisé la construction d'une Coalition Nationale pour la Gestion Durable des Terres. Les ressources mobilisées sur la période 2009-2011 en faveur de la GDT sont évaluées à 2,507 millions de dollars US et servent à financer aussi bien des actions de terrain (PLECO) que celles d'appui institutionnel. Des efforts de formulation de programmes sont en cours pour la mobilisation des ressources ; c'est notamment : (i) Document d'étude de faisabilité sur un Projet GDT sur la lutte Contre l'ensablement des terres, des eaux et plans au Niger (*en cours de*

finalisation); (ii) Document d'étude de faisabilité sur un Programme de Gestion Durable des Ressources Forestières et promotion des Energies alternatives sensibles aux changements climatiques au Niger (*en cours de finalisation*) ;

Par rapport 3.1.A.2 Un plan d'action pour le renforcement des capacités nationales pour la gestion de l'environnement est validé et mis en œuvre.

Les efforts ont plutôt été orientés vers l'appui à : (i) l'élaboration des plans d'action triennaux 2010-2012 glissants des programmes environnement de la SDR ; (ii) la planification de la gestion de la ceinture verte de Niamey ; (iii) l'identification et la cartographie des zones d'intervention du Programme Grande Muraille Verte.

Par rapport au résultat 3.1.A.3 Une vision locale de gestion durable des ressources naturelles est développée et des activités de protection contre l'ensablement des cuvettes oasiennes sont mises en œuvre dans les cuvettes de Gouré et de Mainé–Soroa (PLECO) (49686 et 72224)

Les multiples actions de formations des communautés à la base, de diagnostics participatifs et de planification locale dans le cadre des projets de terrain (PLECO, COGERAT) participent à la réalisation de ce résultat.

Parmi ces actions, figurent notamment, dans le cadre du PLECO: (i) L'Appui aux partenaires locaux pour la mise au point de techniques et méthodologies pour la prévention de la formation de dunes de sable et la réduction de la dégradation des terres ; (ii) L'Elaboration participative des 4 plans d'action locaux pour la gestion des dunes et des terres ; (iii) L'Elaboration participative d'un programme de formation et d'IEC des structures locales ; (iv) L'Identification des sites de suivi, mise en place des mécanismes de collecte des données et conception d'un système de suivi de l'ensablement et de la dégradation des terres.

Dans le cadre du COGERAT (51709), la planification locale et le budget annuel des communes prennent en compte le financement de la gestion durable des terres. On note une mobilisation des communes qui financent en partie les activités de restauration et de récupération des terres de leurs terroirs. La contribution des communes au financement de la GDT est passée de 58000 $ en 2009 et 317 453 $ en 2010 ce qui constitue une augmentation des ressources financières pour la GDT/GRN.

3.1.A.4 Un système pérenne de cogestion Etat – Communes des ressources naturelles est mis en place dans la Réserve Naturelle Aïr–Ténéré

L'Accord portant Cogestion Etat-communes des ressources naturelles est mis en place dans la Réserve Naturelle Aïr–Ténéré est intervenue en septembre 2010 a permis l'atteinte à la cible y relative. Cet accord est signé par toutes les parties, à savoir le MH/E pour l'Etat et les communes Gougaram, Iférouane, Tabelot et Timia

3.1.A.5 le Niger est soutenu dans la préparation des rapports nationaux sur la CCD préparés sous la coordination du CNEDD

Le volet appui institutionnel du PLECO soutient le Secrétariat Exécutif du CNEDD dans son rôle d'animation dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Désertification (CCD). Les appuis fournis à cet effet ont porté sur : (i) La promotion de dialogue et de la concertation à travers la facilitation de la tenue des réunions de la Commission Technique PAN/LCD/GRN ; (ii) La contribution à l'élaboration en ligne du quatrième rapport national de mise en œuvre ; (iii) L'appui à la célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Désertification.

Recommandations

No. 1 Amplification des actions de gestion durable des terres :

L'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N Le Niger Nourrit les Nigériens, requiert assurément des bases productives restaurées, protégées et mieux gérées. Le programme d'urgence 2011-2012 du Gouvernement accorde une grande importance aux actions de récupération des terres et de lutte

contre l'ensablement dans la perspective d'élargir et diversifier les terres agropastorales. De ce point de vue, il est souhaitable que le PNUD renforce davantage son soutien dans ce domaine en favorisant de nouveaux appuis.

La poursuite de l'accompagnement pour la finalisation de deux projets GDT (voir 3.1.A.1 dessus) en cours de formulation est souhaitable, ainsi que le plaidoyer en vue de mobilisation des financements nécessaires à leur mise en œuvre. De même, les interventions en matière de GDT s'étalant sur le long terme, il y a lieu, pour les années 2012-2013, d'envisager la formulation d'une deuxième phase pour le projet PLECO. La production, dans le cadre du PLECO, d'outils et de techniques en matière de lutte contre l'ensablement aidera assurément la réplication des acquis dans d'autres régions du pays.

No. 2 Mieux bâtir la cohérence dans les appuis stratégiques en faveur de la GDT

Le PNUD appuie simultanément la Cellule de Coordination du Processus TerrAfrica dans le cadre du CSIN-GDT et la cellule PAMT dans le cadre de la planification opérationnelle, de l'animation du cadre de concertation et du suivi des programmes environnement de la SDR. Toutes ces deux cellules relèvent du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. Il y a là un besoin de synergie et de coordination dans ces appuis en évitant l'éparpillement actuel.

No 3. Le Bien-fondé de l'appui aux institutions nationales pour la participation aux rencontres internationales et la commémoration des journées et événements mondiaux ayant trait à la lutte contre la désertification

Ce type d'appui, en plus qu'il aide l'Etat à honorer ses engagements internationaux dans le cadre de la lutte contre la désertification, contribue au renforcement des capacités de institutions nationales à travers leur participation aux débats mondiaux enrichissants. Son maintien dans le cadre des PTA 2012 et 2013 pourrait renforcer ces acquis.

No. 4 Améliorer la visibilité des actions de restauration et de gestion de l'environnement

Le besoin d'amélioration de la visibilité des progrès accomplis dans le domaine de l'environnement et de gestion des ressources naturelles justifie amplement un appui en faveur de l'élaboration d'une stratégie de communication pour le volet environnement du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement.

No. 5 Consolider les appuis fournis dans le cadre de la réhabilitation et la gestion de la Ceinture Verte

Le Gouvernement a adopté le décret déclarant d'utilité publique la Ceinture Verte de Niamey, en proie à plusieurs menaces. Par cet acte, le Gouvernement améliore les conditions de sécurisation foncière de ce potentiel, d'où l'importance de poursuivre l'accompagnement déjà démarré.

Volet B – Gestion durable de la biodiversité

Le PNUD, avec financement du FEM a appuyé les projets suivants dans le cadre de ce volet :

B.1 Gestion durable biodiversité (70891)

Contribution du PNUD : $450,000 dépensés sur prévisions de £1,251,000
Durée: Mai 2009 à décembre 2009
Organisation de contrepartie : CNEDD

B.2 Corridor de Faune (PIMS 3943) (70258) et B.3 Gestion durable de Corridor de faune au Niger (77436)

Contribution du PNUD : $120,000 (70258) and $34,000 (prévisions) (77436)
Durée : Mars 2009 a septembre 2009 (70258), et ? (77436)
Organisation de contrepartie : CNEDD

B.4 Gestion des Reserve de l'Aïr-Ténéré (COGERAT)(PIMS: 2294 FSP) (51709)

Contribution du PNUD : $1,759,000 dépensées, dont $391,000 (TRAC) et $1,368,000 (FEM)
Durée : Janvier 2008 to décembre 2012s
Organisation de contrepartie : MEL/CD

Contexte

Les écosystèmes nigériens, bien que fragiles, renferment encore une biodiversité riche et variée. Mais des menaces sérieuses pèsent sur ce patrimoine, entravant ainsi son développement. Il s'agit notamment de l'absence d'une stratégie globale de valorisation de la faune, de l'insuffisance de plans d'aménagement et de gestion des aires protégées et de la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines rendant difficile le contrôle et la gestion de ressources fauniques.

Dans le domaine de la gestion durable de la biodiversité, le Programme de Pays 2004–2008, a soutenu le Niger, en partenariat avec le FEM, dans l'élaboration des rapports nationaux sur la biodiversité, la formulation d'initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité au Niger. Parmi ces initiatives, figure le *Projet Corridor de biodiversité de faune du Sahara et du Sahel* (PCSS) dont l'objectif est de soutenir le Niger dans la préservation des ressources fauniques des zones saharienne et sahélienne du pays à travers le maintien d'un corridor traditionnel de migration de la faune entre les aires protégées de l'Aïr–Ténéré–Termit–Tadress–Gadabéji

Le plan d'action de la SDR comporte en son sein plusieurs programmes ayant un lien avec la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit notamment de :

- Programme 2 (Gouvernance Locale des Ressources Naturelles) ;
- Programme 10 (Préservation de l'Environnement) ;
- Programme 13 (Restauration des Terres et Reboisement).

Résultats atteints

1) Par rapport à la Stratégie Nationale et un plan d'action pour la conservation et la valorisation de la faune Dans la perspective de l'élaboration de la stratégie globale de la gestion de la faune, d'importantes activités ont été réalisées. Il s'agit notamment de : (i) Etat des lieux et stratégie pour une gestion durable de la réserve partielle de Faune de Dosso ; (ii)Charte pour le développement de l'écotourisme dans la région du fleuve ; (iii)Deux plans de gestion participative des zones humides ; (iv)Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation durable des éléphants au Niger ; (v)Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation durable des girafes du Niger ;(vi) Stratégie de gestion des Aires Protégées. Le processus de formulation de la Stratégie globale et de son Plan d'Action est en cours. Il consistera à capitaliser et synthétiser les différentes stratégies sectorielles et études thématiques et pourrait s'achever dans le cadre du PTA 2011. Sur la base de ces résultats, il ressort qu'en plus du document de stratégie élaboré, les appuis du PNUD ont permis la mise en place d'un cadre de gestion communautaire et participative des ressources fauniques.

2) Les rapports nationaux sur la biodiversité sont élaborés Les résultats obtenus à ce niveau sont notamment: (i) La mise à jour du site Web du Centre d'Echange d'Information (CHM) sur la diversité biologique ; (ii) La révision de la stratégie nationale de gestion de la Biodiversité pour la prise en compte de la SDR ; (iii) l'organisation des réunions de la Commission Technique « Biodiversité » ; (iv) La commémoration de la Journée Internationale sur la biodiversité etla participation aux rencontres internationales.

3) La mise en œuvre du PCSS soutient l'intégrité des écosystèmes et favorisent l'amélioration des conditions de vie des populations dans les aires protégées de l'Aïr–Ténéré–Termit–Tadress–Gadabéji. De progrès significatifs vers l'atteinte de ce résultat ont été enregistrés avec (i) la

mobilisation du financement pour la mise en œuvre du projet, (ii) le recrutement en cours de l'équipe de gestion du projet.

Recommandations

No. 1 Stratégies et plans de gestion des aires protégées : Accroitre les efforts en faveur d'actions opérationnelles pour la mise en œuvre des stratégies et plans de gestion des aires protégées élaborés**.** Les énormes progrès enregistrés vers la réalisation des cibles 2013 en matière de gestion durable de la biodiversité appellent pour les années à venir, à mettre l'accent sur des actions de terrain dans le cadre de la mise en œuvre des outils et instruments élaborés.

No. 2 Aller vers une prise en compte des autres aspects de la biodiversité : En vue de diversifier la contribution des ressources de la biodiversité à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, d'autres aspects devraient être considérés dans les futurs appuis du PNUD ; il s'agit entre autres: (i) Des questions des semences et des ressources phytogénétiques ; (ii) Des ressources forestières, notamment sur la gestion communautaire et communale des forêts, l'agroforesterie comme approche de préservation de la biodiversité et d'amélioration de la sécurité alimentaire, etc. paraissent tout à fait prometteuses, particulièrement dans le contexte de l'initiative « 3N ». (iv) la formulation d'un projet d'appui aux collectivités territoriales décentralisées pour la gestion durable des forêts dans la perspective de la préservation de leur potentiel de biodiversité.

No. 3 Prise en compte du Plan Stratégique Décennal 2011-2020 pour la biodiversité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, un Plan Stratégique Décennal 2011-2020 est adopté et devrait être implémenté par les pays. A cet effet, l'appui du CPAP pourrait être requis.

Volet C – Promotion des énergies renouvelables

C.1: Promotion des Energies Renouvelables (70497)

Contribution du PNUD/FEM : $432,000 dépensés sur prévisions de $1,260,000
Durée : 02/04/2009 to 31/12/2009
Organisation de contrepartie : CNEDD

Contexte

L'accès à l'énergie est devenu une composante majeure pour la réalisation des objectifs de développement économique et social et de réduction de la pauvreté en particulier ceux relatifs aux revenus, à l'éducation, à l'eau potable, à l'agriculture, au genre et à l'environnement. La biomasse énergie constitue le principal combustible pour les ménages, ce qui présente de graves répercussions sur les ressources forestières, déjà fragilisées.

La SDRP fait apparaitre clairement l'accès aux services énergétiques comme une des priorités nationales. Le Plan d'Action de la SDR intègre la question énergétique à travers le sous-programme 4.4 (Electrification Rurale), en passe d'être érigé en programme. L'objectif de ce sous-programme est de réduire la consommation du bois énergie par la promotion des énergies renouvelables en milieu rural. Le Plan National de l'Environnement et le Développement Durable (PNEDD), cadre de référence en matière de développement durable accorde une importance particulière aux services énergétiques. Aussi, en application des recommandations du Livre Blanc de la CEDEAO sur l'accès aux services énergétiques, le Niger a mis en place un Comité National Multisectoriel Energie (CNME).

La promotion des Energies Renouvelables constitue non seulement un puissant levier pour le développement, mais également une réponse aux défis des changements climatiques. C'est dans ce contexte qu'intervient l'appui du PNUD pour la promotion des énergies renouvelables, l'adaptation aux effets des changements climatiques constituant un domaine d'intervention prioritaire du Programme de Pays compte tenu de son importance pour le Niger et du mandat sectoriel du PNUD dans ce domaine.

L'appui du PNUD pour la période 2009-2013 en ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables s'articule autour de 4 axes majeurs, à avoir : (i) Le développement d'un volet Niger de l'initiative PRASE (Programme National de Référence d'Accès aux Services Energétiques) sur la réduction des émissions des gaz à effets de serre ; (ii) L'actualisation de la Stratégie d'accès aux services énergétiques modernes ; (iii) La formulation et l'appui à la mise en œuvre d'une opération pilote d'électrification rurale ; (iv) La vulgarisation des plateformes multifonctionnelles au niveau de 2 régions.

Résultats atteints

1) La Stratégie d'Accès aux Services Energétiques Modernes *(*SNASEM) a été formulée en 2006 et couvre tous les aspects de l'énergie. L'appui du PNUD pour la période 2009-2013 soutient la mise en œuvre de cette stratégie. Ainsi, dans le cadre de l'opérationnalisation de cette stratégie, le PNUD a appuyé le Ministère pour : (i) La formulation du document du Volet Niger de l'Initiative régionale PRASE du PNUD (le document du PRASE Niger a été adopté par le Gouvernement en Janvier 2010) ; (ii) La formulation du Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE): Ce projet, d'un montant de 3.200.000 Euros a été élaboré avec l'appui PNUD/FEM et il interviendra dans la commune rurale de Safo (région de Maradi) et sera financé par l'Union Européenne dans les cadre de sa Facilité Energie. Le processus de signature de la Convention entre l'Union Européenne et la Commune bénéficiaire serait dans sa phase finale.

2) Le document du Projet d'Accès aux Service Energétiques à faible Emission des gaz à Effets de Serre est élaboré et soumis au FEM. Le document fera l'objet d'un atelier national de validation une fois les observations du FEM recueillies et intégrées. Les ressources nécessaires à l'organisation de l'atelier sont déjà disponibles dans le compte du PTA.

3) Le projet pilote des Plateformes Multifonctionnelles ci-dessus cité, d'une durée de 2 ans est déjà en activité et envisage la vulgarisation de 40 plateformes. Le Projet, d'un coût global de 185.673 USD (95 673 au titre du Programme Régional Energie Pauvreté du PNUD et 90.000 USD au titre de l'appui du Grand Duché du Luxembourg), a déjà lancé les opérations de mise en place des Plateformes Multifonctionnelles dans la commune de Hamdallaye (département de Kollo, Région de Tillaberi).

3. Recommandations

No. 1 Appui à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNASEM et du PRASE: L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PRASE constitue un besoin pour le Ministère en charge de l'Energie. Dans la mise en œuvre du CPAP, pour les deux dernières années, cette activité devrait être inscrite au titre des priorités pour le secteur de l'Energie. Cela a davantage du sens au regard du rôle potentiellement important que pourrait jouer le secteur de l'Energie dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N. Dans cette même optique, il y besoin de soutenir une étude de faisabilité (ou un projet pilote) de l'utilisation de l'énergie solaire pour l'irrigation.

No. 2 Recentrage des actions autour des énergies renouvelables: En vue de recentrer les efforts autour des objectifs et de l'esprit du PTA, il est souhaitable non seulement d'accélérer l'aboutissement du Projet de Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre, mais aussi d'accorder plus d'attention à la promotion de l'Energie Solaire. L'existence, les expériences et l'expertise du Centre National de l'Energie Solaire devraient être pris en considération dans le cadre de la mise en œuvre du PTA.

Volet D – Promotion de la Gestion intégrée des Ressources en Eau

D.1 Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (45189), et Système intégré d'approvisionnement en eau (47114)

Contribution du PNUD (TRAC): $693,000 dépensées sur les $1,725,000 prévues (45189) et $188,000 dépensés sur $195,000 prévus (47114)

Durée : Février 2008 – décembre 2010
Organisation de contrepartie: Ministère de l'Hydraulique

D.2 Niger River Basin (PIMS 260 IW FSP): (44922)

Contribution du PNUD: $2,404,000 dépensés sur les $4,333,000 prévus (FEM/UNOPS)
Durée : Novembre 2006- décembre 2012
Organisation de contrepartie : Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)

Contexte

Au plan hydrographique, Le territoire du Niger est à cheval sur deux grands ensembles naturels, a savoir le bassin du Fleuve Niger et celui du Lac Tchad. Le réseau hydrographique qui en résulte est soumis à une forte érosion des berges et à l'ensablement du lit des cours d'eau. Cette tendance régressive est liée aux péjorations climatiques et aux actions anthropiques mal coordonnées. Par ailleurs, les conditions de renouvellement des ressources en eaux souterraines se trouvent insuffisamment maitrisées. Le caractère international et transfrontalier des plus grands cours du pays (fleuve Niger, Lac Tchad, Goulbi de Maradi, Komadougou Yobé) présente sans doute des défis dans la mise en valeur des ressources. D'autre part, les ressources en eau présentent un caractère trans-sectoriel, multi-usage, faisant de l'eau une ressource partagée par excellence.

Dans ce contexte, l'utilisation durable des ressources en eau passe par leur gestion Intégrée. L'appui du PNUD pour la période 2004-2008 a permis de développer des expériences de Gestion Intégrée de l'Eau au niveau de l'Unité de Gestion de l'Eau (UGE) du Liptako Gourma (une des 7 UGE que compte le pays). La capitalisation de ces expériences a relevé notamment : (i) le besoin de poursuite des actions pertinentes entreprises les années antérieures ; (ii) la pertinence de valoriser l'expérience pilote GIRE du Liptako Gourma en vue de la conceptualisation d'un modèle national GIRE ans le cadre d'un Plan d'Action National GIRE.

Le programme 2 (Gouvernance Locale des Ressources Naturelles) de la SDR vise la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles à travers l'amélioration du niveau de connaissance, de gestion et de protection des ressources en eau et des autres ressources naturelles. C'est dans ce cadre qu'intervient l'appui du PNUD

Résultats atteints

3.1.D.1 La capitalisation de l'opération pilote de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) menée dans le Liptako Gourma est valorisée en vue de contribuer à la conceptualisation d'un modèle national de Gestion Intégrée des Ressources en eau dans le cadre du PANGIRE.

Dans le cadre de la réalisation de ce résultat, peu de progrès ont été accomplis. En effet, l'accord de don obtenu en 2007 auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) a dû être annulé, le délai de validité étant dépassé. De ce fait, le PAN/GIRE n'est pas encore disponible. Cependant, un comité technique est mis en place dans le cadre de ce processus et fonctionne avec la facilitation de l'appui du PNUD. Le processus de formulation d'une nouvelle requête à adresser à la BAD est en cours, suffisamment avancé d'ailleurs, ce qui laisse planer l'espoir de la reprise/relance de l'exercice PAN/GIRE.

3.1.D.2 L'utilisation du SIG est promue au sein des structures nationales en charge de l'analyse, la planification et la gestion intégrée des ressources en Eau et auprès des autres usagers de l'information sur l'eau.

Les appuis du PNUD dans ce domaine ont permis notamment : (i) Le renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées de l'Hydraulique en équipement informatique ; (ii) l'Elaboration en 2009, avec l'appui du PASEA, du « Référentiel 2009 » qui a fait le point de tous les ouvrages hydrauliques par commune, département et région ; (iii) l'installation, au niveau de toutes les Directions Départementales de l'Hydraulique, des données issues du Référentiel 2009 sur les points d'eau modernes; (iv) La formation de tous les Directeurs Départementaux de l'Hydraulique à

l'utilisation du Référentiel. En somme, des progrès (à consolider) sont enregistrés dans le cadre de la réalisation de ce résultat car de l'analyse des actions ci-dessus, il ressort qu'une bonne base est obtenue en matière de la maitrise des points d'eau par les services centraux et déconcentrés compétents.

3.1.D.3 La coordination du projet régional sur l'inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du fleuve Niger est assurée.

Le Projet régional sur l'inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux a été mis en œuvre par l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (AFBN). L'appui du PNUD, d'un montant de 5 millions USD, a permis la mise en œuvre de la composante 5 (projet Pilotes de Démonstration et Programme de Micro Subventions) du projet. La mise en œuvre de cette composante a permis d'aider les communautés à résoudre les problèmes environnementaux à travers la mise en œuvre de projets-pilotes prioritaires à but de démonstration et, d'autre part, contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers des actions de micro-subventions. Au Niger, 5 projets pilotes ont été exécutés dans les départements de Kollo (Région de Tillaberi) et Boboye (Région de Dosso)

Recommandations

No. 1 Maintenir le soutien au processus PAN/GIRE : Dans un pays sahélo-saharien comme le Niger, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau revêt un caractère stratégique. La relance du processus PAN/GIRE est une bonne opportunité, particulièrement au regard des choix politiques nationaux dans le cadre de la sécurité alimentaire. En vue d'assurer la dimension participative de ce processus, le CPAP devrait, pour les années 2012 et 2013, s'inscrire dans la logique de soutien aux concertations et réunions du Comité Technique mis en place à cet effet. D'autre part, pour alimenter le processus PAN/GIRE des inputs des débats au niveau global, il serait souhaitable de fournir des appuis pour la participation des cadres aux conférences et événements internationaux relatifs à l'eau.

No. 2 Pérenniser et compléter la décentralisation de l'outil IRH/SIGNER : L'outil IRH/SIGNER (Système d'Information Intégré du Niger) est logé au sein de la Direction des Ressources en Eau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. Il dispose d'une base de données qui fournit toutes les informations (caractéristiques et coordonnées) des ouvrages hydrauliques au niveau de tous les villages. Au stade actuel, la mise à jour de cette base de données qui ne peut se faire qu'au niveau régional (le niveau idéal étant le département, plus proche du terrain), rencontre des difficultés. La décentralisation, au niveau des départements de cette base de données pourrait faciliter les opérations de sa mise à jour.

Enfin, l'outil IRH/SIGNER se présente, dans le contexte du Niger, comme un instrument utile dans le suivi de la dynamique des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques. Il peut être mis à profit par exemple pour le suivi du niveau de la nappe et de la qualité de l'eau pour chaque point d'eau moderne, ce qui semble plus qu'un besoin dans ce contexte des changements climatiques.

En somme, il est recommandé la reconduction du PTA GIRE avec des appuis bien ciblés destinés à: (i) Accompagner le processus PAN/GIRE pour en assurer la dimension participative ; (ii) soutenir la participation des cadres du Ministère aux rencontres et événements internationaux en lien avec la GIRE ; (iii) aider le Ministère à décentraliser la base des données IRH/SIGNER, tout en y intégrant la dimension changement climatique.

Volet E – Adaptation aux effets des changements climatiques

E.1 Programme Africain d'Adaptation aux changements climatiques – Niger (72381)

Contribution du PNUD : Dépenses de $1,837,000 sur prévisions de $2,944, dont dépenses $1,837,000 (FEM $1,806,000 et TRAC $31,000), et prévisions $2,944,000 ($302,000 (TRAC) et $2,642,000 (FEM).
Durée : Novembre 2009 à décembre 2011 (?)

Organisation de contrepartie : CNEDD

E.2 Renforcement de la résilience des secteurs agricole et eau face aux changements climatiques (PANA Résilience, (72381) et PIMS 3826 Project Preparation Grant (PPG), (57961)

Contribution du PNUD: Dépenses de $1,515,000 (TRAC $190,000, et FEM $1,325), sur prévisions de $2,474,000 (TRAC $753,000 et $1,721,000 du FEM)
Durée : Novembre 2009 – août 2013
Organisation de contrepartie : CNEDD

Contexte

L'ampleur et l'impact des changements climatiques nécessitent une réponse coordonnée et efficace, aussi bien au niveau national qu'international, pour diriger les sociétés vers des économies à faibles émissions de gaz carbonique et mener les actions d'adaptation requises pour maintenir le cap sur la réalisation des OMD. Le Niger est en prise avec une situation environnementale précaire du fait de l'ampleur des défis liés à la dégradation des terres, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources en terres et en eaux, ainsi que les capacités limitées à faire face aux défis émergeants de l'impact des changements climatiques.

Le renforcement des capacités d'adaptation des producteurs et des systèmes de production aux changements climatiques est l'une des priorités du Gouvernement du Niger pour apporter une réponse structurée à ces défis. C'est pourquoi, le Niger à défini sa stratégie environnementale dans le Plan d'Action de la Stratégie de Développement Rural (SDR) a travers les programmes ci-après :

- Le Programme 2 relatif à la gouvernance locale des ressources naturelles ;
- Le Programme 9 relatif à la réduction de la vulnérabilité des ménages ;
- Le Programme 10 relatif à la préservation de l'environnement ;
- Le Programme 13 portant sur la restauration des terres et le reboisement ;
- Le Sous-programme 4.4 relatif à l'électrification rurale.

Résultats atteints

3.1.E.1. Les communications nationales sur les changements climatiques sont élaborées.

En 2009, le Programme de Pays a mobilisé au profit du Niger l'expertise technique pour la préparation de sa seconde communication nationale sur les changements climatiques endossée par le gouvernement et soumise à la Convention des Nations Unies sur les Changements climatiques. Le Programme de Pays soutien également la participation du Niger aux conférences internationales en matière des changements climatiques, avec en amont, des actions de renforcement de capacités en matière de négociation dans le domaine des changements climatiques. Cette démarche axée sur le renforcement des capacités de négociations permet aux délégués de mieux appréhender les enjeux liés aux problèmes et débats sur les changements climatiques. En 2009, cela a permis aux délégués d'étudier et de se familiariser avec les positionnements des groupes de négociations, et d'arrêter une stratégie commune, s'intégrant dans la position africaine.

3.1.E.2 Le développement / mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des institutions nationales en charge du dossier est appuyé dans le cadre de l'ANCR et du Programme africain d'adaptation aux changements climatiques.

Au plan du renforcement des capacités dans le cadre du développement de partenariat et de la mobilisation des ressources pour la lutte contre le changement climatique, le PNUD a accompagné le Gouvernement pour mobiliser auprès du FEM les financements nécessaires à la mise en œuvre de deux projets d'importance pour le Niger, le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changement Climatiques (PANA)-Renforcement de la résilience du secteur agricole aux changements climatiques (USD 3.5 millions dont USD 3 millions du FEM et 0.5 million du PNUD) et la

composante nigérienne du Programme Africain d'Adaptation au changement climatique (USD 3 millions mobilisés par le PNUD auprès du Gouvernement Japonais). L'exécution de ces deux programmes a débuté dès janvier 2010. Par ailleurs, dans le cadre du projet de Renforcement des capacités des décideurs politiques pour l'estimation des investissements et flux financiers pour faire face aux changements climatiques dans les secteurs clés , le Niger a bénéficié d'une session de formation de ses décideurs sur le financement dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture.

3.1.E.3. Le Secrétariat Exécutif du CNEDD et les autres institutions nationales sont accompagnés dans la mise en œuvre du Projet PANA d'appui à la résilience du système agricole face aux changements climatiques.

Dans le cadre du Programme d'Action National d'Adaptation aux Changement Climatiques (PANA), des investissements et actions divers entrants dans le cadre de l'amélioration de la résilience du système agricole ont été enregistrés. C'est notamment : (i) La vulgarisation des semences de variétés résistantes à la sécheresse ; (ii) La formulation et le financement de microprojets entrant dans le cadre de l'amélioration et la protection de la base productive (construction de banquettes, la plantation d'arbres et le semis d'espèces fourragères résistantes à la sécheresse, protection des pâturages, fixation des dunes, etc.), ayant permis la récupération de 305 ha de terres dégradées ; (iii) La mise en place et la formation de comités de gestion des activités d'utilisation des terres récupérés ; (iv) L'équipement en matériel (100 pluviomètres et SERVEUR) de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) ; (v) L'organisation de 3 ateliers locaux de formations sur l'intégration des informations météorologiques et agro météorologiques pour la prise de décisions en matière d'activités agropastorales ; (vi) L'appui à l'intégration des changements climatiques dans le Plan de Développement Communautaire de la Commune de Tondikiwindi.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Africain D'Adaptation (AAP), plusieurs outils visant l'intégration des changements climatiques dans les plans, politiques et stratégies ont été conçus (Modèle climatique, manuels d'intégration des changements climatiques dans les cycles de base I, II, moyen et universitaires, bulletins trimestriels sur les changements, etc.). Plusieurs études et actions de lobbying sont aussi à mettre à l'actif du projet. C'est notamment : (i) L'évaluation des impacts socioéconomiques et environnementaux des changements climatiques ; (ii) La formulation d'une Stratégie de communication ; (iii) La mise en place d'un Réseau des parlementaires sur les changements climatiques et la formation des membres de ce réseau ; (iv) Le soutien financier à 13 Etudiants pour la conduite des recherches liées aux changements climatiques ; (v) Le Renforcement des capacités de la Société Civile sur les aspects liés aux changements climatiques.

Recommandations

No. 1 Bâtir la synergie entre les interventions : Les projets PANA Résilience et AAP constituent de bonnes initiatives aux défis que posent les changements climatiques, particulièrement au niveau des communautés vulnérables. Cependant, pour assurer une plus grande efficacité, des efforts sont recommandés pour développer la synergie entre ces deux interventions d'une part, et avec d'autres projets et programmes d'autre part (Programme Grande Muraille Verte, Programme d'Actions Communautaires, PLECO, etc.) qui partagent les mêmes zones d'intervention et / ou des actions similaires.

Sous-programme

Volet F : Le Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial

Introduction

Le Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), bien qu'administré par le bureau du PNUD du Niger, n'est encore pas intégré dans le CPAP. Il couvre plusieurs thématiques relevant du programme 3 du CPAP 2009-2013 et soutient des activités de gestion durable des terres, de préservation de la biodiversité, de réduction de gaz à effets de serre,

de gestion de eaux internationales, de lutte contre les polluants organiques persistants ainsi que le renforcement des capacités. Au vu de cette importance, il est paru convenable de l'intégrer dans les analyses dans le cadre de la présente revue.

1. Justification

Le Niger fait face à plusieurs menaces entravant le développement dans un pays où l'économie est encore trop tributaire des ressources naturelles. Parmi ces menaces, figurent notamment :

- ✓ La dégradation des terres, le déboisement et le surpâturage qui occasionnent la diminution de la biomasse et l'appauvrissement de la biodiversité ;
- ✓ L'ensablement des cours et plans d'eau, particulièrement le fleuve Niger et le lac Tchad, entraînant la perturbation de leur régime hydrologique et hypothéquant leur potentiel économique et de développement ;
- ✓ L'aggravation des problèmes de changements climatiques dont les conséquences sur l'économie du pays sont énormes ;

Le PMF/FEM, de part ses domaines d'interventions et de son approche peut fournir une contribution significative dans la résolution de ces problèmes. Ainsi, à la faveur de la mise en place d'un climat serein de collaboration entre le gouvernement et une société civile en construction, le Niger a été reconnu éligible à ce programme en Mars 2003, ce qui permis le démarrage effectif de ses interventions en 2004. Plusieurs autres conditions favorables ont concouru à cette éligibilité, les plus importantes étant (i) la signature des Conventions et protocoles internationaux sur la Biodiversité, les Changements Climatiques, la Lutte contre la dégradation des terres, (ii) l'intérêt qu'a présenté le gouvernement pour le programme, (iii) le potentiel de mobilisation des ressources (cofinancement) avec les partenaires diversifiés de l'Etat, (iv) l'existence de menaces et besoins d'ordre environnemental dans les domaines thématiques du FEM, (v) l'existence de zones à biodiversité significative.

Depuis son lancement, le PMF/FEM/Niger s'est illustré comme un mécanisme efficace de mise en œuvre d'actions communautaires dans le cadre global de la préservation de l'environnement. Son dispositif sert ainsi d'appui et de cadre pour le Programme d'Adaptation aux Changements Climatiques (Community Based Adaptation-CBA) et l'Initiative Communautaire pour l'Eau et l'Assainissement (CWI).

1. 2. Appui du PNUD/PMF/FEM

Le PMF/FEM a pratiquement commencé au Niger en 2004 et depuis cette date, 95 projets ont été approuvés par le Comité National de Pilotage (CNP) tous domaines focaux confondus (cependant avec une prédominance des projets relatifs à la dégradation des terres et la gestion de la biodiversité).

L'objectif de cet appui est d'aider les communautés a mieux gérer les ressources naturelles tout en s'assurant que les subventions qui leur sont données servent à conduire des actions qui produisent des effets concrets sur l'environnement mondial et le développement local et national.

Pour l'essentiel, ces projets ont été portés par les ONGs. En effet, selon le rapport 2008-2009 du PMF/FEM Niger, 73% des projets approuvés sont portés par les ONGs, 24% par les Organisations Communautaires de Base et seulement 3% par les conseils municipaux.

Le PNUD, agence d'administration du Programme au Niger, appuie la mobilisation des cofinancements nécessaires à la mise en œuvre des actions. Dans ce cadre, plusieurs partenariats de collaboration ont été signés.

3. Résultats attendus

A travers les différentes stratégies opérationnelles jusque là élaborées dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les principaux résultats poursuivis portent essentiellement sur les aspects suivants :

- ✓ La récupération des terres dégradées et l'augmentation des revenus des communautés ;
- ✓ La réduction des émissions de carbone issu des énergies fossiles et l'augmentation des superficies de séquestration de CO2 ;
- ✓ La contribution à la protection et la préservation de la biodiversité menacée;
- ✓ La promotion de la gestion durable des ressources naturelles des bassins internationaux ;
- ✓ La promotion de l'utilisation par les communautés, des produits chimiques homologués au niveau des systèmes de production agricoles et maraichers.

4. Résultats obtenus

4.1 Par rapport au CPAP

Bien que non integré de manière formelle dans le CPAP 2009-2013, le PMF/FEM apporte une contribution significative dans la mise en oeuvre des cadres globaux nationaux.

Ainsi, dans le domaine de la GDT, le programme, à travers les différents micros projets mis en œuvre, contribuent à restaurer la base productive, par la mise en œuvre d'actions de récupération des terres dégradées. Par exemple, sur la période 2008-2009, sur un total de 23 micros projets financés, 8 ont porté sur la récupération des terres et la promotion du maraichage, contribuant ainsi à réhabiliter la base productive et procurer des revenus supplémentaires aux ménages. Ces 8 micros projets ont permis la restauration de 750 ha de terres dégradées et la formation de 1235 producteurs ruraux en techniques CES/DRS, améliorant ainsi leur capacité de gestion de l'environnement.

Dans le domaine de la biodiversité, au cours de la période 2008-2009, trois micros projets de gestion et de préservation de la biodiversité à base communautaire ont été financés, correspondant à 17% du financement mobilisé. Dans l'ensemble, les projets mis en œuvre dans ce domaine ont consisté à promouvoir la gestion communautaire de la biodiversité tant animale que végétale. A titre illustratif, un des projets est orienté vers la protection de la vallée du Goulbi'n Kaba par la promotion de la culture irriguée en vue d'amorcer une dynamique de gestion rationnelle des palmiers doum. Il prend par conséquent en compte l'augmentation de revenus des couches les plus vulnérables et particulièrement les femmes à travers l'aménagement et l'équipement d'un site maraicher de 5 ha. Ce site maraicher est compensé par la protection et la régénération, par les bénéficiaires, de 50 ha d'écosystèmes de palmier doum. Le Projet Parc Ecologique de Zinder contribue à la protection de la biodiversité par l'éducation environnementale et la sensibilisation du public.

Les projets mis en œuvre dans le domaine des changements climatiques portent principalement sur l'électrification solaire des centres de santé et des classes dans environ une trentaine de villages. Dans ces villages, la qualité des soins sanitaires et des conditions d'étude en milieu rural se trouve améliorée. A titre d'illustration, dans les localités comme Kalgo et Angoual Saoulo (Doutchi), il a été rapporté que le taux de réussite aux examens de Certificat de Fin d'Eudes Primaires est passé de 20% (avant l'électrification de l'école) à 98% après l'électrification des salles des classes d'examen.

De manière globale, les micros projets sont mis en œuvre par ou avec la pleine participation des communautés bénéficiaires. Ces micros projets ont toujours été des opportunités pour fournir diverses formations au profit des populations, renforçant ainsi leurs capacités dans la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Par les actions de formation et de sensibilisation dans le cadre des différents micros projets, le PMF/FEM contribue à faciliter une meilleure connaissance et une prise de conscience accrue des questions environnementales. Aussi, le PMF/FEM a renforcé les capacités des communautés et des ONGs à faire face à ces problèmes et a

servi de mécanisme de démonstration et de diffusion des solutions communautaires aux problèmes environnementaux mondiaux.

4.2 Par rapport à l'UNDAF

Le Programme PMF/FEM encourage et appuie la participation des communautés locales, des ONGs et des autres acteurs, dans les aspects clés de sa mise en œuvre.

Les micros projets de récupération des terres dégradées, en plus qu'ils permettent la réhabilitation des espaces agropastoraux, intègrent généralement d'autres activités comme le maraîchage, alliant ainsi l'augmentation des productions et des revenus. Cela participe à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations et à la diversification de leurs sources des revenus.

Quant aux micros projets visant la préservation de la biodiversité, ils sont mis en œuvre dans une optique de conservation, à base communautaire, des espèces et des écosystèmes spécifiques.

Les actions d'électrification solaire, tout en améliorant l'accès des populations aux services énergétiques modernes, offrent aussi des opportunités de diversification des revenus à travers diverses activités rendues possibles (charge des téléphones mobiles par exemple).

La promotion de l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais homologués, tout en préservant la santé des populations, contribuent à l'amelioration des rendements des cultures au nivau de sites maraichers.

En somme, au regard de ces différents domaines thématiques d'intervention et de la place centrale qu'occupent les communautés locales dans sa mise en œuvre, le PMF/FEM constitue un outil contributif dans le cadre de la promotion de la gestion communautaire durable des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et la diversification des revenus des populations.

4.3 Par rapport aux effets du Plan Stratégique du PNUD

Le programme soutient d'importantes activités visant le renforcement des capacités des acteurs locaux à gérer durablement les ressources. Les subventions accordées pour la mise en œuvre des micros projets portés par les ONGs participent aussi au renforcement des capacités des acteurs de la société civile. En outre, les efforts de mobilisation des cofinancements cadrent bien aux options du Plan Stratégique du PNUD.

5. Recommandations

5.1 Œuvrer pour une plus grande appropriation des actions par les conseils municipaux

Le faible pourcentage des projets portés par les conseils municipaux constitue un indicateur illustrant une insuffisance d'appropriation des actions du programme par ces acteurs. Pour plus de durabilité, il convient d'entreprendre des actions concourant à rehausser le nombre de projets portés par cette catégorie d'acteurs. Parmi les actions possibles, figurent des missions et ateliers d'information et de sensibilisation des élus locaux sur les opportunités qu'offrent le programme PMF/FEM, les critères d'éligibilité et le processus de formulation et d'approbation des micros projets.

5.2 Accroitre la visibilité du PMF/FEM

En vue d'accroitre la visibilité du PMF/FEM, il est souhaitable de consacrer plus de ressources pour le suivi et la capitalisation des actions. Les nombreux cas de réussite sont à documenter (sous forme de films documentaires par exemple) dans cette optique. Les fonds TRAC du PNUD pourraient utilement servir à cet effet.

PROGRAMME 4 – APPUI TRANSVERSAL

4.1 Promotion des Droits humains

Contexte

Le système des Nations Unies a été appuyé dès le mi-2010 par un Conseiller en matière des droits humains[43] fournis par le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits Humains (HCNUDH) à Genève, basé au PNUD mais devant servir à tous les agences. Il a aussi fourni un appui particulier aux apports du PNUD fournit dans le cadre des deux projets d'appui aux droits humains (63401), et accès à la justice (51368) (voir 1.3.A ci-dessus).

Résultats atteints

Rapport sur le Programme 1 Gouvernance, Sous-programme 1.3, Volet A.

Recommandations

Au cours de la période 2012 – 2013 il est recommandé que la notion d'un appui transversal en matière des droits humains soit appliquée à travers tous les projets appuyé par le PNUD, dans chacun des trois Programmes. Ceci pourrait se mettre en œuvre à travers les actions de suivi recommandés dans le Rapport sur le Programme 1 Gouvernance, Sous-programme 1.3, Volet A, et en étroite collaboration de tous les agences du SNU concernés. En particulier, ces actions de suivi s'agirait d'un appui futur à la politique nationale des droits humains, et programme national des droits humains, pour lesquelles une programmation conjointes de tous les agences du SNU sera envisagés.

4.2 Equité de genre et autonomisation des femmes - Appui transversal

Contexte

Au Niger, les femmes représentent 50,1% de la population (RGP 2001), mais elles bénéficient relativement moins que les hommes des fruits du progrès économique et social.[44] La promotion de la femme et l'égalité de genre connait des avancées dans la mise en place des dispositions légales et réglementaires comme celles sur les mutilations génitales, sur les quotas dans les instances de décision ; ainsi que l'adoption de la Politique Nationale Genre (PNG) ; mais les politiques et programmes de développement ne prennent que partiellement en compte les situations les plus précaires des femmes, la vulnérabilité aux chocs socio-économiques ; et les disparités d'accès aux services publics notamment la santé, l'éducation, etc. La marginalisation de cette frange importante de la population constitue un frein pour le développement économique et social.

En souscrivant à la marche mondiale pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire, le Niger décide à travers l'OMD 3 **« Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes »,** de lutter contre le phénomène de la marginalisation de la femme. La Politique Nationale Genre (adoptée en juillet 2008) et dont la mise en œuvre avec celle des différents programmes et projets sectoriels qui s'inscrivent dans le cadre de la SDRP 2008-2013 (objectif stratégique 4 visant la réduction des inégalités et des vulnérabilités dans la société), contribuera à l'atteinte de cet OMD. C'est là que les interventions du Programme Pays 2009-2013 trouvent toutes leurs justifications.

En outre, le Programme de Pays 2009-2013 vient soutenir le Ministère en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et les Ministères sectoriels dans le renforcement des capacités des acteurs de développement pour l'analyse, la planification, et le suivi-évaluation des politiques selon le genre ; et la promotion d'une plus grande participation des femmes dans les instances de gestion et de décision.

[43] M. Koni Gnondoli
[44] SDRP, octobre 2007

L'appui du PNUD est décrit dans le cadre du Rapport sur le Programme I Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDs, Sous-programme 2.2Appui a la promotion du genre et l'autonomisation des femmes.

Résultats atteints

Les bilans d'évaluation résument les apports spécifiques ayant un impact sur la promotion de genre. Ceux-ci ont trait particulièrement sur les projets suivants :

(i) **Programme Conjoint Maradi** qui fait partie du SP2.1 donne aux groupements de femmes et aux enfants une place de choix comme bénéficiaires directs des interventions. En effet, les AGR et les lignes de micro crédits ciblent cette frange de la population visée ;

(ii) l'**appui à la promotion du genre et de l'emploi des jeunes** concernent explicitement les femmes et les jeunes en tant que cibles prioritaires sinon exclusives. En ce qui concerne les femmes**,** il faut retenir que les interventions ont permis au Ministère de la Promotion de la Femme l'organisation de campagnes régionales de vulgarisation de la politique nationale du genre, et de renforcer la disponibilité de statistiques ventilées relatives au genre. Un résultat phare a été la reprise par le PNUD de la Présidence du Groupe Thématique Genre et Droits humains du SNU. A l'occasion de la célébration du 30ème anniversaire de la CEDEF, une journée de réflexion sur le rôle des femmes dans l'accélération de l'atteinte des OMD au Niger a été organisée, ce qui a permis aux partenaires et experts nationaux de formuler des recommandations pour l'accélération de l'atteinte des OMD relatifs au genre et aux droits humains.

(iii) Du point de vue du **renforcement des capacités pour l'accès aux services sociaux de base** (**SP2.3**), la santé de la femme, surtout enceinte, ainsi que des enfants de moins de 5 ans constitue la raison d'être des interventions. La finalité est la réduction de la mortalité chez les femmes enceintes, et de la mortalité/morbidité chez tous les groupes vulnérables, donc y compris les femmes, dans les domaines notamment des IST/VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose ;

(iv) Par contre pour le **PROVONI**, la référence au genre n'est qu'implicite dans les planifications. Mais il ressort des résultats enregistrés jusque-là que les femmes et les jeunes bénéficient des interventions du programme. En effet, il a été relevé que les campagnes d'alphabétisation ont profité à 90 % des femmes de 5 groupements féminins qui savent désormais lire et écrire dans les régions de Tillabéri et Maradi. De plus, environ 50 jeunes dans la commune de Maradi maîtrisent les NTIC et ont par conséquent un accès plus facile à l'internet. Enfin, environ 10 % des jeunes volontaires ont accédé à un emploi stable suite à leur mandat de volontariat.

(vi) Dans le cadre du **PADEL Maradi**, la dimension genre n'est pas perdue de vue. En effet les stratégies mise en œuvre des deux sous-programmes du PADEL(sécurité alimentaire (DELSA) et micro-finance (PADMIF), sont supportées par des activités transversales comme celles visant la promotion de l'équité du genre. Il est donc attendu que les actions du PADEL permettent : i) aux leaders locaux de comprendre l'approche genre dans toutes ses implications (sociale, économique et politique) afin de l'internaliser et de l'appliquer ; ii) la participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décisions et de gestion communautaire ; iii) l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes dans les structures organisées ; iv) l'institutionnalisation de l'approche genre au niveau des communes par une planification des actions et des budgets sensible au genre (prise en compte dans les PDC) ; v) l'amélioration de la collaboration entre les communes, les STD et les SFD par rapport à la prise en compte de la dimension genre.

Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrés dans le cadre de la promotion du genre, les recommandations ci-dessous s'adressent aussi bien à l'État qu'au PNUD ainsi qu'à leurs partenaires.

1) Conception et cadrage de l'appui en matière genre: Renforcer la définition et la construction des divers éléments de la chaîne de résultats (formulation claire de la situation de référence,

définition du problème ou de la problématique, évaluation des besoins, formulation claire de la stratégie et approche, effets spécifiques, activités, produits, cibles, indicateurs, etc.) permettant une appréciation des résultats attendus (GAR) ;

2) Identification des résultats attendus: Formuler des résultats contribuant à des effets tangibles et définir des repères/cibles permettant la traçabilité d'un PTA à l'autre des résultats et leur reporting (ROAR) et un suivi/gestion périodique par un outil de suivi/évaluation et reporting approprié ;

3) Formation en matière de genre: Renforcer les capacités en matière du genre des chargés de programmes au niveau du PNUD ainsi que des points focaux au niveau des institutions nationales;

4) Mise en œuvre d'une approche transversale pour le genre: Prendre en compte dans tous les projets et programmes la thématique transversale de genre;

5) Intégration de la composante genre dans les stratégies de développement local: Renforcer davantage l'appui/conseil aux Communes sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie de développement économique local en laissant une place de choix à la composante Genre et autonomisation des femmes.

4.3 Jeunesse

Aucune analyse spécifique sur l'aspect transversal de la jeunesse n'a été effectué sauf dans le cadre de celle sur 2.2.B Promotion de l'emploi des jeunes.

4.4 Prévention et gestion des crises et catastrophes

Le tableau suivant présente les observations de la Revue (colonne à droite) en ce qui concerne l'accomplissement des fonctions par les organisations envisagées dans le CPAP.

6. ETAT DE REALISATION DES TERMES DE REFERENCE

Ce résumé, dont une première version a été présentée à la Réunion de Debriefing du 20 décembre, fournit un bref aperçu *en italiques* des activités entreprises par rapport aux attentes indiquées dans les termes de référence (voir Annexe 1, 2. Justification et objectif de la mission de la revue, et 3-1. Première catégorie de produits – liste de 15 points (bullet points), non numérotés. De plus amples renseignements sont donnés dans les deux parties du Rapport de la RMP et dans les tableaux financiers préparés dans le cadre de la revue.

6.1 Réponses aux attentes indiquées dans la section 2 Justification et objectif de la mission

1) Evaluer les progrès accomplis, tant quantitatifs que qualitatifs, à travers les Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre durant la période 2009-2011, vers l'atteinte des résultats attendus tels qu'énoncés dans le cadre des résultats du CPAP 2009-2013, et par rapport à leur pertinence vis à vis des politiques et programmes nationaux existants ou en cours de formulation;

    a. *Détails sur les résultats atteints par chaque projet ont été fournis de manière exhaustive dans les Bilans d'Evaluation, et les Synthèses analytiques (Voir Rapports sur la mise en œuvre des Programmes 1, 2 et 3). Un résumé de ces résultats est inclus dans le chapitre 4 de la Partie I.*

    b. *En gros la RMP a constaté que la plupart des résultats attendus (58 indiqués dans le CPAP) – ont été atteintes*[45]*, ou étaient en cours de l'être, et que l'appui visé pour aider dans ce processus a été livré.*

2) Evaluer la durabilité de ces résultats, et la contribution des activités/projets aux produits/effets définis dans le CPAP et partant dans le Programme de Pays et dans l'UNDAF. Pour chacun des domaines de coopérations l'évaluation couvrira les aspects stratégiques (appuis « upstream ») et opérationnelles (appui « down Stream ») du Programme Pays.

    a. *Une question spécifique au sujet de la durabilité des résultats n'a pas été incluse dans le format des Bilans d'Evaluation et des Synthèse. Pour cette raison, une vue globale de la durabilité des résultats des projets individuels n'a pas pu être obtenus.*

    b. *Néanmoins les missions sur le terrain ont révélé deux exemples ou la durabilité des résultats ne semblaient pas être assuré, faute de mise en place des mesures nécessaires (ex. homologues, institutions durables, etc.). Ceci étaient le cas du projet Appui à l'OMD 5 (45139) (la nomination d'homologues permanent aux chirurgiens VNU n'avaient pas encore été assuré, même après six années d'activités, depuis mai 2005), et le projet Accès à la justice (51368) (l'établissement d'une Agence pour assurer la pérennisation des conseils fournis par les VNU n'avait pas encore été rendu fonctionnel.). Il est probable qu'il y a d'autres exemples de projet dont les résultats ne s'avère pas durable, et pour lesquels des mesures appropriés sont a mettre en place.*

    c. *L'impact des résultats de chacun des projets étudiés sur les effets UNDAF et CPAP a été évalué dans les Bilans d'Evaluation ainsi que les Synthèses. (Voir les Rapports sur la mise en œuvre des programmes.*

[45] La RMP prévoyait élaborer un tableau ou ces résultats pourraient être documenté et mesuré avec un système d'indicateurs simples, par exemple : Réalisé (vert), en Cours (orange) et Pas encore atteint (rouge). Faute de temps, un tel tableau n'a pas encore pu être mise au point. Il est donc recommandé que une telle exercice soit mené à bien par la section suivi-évaluation, pour pouvoir établir des bases objectif et « SMART » (Spécifique, Mesurable, Réalisable (Achievable), Pertinent (Relevant) et limité dans le Temps (Time-bound) pour évaluer le progrès accomplis et le degré de réalisation.

3) Tenant compte de leurs spécificité, la revue s'appesantira particulièrement sur la mise en œuvre des projets du Fonds Mondial Paludisme et Tuberculose pour lesquels le PNUD est récipiendaire principale afin d'en documenter les résultats et leçons apprises.

   a. *Des Bilans d'Evaluation et Synthèses analytiques ont été préparé pour les deux projets du Fonds Mondial (Luttes contre le Paludisme (52624)(Contribution du FM de$4.4 million), et Tuberculose ($4.2 millions),(52596), dont la valeur total s'élève environ 53% ressources destinées au Programme2 et 11% des ressources total du PNUD ($8.9 million) (Voir Annexe 17 Tableau financier.*

4) Evaluer le degré de réalisation, tant quantitative que qualitative, des Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre durant la période 2009-2011 par rapport à leur pertinence vis à vis des politiques et programmes nationaux existants ou en cours de formulation, le degré de résultats atteints, la durabilité de ces résultats, et la contribution des activités/projets aux produits/effets définis dans le CPAP et partant dans le Programme de Pays et dans l'UNDAF

   a. *Des revues sur la mise en œuvre des projets visavis leurs objectifs ont été fait dans le cadre de la préparation des Bilans d'Evaluation, et des PTAs dans le cadre des revues des consultants nationaux. Leurs observations ont été inclues dans les Synthèse analytiques. Il convient de signaler que faute de temps, il n'a pas été possible d'entrer en très grand détail sur «la degré de réalisation tant quantitative et qualitative des PTAs » pour chacun des trois années 2009 – 2011.*

5) Faire l'état de la coopération/partenariats et les ressources mobilisées dans la mise en œuvre de ce programme avec les autres organisations du Système des Nations Unies et les autres bailleurs de fonds multi- et bi-latéraux ; Les contributions des Volontaires des Nations Unies à l'atteinte des résultats sera particulièrement analysée et documentée.

   (a) *Coopération/partenariats. Les informations sur les contributions de chaque partenaire aux projets appuyés par le PNUD ont été fournis dans les Bilans d'Evaluation. Le tableau Tableau 14 Distribution des ressources par Programmes, Sous-Programmes et Volets (2009 - 2013) dans le chapitre 4.3 montre que les fonds « Autres » representent 60.6% des prévisions et 71.8% des dépenses (les ressources FENU non compris), c'est-à-dire en véritable succès en ce qui concerne la mobilisation des ressources autres que ceux du PNUD (TRAC).*

   (b) *En ce qui concerne la répartition des fonds selon leurs sources de financement*, le Tableau 15 Sources de financement à travers les projets appuyés par le PNUD (2009 - 2013) montre l'importance des ressources autres que le PNUD.[46]*:*

	Source de fonds	US$ '000	%
1	***PNUD***		
1.1	TRAC 1.1.1 & 1.1.2		
1.2	TRAC 1.1.3		
1.3	Thematic Trust Funds (TTF) – Gouvernance[47]		
1.4	Thematic Trust Fund – CPR (BCPR)		
	Sub-total		
	UN-linked funds		
	Fonds Global – HIV/AIDS, TB, Paludisme		
	Fonds d'Environnement Mondial (FEM)		
	Fonds d'Equipement des NU (FENU)		
	Volontaires des NU (VNU)		
	Sous-total		

[46] Tableau à être préparé sur la bases des tableaux annuels « Project Budget Balance » (PBB)

[47] TTF - Inclus (i) la contribution du Global Programme for the Electoral Cycle Support (GPECS) financé par l'Espagne pour le projet d'Appui au processus électoral (76169), (ii) DGTTF Justice Systems

	Programme cost-sharing		
	Japon		
	CAP 2012 – STF SNV (Netherlands)		
	Commission Européenne (CE)[48]		
	Luxembourg		
	Sub-total		
	GRAND- TOTAL		

Tableau 16 Sources de financement à travers les projets appuyés par le PNUD (2009 - 2013)

(c) *Volontaires des Nations Unies (VNU)*

Quant au VNUs, l'exploitation de la liste des VNUs par agence pour le mois d'octobre montre qu'un total de 84 étaient en poste en octobre 2011, dont 29 internationaux et 55 nationaux. De ceux-ci, la plus grande nombre (18) ou 82.1% ont été fournis au titre de financement PNUD.

Agence	International	National	Total	%
PVNU	2	1	3	3.6
PAM	4	0	4	4.8
PNUD	18	51	69	82.1
UNFPA	2	2	4	4.8
FAO	3	0	3	3.6
OCHA	0	1	1	1.2
Total	29	55	84	100
%	34.5	65.5	100	

Tableau 17 Recrutement des VNUs par agence

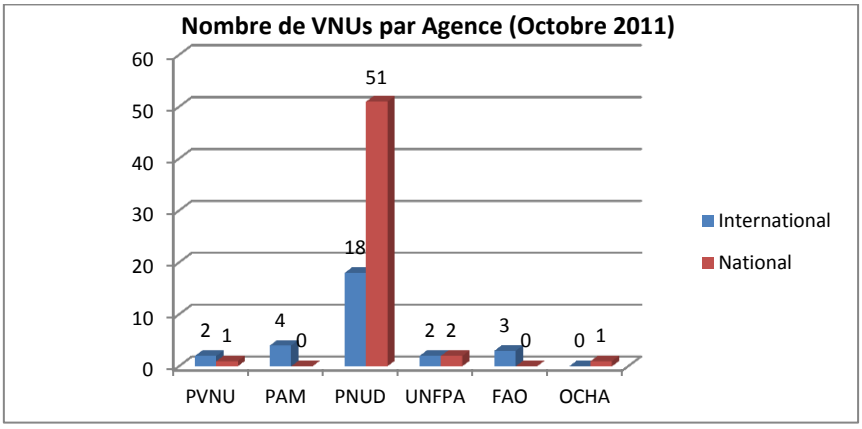

Quant aux pays d'origine des VNUs (voir tableau et graphique ci-dessous), la majorité (près de 86.4%) proviennent des pays du «sud»,et représentent donc une coopération fortement «sud-sud».

	Pays	Nombre	%
1	Belgique	1	3.4
2	Benin	1	3.4
3	Burkina Faso	8	27.6
4	Burundi	1	3.4
5	Cote d'Ivoire	1	3.4
6	France	2	6.9
7	Guinée	1	3.4
8	Italie	1	3.4
9	Madagascar	2	6.9
10	Mali	3	10.3
11	Mauritanie	1	3.4

[48] Inclus des contributions bilatéraux pour le projet d'appui au processus électoral (76169) France, Danemark, Belgique, Suisse, Luxembourg, Japon

12	Rwanda	2	6.9
13	Senegal	1	3.4
14	Tchad	2	6.9
15	Togo	2	6.9
	Total	29	100.0

Tableau 18 Pays d'origine des VNUs

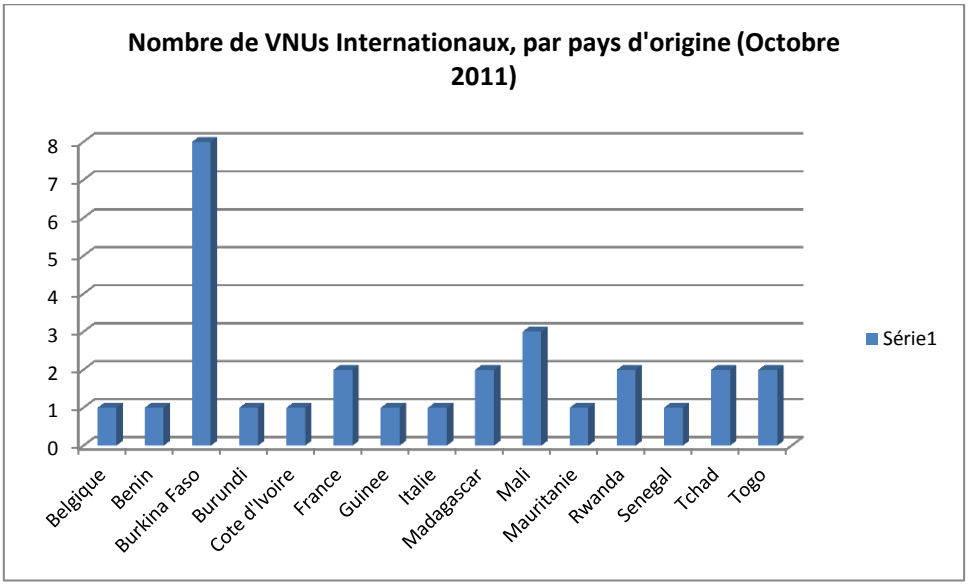

Le tableau et graphique ci-dessous montrent que le PNUD fournit la majorité des VNUs, dont la majorité sont affecté a deux projets – OMD 5 (23) et Accès à la justice (18) suivi de ceux rattaché au bureau du PNUD (13).

	Agence - projets	Nombre	%
1	PNUD	13	15.5
2	PAM	4	4.8
3	FAO	3	3.6
4	OCHA	1	1.2
5	PROVONI	1	1.2
6	OMD 5	23	27.4
7	Acces Justice	18	21.4
8	PANA Résilience	8	9.5
9	Projet ?[49]	13	15.5
	Total	84	100.0

Tableau 19 Affectation des VNUs - Agences et projets

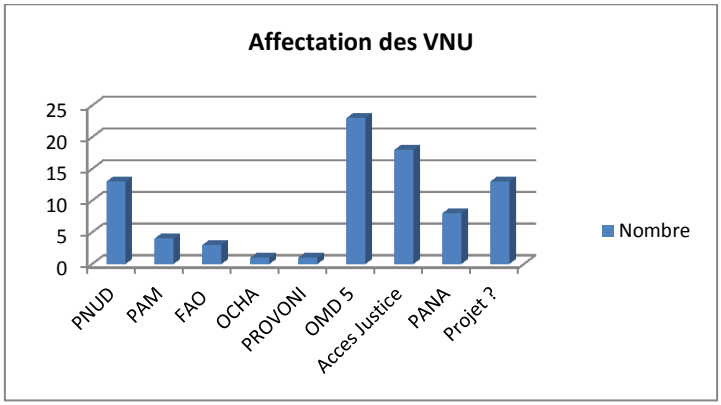

Quant à la contribution de ces VNUs à l'atteinte des résultats des projets documentés dans les Bilans d'Evaluation, il est évident qu'ils ont joué un rôle capital dans la réalisation de ces résultats, et a un

[49] NB 13 Specialiste nationaux

coût relativement économique. Les futurs rapports d'avancement de projets devraient faire ressortir ces contributions, ainsi que les rapports annuels du Programme des VNUs.

6) Evaluer les modes opératoires des structures de coordination et de mise en œuvre des programmes et projets et évaluer l'adéquation du programme de pays et des mécanismes de coordination mis en place;

Une étude spécifique sur les structures de coordination au niveau de Programme, Sous-programme et Volet n'a pas été effectuée. Cependant la mission a eu l'impression que de telles structures n'avaient pas été mise en place en dehors des structures de gestion administrative et financier NEX ou DEX au niveau de projets individuels.

7) Le dispositif d'appuis conseils techniques et programme (suivi-évaluation) du PNUD seront également analysés et fera l'objet de réajustement en cas de besoin.

Une étude exhaustive sur les différents types d'apport fournies, y compris celui de appuis conseils, n'a pas été réalisé. Des commentaires sur les dispositifs de suivi-évaluation sont inclues dans le chapitre 6.3.

8) Faire état des appréciations de la contrepartie gouvernementale et de la société civile relativement à la mise en œuvre du programme

Bien que les autorités gouvernementales ont sans doute apprécié l'appui du PNUD dans la plupart des projets, elles ont exprimé à plusieurs reprises leur préoccupation avec les lenteurs des procédures du PNUD, particulièrement par rapport à la préparation et approbation des PTAs, et le décaissement des ressources approuvées ou à être avancées.

Quant aux appréciations de la société civile, aucun mécanisme pour la collecte de telles informations n'a été mise en place, et ,la revue n'est donc pas en mesure de se prononcer sur cette question.

9) Evaluer la pertinence/efficacité/efficience des programmes en fonction des priorités et besoins de développement du Niger ; vérifier le degré de conformité des programmes et projets et Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre dans le cadre du CPAP et partant du Programme de Pays, aux objectifs et cibles arrêtés lors de sa conception et évaluer le degré de conformité des réalisations par rapport au cadre stratégique du PNUD à l'UNDAF, à la SDRP et aux OMD ;

Ce paragraphe traite plusieurs sujets bien différents, sur lesquels les observations suivantes pourront être faites:

a) *Pertinence – Des informations sur la pertinence des apports PNUD ont été fournis dans les Bilans d'Evaluations (section 2) par rapport aux plans et programmes du Gouvernement (2.1), le cadre de politiques régionales/sous régionales et locales (2.2), l'UNDAF (2.3), le Plan Stratégique du PNUD (2.4) et les besoins des bénéficiaires (2.5). La pertinence est aussi traitée dans la section « Justification » des Synthèses analytiques sur chaque projet et/ou Volet ;*

b) *L'Efficacité[50] – L'efficacité («effectiveness») des apports PNUD se mesure dans le cadre d'analyses sur la réalisation des activités visant atteindre des résultats ou produits au niveau de chaque projet. La RMP a consacré un temps considérable pour recueillir des informations pertinentes pour pouvoir répondre à cette demande, dont les appréciations sont données dans les bilans d'évaluation et les synthèses analytiques. En gros, on peut constater que la plupart des résultats attendus ont été atteints et que le niveau d'efficacité des apports pourrait être considéré comme positif.*

[50] Effectiveness: (a) Having an intended or expected effect. (b) Producing a strong impression or response; striking (Oxford English Dictionary)

Cependant, pour plus une grande précision, des indicateurs pertinents devraient être établis et utilisés sur une base régulière et systématique dans le cadre des rapports d'avancement, et les opérations de suivi-évaluation.

c) Efficience : *La question de l'efficience («efficiency») des apports PNUD a été interprétée de manière à pouvoir évaluer la livraison(«delivery») de produits (résultats) dans la limite des ressources (financières, humaines et matérielles, etc.) et temps disponible.*[51] *Comme pour la notion d'efficacité. La RMP a consacré un temps considérable pour recueillir des informations pertinentes pour pouvoir répondre à cette demande, particulièrement relatifs à la col,lecte et l'analyse des ressources financières disponibles, (ref. la préparation du Tableau financier et graphiques).*

Cependant, le temps n'a pas permis une analyse exhaustive du niveau d'efficience de chaque projet, volet, programme ou sous-programme – exercices sans doute souhaitable, mais à incorporer dans le cadre des opérations de suivi-évaluation régulières. Comme pour l'efficacité, des indicateurs pertinents devraient être établis et utilisés sur une base régulière et systématique dans le cadre des rapports d'avancement, et les opérations de suivi-évaluation.

d) Evaluer le degré de conformité des programmes et projets et Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre dans le cadre du CPAP aux objectifs et cibles arrêtés lors de sa conception : *Sur la base de l'évidence fournis dans les bilans d'évaluation et les analyses synthétiques, la RMP s'est rendu compte que la majorité des actions en cours étaient conformes aux orientations inclues dans les effets et résultats du CPAP, et son Matrice de Résultats.*

e) Evaluer le degré de conformité des réalisations par rapport au cadre stratégique du PNUD à l'UNDAF, à la SDRP et aux OMD ;

Comme indiqué dans 9 a) Pertinence ci-dessus, des informations ont été fournis dans les Bilans d'Evaluations (section 2) et les synthèses analytiques sur les résultats atteints par rapport à ceux prévus dans le CPAP, les plans et programmes du Gouvernement (SDRP), l'UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD (2.4).

Quant aux OMDs, le tableau ci-dessous donne une impression approximative des programmes, sous-programmes et volets ayant un rapport avec les OMDs, et les projets correspondants. D'après ce tableau il est intéressant de noter que la plus grande partie des ressources a été alloué à l'OMD 7 Environnement (50.5%), suivi de l'OMD 6 Santé, et l'OMD 1 Réduction de la pauvreté et faim (8.4%). Ceci doit donner à réfléchir sur les priorités futures du PNUD envers chacun des OMDs.

OMD	Réponse CPAP	Projet	TRAC Budgets	Autres	Total	%
1. Lutte contre la pauvreté et faim	Programme 2, Lutte contre la pauvreté, 2.2.B Promotion de l'emploi des jeunes	70385 Emploi des jeunes	1689		1689	
		54221 Mise en oeuvre du PROVONI	1247		1247	
	1.4 Prevention et gestion des crises	69815 - Volet Sécurité alimentaire			0	
	2.D Programme Conjoint, Maradi	71848 - Prog. Conjoint d'appui, Maradi	364		364	
		74179 Appui au Prog. De Developpement Local (PADEL) (FENU)			0	

[51] Efficiency – meaning (a) «acting or producing effectively with a minimum of waste, expense, or unnecessary effort.(**b).** Exhibiting a high ratio of output to input. (Source: Oxford English Dictionary)

		Projet d'Appui au Développement Economique Local de Maradi (PADEL)(FENU)			0	
		74147 Programme d'Appui au Développement de la Microfinance (PADMIF)			0	
		73459 PADEL (Fonds Belge de Survie) FBSA			0	
Sous-total OMD 1			3300	0	3300	8.4
2. Education	Non applicable	Non applicable	0	0	0	
Sous-total OMD 2			0	0	0	0
3. Genre	2.1.A Equite de genre et autonomisation des femmes	45105 Vulgarisation de la CEDEF	550		550	
Sous-total OMD 3			550	0	550	1.4
4. Réduction de la mortalité infantile		Non applicable	0	0	0	
Sous-total OMD 4			0	0	0	0
5. Réduction de la mortalité maternelle		45139 - OMD 5 Reduction de la mortalite maternelle	2840		2840	
Sous-total OMD 5			2840	0	2840	7.3
6. VIH/SIDA, Paludisme, TB	Sous-programme 2.3 B	45166 – VIH/SIDA	1207	486	1693	
	Sous-programme 2.3 C	52596 Tuberculose		4657	4657	
		52624 Paludisme		6265	6265	
Sous-total OMD 6			1207	11408	12615	32.3
7. Environnement	3.1.A Gestion des ressources naturelles	72224 Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes (PLECO)	1689	818	2507	
	3.1.B Gestion - biodiversite	51709 Gestion des Res de l'Aïr-Ténéré - PIMS: 2294 FSP(COGERAT); 70891 Gestion durable biodiversité; 70258 Niger Fauna Corridors PIMS 3943; 77436 Gestion durable de Corridor de faune au Niger	1924	2105	4029	
	3.1.C Energies renouvelables	70497 Promotion des Energies Renouvelables	805	455	1260	
	3.1.D Ressources en eau	45189 Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau; 47114 Système intégré d'approvisionnement en eau; 4492 Niger River Basin (PIMS 260 IW FSP:)	1725	4528	6253	
	3.1.Changements climatiques	72381 Programme Africain d'Adaptation aux changements climatiques - Niger; 57961 NAPA interventions prioritaires, PPG, Niger (PIMS 3826); 72003 NAPA Résilience - Secteur agriculture (PIMS 3826)	1325	4379	5704	
Sous-total OMD 7			7468	12285	19753	50.6
GRAND TOTAL			***15365***	***23693***	***39058***	
		% des ressources TRAC et Autres	*39.3*	*60.7*	*100.0*	*100.0*

Tableau 20 Appui du PNUD aux OMDs

10) Dans la perspective de la révision du CPAP, mieux intégrer les dimensions émergeantes : environnement durable, changement climatique et prévention des risques de désastres

D'après les tableaux 16 ci-dessus et 3 dans le chapitre 4.3, il semblerait que les dimensions émergeantes relatives à l'environnement et le changement climatique sont déjà bien prise en compte en termes financières dans le CPAP, tandis que celle de la prévention des risques de désastres l'est aussi (voir tableau 3). Il reste toutefois la nécessité d'examiner en plus grande détail la conception et la structure de l'appui, et les modalités opératoires afin d'assurer un impact maximum.

3- Produits attendus :

L'équipe des consultants, en tenant compte des contributions des autres experts, sera chargée de préparer et de livrer dans les délais impartis les produits dans les deux grandes catégories définies ci-après :

3-1. Première catégorie de produits :

1. Rapport initial d'évaluation : L'équipe devra y présenter sa compréhension de la mission et indiquer comment chaque question obtiendra une réponse, y compris les sources proposées, les outils et méthodes de collecte des données. Ce document doit inclure un chronogramme détaillé des différentes activités et précisant clairement les responsabilités des différents membres au sein de l'équipe

Préparé et soumis, 19 octobre 2011

2. Rapport préliminaire, rapport de la revue du Programme Pays et matrice de suivi des recommandations et des versions provisoires du CPAP révisés et des[52] PTA 2012 et 2013:

1) Rapport provisoire préparé et soumis, le 9 décembre :

Partie I Rapport de Synthèse et

Partie II Bilans d'Evaluation

2) Rapports sur la mise en œuvre des Programmes du PNUD:

Programme 1 Gouvernance, Prévention et Gestion des Crises et le Relèvement
Programme 2 Lutte contre la pauvreté et réalisation des OMDs
Programme 3 Gestion durables des ressources naturelles.

Rapports soumis le 10/11 décembre 201.

3. L'équipe consolidera les commentaires reçus du PNUD et de la partie nationale à la réunion de synthèse pour produire un rapport cohérent, une synthèse de l'évaluation et une matrice de suivi des recommandations ainsi que les grandes lignes CPAP révisé et les cibles des PTA pour les années 2012 et 2013. Le rapport provisoire servira de document de travail à la réunion PNUD/ Gouvernement de la revue du CPAP.

Versions révisés des Rapports sur la mise en œuvre des Programmes PNUD soumis le 19 et 20 décembre incorporant les soumissions à l'Atelier Technique, et le Compte Rendu.

4. Rapport final, synthèse de la revue du Programme Pays et matrice de suivi des recommandations et des versions finales du CPAP révisés et des PTA 2012 et 2013: L'équipe finalisera le rapport et la synthèse de la revue en tenant compte de tous les commentaires reçus sur le rapport préliminaire et au cours du débriefing notamment à l'issue de la réunion du PNUD/ Gouvernement de la revue du CPAP.

La version finale comprend:

Partie I Rapport de Synthèse, avec Annexes

Partie 2 Rapports sur la mise en œuvre des Programmes du CPAP :

Programme 1 Gouvernance, Prévention et Gestion des Crises et le Relèvement
Programme 2 Lutte contre la pauvreté et réalisation des OMDs
Programme 3 Gestion durables des ressources naturelles.

Matrice de suivi des recommandations

PTAs 2012 – 2013 (soumis par l'équipe de consultants nationaux)

Révision du CPAP – Matrice des Résultats – en raison du temps, à développer probablement à une date ultérieure

Version finale à soumettre en janvier 2012

[52] A partir de 2012, les PTA seront élaborés sur un horizon de deux années afin de renforcer/pérenniser les actions de développement entreprises

6.2 Réponses relatives d'autres sujets indiqués dans les termes de référence (voir 4-1)

1) Pertinence du CPAP relative aux effets UNDAF et priorités nationales

   Une appréciation de la pertinence des produits du Programme de Pays et CPAP 2009-2013 et de leurs indicateurs au regard des effets de l'UNDAF 2009-2013 et des priorités nationales ;

   Les Synthèses analytiques de chacun des projets ont fournis une appréciation, souvent très riche, des résultats atteints vis-à-vis les effets UNDAF. Par contre une revue spécifique des indicateurs n'a pas été sollicité aux auteurs de ces synthèses en raison du temps limité à leur disposition.

2) Etat de réalisation des résultats du CPAP

   Des mesures du progrès en direction des produits du CPAP 2009-2013 ;

   Les Bilans d'Evaluation et les synthèses analytiques contiennent des observations très perspicaces au sujet de l'impact de l'appui sur les résultats attendus et atteints.

3) Système d'information

   Une appréciation de la capacité du système d'informations à renseigner les cibles et les indicateurs du CPAP2009-2013 (disponibilité régulière des données, difficultés de mesures, suggestions à faire pour le prochain cycle du CPAP).

   Les consultants nationaux ont pu obtenir des informations et rapports pertinentes des chargés de programme, qui les a permis d'élaborer les synthèses. Cependant, une étude particulière n'a pas été faite sur la qualité des rapports d'avancement et annuels de chaque projet, ni du format utilisé. Ceci aurait permis une appréciation de l'utilité de ces rapports en tant que instruments de collecte d'information pertinente, et de pouvoir faire des recommandations sur les modifications à faire.

   La revue recommande d'examiner les formats des rapports trimestriels, et surtout annuels, des PTA afin de pouvoir y apporter des suggestions afin de renforcer la qualité et utilité des rapports de suivi. Celles-ci porteraient sur la nécessité de pouvoir recueillir et analyse les informations pertinentes et indispensable aux directeurs de projet dans la gestion et orientation des projets, mais aussi pour répondre aux attentes d'évaluations futures.

4) Pertinence des activités des PTAs

   Une appréciation de la pertinence des activités réalisées à travers les différents Plans de travail issus des programmes du CPAP 2009-2013 et des indicateurs ;

   Les consultants nationaux ont examiné les PTA de chacun des projets qui les concernaient, et les résultats atteints. On suppose qu'en ce faisant Ils ont aussi passé en revue la pertinence des activités entreprises en relation aux indicateurs ciblés, afin de pouvoir y apporter des recommandations, en cas de besoin.

5) Evaluation quantitative et qualitative des activités

   Une évaluation quantitative et qualitative des activités réalisées dans le cadre des Plans d'Actions Annuels (APP) mis en œuvre durant la période 2009-2011 ;

   En vue des contraintes de temps une évaluation quantitative et qualitative des activités réalisés et inclus dans les PTA pour chacune des années 2009 – 2011, soit un total d'environ 150 PTAs, surtout si cette information n'était pas déjà documentée dans les rapports trimestriels et annuels et des bilans d'évaluation.

   La mission a reçu un bon nombre de fichiers électroniques des rapports trimestriels, surtout pour 2009, mais apparemment non pas pour 2010 ou 2011. Il n'est pas sûr si les consultants

nationaux avaient reçu tous les rapports de 2009 – 2011 pour tous les projets qui les concernaient.

Il semblerait que la responsabilité pour ce genre d'évaluation devrait incomber aux directeurs ou point focaux des projets, qui en plus devraient s'assurer que les résultats des projets sont aussi présentés de manière cumulative pendant toute la durée du projet et non seulement année par année.

6) Pertinence du choix des zones et bénéficiaires

Une analyse de la pertinence du choix des zones et des bénéficiaires du Programme Pays.

Une telle analyse de la pertinence du choix des zones et des bénéficiaires déjà faites, par rapport à d'autres qui auraient pu être faite, n'a pas été effectués. Il serait plus opportun d'entreprendre une telle analyse lors de la préparation du prochain programme de pays.

7) Durabilité des avantages des projets

Une évaluation des avantages et bénéfices produits par les projets et programmes, notamment pour savoir s'ils seront maintenus par les bénéficiaires (Gouvernement, collectivité territoriales, Communautés, société civile) sur la base de leur propre engagement et ressources : durabilité institutionnelle, économique, financière et environnementale;

Une telle évaluation aurait nécessité une recherche plus exhaustive de chaque projet que le temps permettait. Pour cette raison, les consultants nationaux n'ont pas en gros, porté un jugement spécifique sur la durabilité des avantages et bénéfices produits par les projets.

Une telle étude serait cependant souhaitable, et pourrait faire l'objet d'une revue de chaque projet en 2012, pour lequel une méthodologie approprié devrait être défini.

8) Evaluation des contraintes et opportunités

Une évaluation des contraintes, difficultés et opportunités rencontrées dans l'exécution des PTA ainsi qu'une proposition de solutions et des leçons à prendre en compte;

L'Atelier Technique a permis les groupes Programmes d'examiner les contraintes auxquels les projets font face. Ils sont documentés dans les présentations du 13 décembre des consultants nationaux, inclus dans les rapports de chaque Groupe.

9) Plaidoyer

Une évaluation de l'étendue et de l'efficacité du plaidoyer entrepris en direction des partenaires, d'apprécier la gamme des moyens déployés pour atteindre ces groupes, les ressources allouées pour le faire, y compris en matière de communication ;

Bien que une étude spécifique sur les efforts de plaidoyer auprès des partenaires n'a pas était faite, la revue a pris note des contacts permanents qui sont retenus par la Direction du PNUD et ces partenaires, et qui ont déjà porté des fruits en termes de mobilisation des ressources.

En ce qui concerne les Communications les groupes Programmes à l'Atelier ont constaté les faiblesses en matière de communications dont souffrent les projets PNUD et le PNUD en général.

10) Mobilisation des ressources et de partenariats

Une évaluation des efforts réalisés en termes de mobilisation de ressources et de création de partenariats stratégiques;

Voir 1.4 5) ci-dessus.

11) Flexibilité du programme

Une analyse de la flexibilité/réorientation du programme du PNUD et son positionnement face à de (i) nouvelles priorités du gouvernement (crise alimentaire, politique et humanitaire) ou (ii) pour saisir de nouvelles opportunités de financement y compris les financements innovants ; ou (iii) pour tenir compte des leviers de croissance actuels (production et exportation minière projetée à la hausse, production pétrolière attendue dès 2012,...)

La revue a constaté des possibilités qui existent pour adapter les programmes du PNUD à des nouveaux réalités et besoins. Ceci s'est manifesté particulièrement dans le cas du projet ROMD (70313), en répondant aux requêtes du nouveau gouvernement pour un appui pour la mise en place d'un nouveau dispositif de planification, y compris la préparation de l'étude prospective a long-terme (SDDCI Niger 2035). En réalité, une flexibilité existe au sein du PNUD par laquelle de nouvelles urgences et priorités peuvent être adressée à condition de pouvoir mobiliser les ressources nécessaires.

12) Modes opératoires

Une appréciation des modes opératoires, y compris la gouvernance et la transparence des structures de coordination et de mise en œuvre des programmes et projets et d'une évaluation de l'adéquation du programme de pays et des mécanismes de coordination mis en place ;

La revue a pris bonne note des nombreux soucis du gouvernement au sujet des lenteurs du PNUD en matière de gestion, notamment dans la préparation des PTAs, et le décaissement des fonds dû.

Il est recommandé que dorénavant le processus de préparation des PTA soit initiés beaucoup plus tôt, c'est-à-dire dès septembre de chaque année pour pouvoir négocier et finaliser les PTAs en décembre.

Quant à la gestion, les nombreuses recommandations des groupes Programmes à l'atelier et dans les Synthèses analytiques, pour une formation accrue des structures nationales d'exécution sur les modalités NEX, soulignent l'importance urgente pour un renforcement institutionnel en matière de capacités et connaissances de procédures du PNUD.

Le rétablissement d'un «Programme Management Support Unit» (PMSU) pourrait faciliter un appui plus systématique des agences nationales d'exécution.

13) Leçons apprises

Les leçons apprises concernant les bonnes et mauvaises pratiques dans la réalisation des produits et des activités, en lien avec les effets de l'UNDAF et avec la contribution des partenaires stratégiques et financiers ; ainsi que les bonnes et mauvaises pratiques au plan des arrangements institutionnels et du cadre de gestion ;

Quant aux leçons apprises, celles-ci incluent :

(i) *Architecture: La nécessité d'assurer que l'architecture du CPAP et de ces programmes est adéquate pour atteindre les cibles visées ;*

(ii) *Titre et numérotage des projets: La nécessité d'attribuer des titres courts et succincts à chaque projet, et de clarifier les phases (Phase préparatoire, Phase I, Phase II, etc.) pour éviter toute confusion. En plus, il serait souhaitable de toujours mentionner le numéro Atlas de chaque projet/activité.*

(iii) *PTA: La nécessité d'une planification précoce quant à la préparation des PTA, dès septembre de chaque année, avec approbation en décembre.*

(iv) *Formation – procédures d'exécution : La nécessite d'une formation accrue en matière de procédures PNUD des structurées nationales d'exécution ;*

(v) *Suivi – évaluation: Une revue de l'adéquation des instruments et rapports de suivi et évaluation aux fins de renforcer la gestion axée sur les résultats (GAR); Une attention particulière doit être porté à la mise à jour régulier (au moins annuel) des bilans d'évaluation, et que les projets sont toujours organisés et groupés selon leurs volets, sous-programme et programme respectif.*

(vi) *Suivi financier: La nécessité de mettre en place et utiliser des instruments d'analyse financier pour pouvoir mieux exploiter les informations financières dans l'Atlas aux fins de GAR. Ceci comprendrait la préparation et mise à jour du Tableau Financier préparé par la RMP, et les graphiques, sur une base régulier et au moins annuels.*

14) Priorités futures

Recommandations claires pour maintenir certains produits et activités, reformuler d'autres ou en créer de nouveaux dans le cadre de la poursuite de l'assistance du PNUD à travers le nouveau Programme de Pays ;

Les recommandations suivantes sont faites :

1) Restructuration de l'Architecture du CPAP :

Entreprendre une légère restructuration du CPAP, en s'inspirant de l'organigramme proposé,

Programme 1 Gouvernance, et Prévention et gestion des crises et le relèvement :

1.1 Renforcement de la participation citoyenne

Volet A Participation citoyenne des partis politiques et des OSC
Volet B Processus électoraux

1.2 Renforcement des institutions publiques

Volet A Parlement
Volet B Décentralisation et gouvernance locale
Volet C Administration publique

1.3 Droits humains et accès à la justice

Volet A Droits humains (voir aussi Appui Transversal)
Volet B Accès a la justice
Volet C Equité de genre (voir aussi Appui Transversal)[53] *(En appui à l'OMD 3)*

1.4 Prévention et gestion des crises et le relèvement

Volet A Crises socio-politiques
Volet B Crises naturelles, opérations d'urgences

1.5 Gouvernance économique et administrative :

Volet A Planification économique et sociale[54]
Volet B Statistiques
Volet C Suivi et évaluation

[53] Transfert de 2.2.1 Equité de genre et autonomisation des femmes
[54] Transfer de la section 2.1 Gestion et mobilisation des ressources pour l'OMD du Programme 2.1 au Programme 1 Gouvernance, par la création d'un nouveau sous-programme 1.5 Gestion économique et sociale ; et Remplacement du projet ROMD par l'élaboration de projets individuels d'appui au Ministère du Plan en matière de : 1) Planification économique et sociale ; 2) Suivi et évaluation ; 3) Gestion et coordination de l'aide et la mobilisation de ressources ; 4) Statistiques

Volet D Coordination de l'aide

Programme 2 Développement économique et sociale *(ex Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDS)*

2.1 Développement économique (en appui à l'OMD 1):

Volet A Secteurs productifs – agriculture et sécurité alimentaire, industries, commerce, services, etc.[55]

Volet B Promotion de l'emploi

2.2 Développement social

Volet A Santé, (OMD 5 et 6)

Volet B Education (OMD 2)

Programme 3 Gestion des ressources naturelles, et environnement *(En appui de l'OMD 7)*

3.1 Gestion des ressources naturelles

Volet A Ressources naturelles
Volet B Biodiversité
Volet C Eaux
Volet D Energie renouvelable
Volet E Changement climatique

3.2 Appui aux petits projets d'environnement

Volet A Appui au programme micro financement

Programme 4 Appui Transversal

4.1 Droits humains (sous l'égide de 1.3 Volet A
4.2 Equité de genre et autonomisation des femmes (sous l'égide de 1.3 Volet C)
4.3 Jeunesse (sous l'égide de 2.1 Volet B)
4.4 Prévention et gestion des crises (sous l'égide du 1.4)

15) Programmation conjointe

Recommandations relatives à des opportunités de programmation conjointe, de mobilisation de ressources et de partenariats au sein du SNU et avec des partenaires bi et multilatéraux ;

La revue considère que tout projet doit faire l'objet de « programmation conjointe » mais non pas nécessairement dans le forme d'un « programme conjoint ». A cet effet, le compréhension du terme « programme conjoint » doit être révisé au sein du PNUD. Selon l'approche programme, un « programme » doit se référer à un programme ou stratégie nationale du gouvernement, et non pas du PNUD ou du SNU. L'appui du PNUD devrait donc être conçu comme un « Appui à un Programme ABC ».

Cette interprétation encouragerait les personnes concernes d'assurer, soit qu'un programme national existe, ou sinon, qu'un programme national doit être préparé(y compris avec l'assistance du PNUD ou un autre agence des NU) pour servir de cadre à un appui PNUD.

Dans le cas du « Programme Conjoint » de Maradi la revue considère que son titre et abréviation doit être passé en revue afin d'assurer que il est consistent avec les principes de l'approche programme. Logiquement, tous les apports du SNU devrait être conçus comme un « Programme d'Appui Conjoint au Programme de Développement Régional de Maradi » (PACPDM), et non pas un « programme conjoint » du SNU. Cependant, étant donné que l'abréviation du PCM est déjà approuvé et accepté, le moindre qu'on pourrait espérer est que

[55] Le projet Programme Conjoint d'Appui, Maradi, et le PADEL serait normalement inclus au titre de ce Volet

le titre entier de l'appui SNU, comme indiqué dans le document de projet soit écrit « Programme d'appui conjoint au développement de la région de Maradi », tout en utilisant l'abréviation PCM, ou encore mieux « PACM »

En ce qui concerne d'autres domaines ou une programmation conjointe s'avère possible, ceux que devrait être poursuite sont :

- *(I) Appui au Programme National Genre (transversale)(avec UNICEF, FNUAP, UN Women?)*
- *(iii) Appui au programme national pour la promotion des droits humains (transversale)(OHCHR, et tous les agences)*
- *(iv) Appui a un programme de promotion de l'emploi (avec FAO, ONUDI, BIT ?)*
- *(v) Appui au programme de sécurité alimentaire (avec FAO, PAM, BCPR)*
- *(vi) Appui au programme d'adaptation aux effets de changements climatiques (PNUD, FEM, FAO, PAM)*
- *(vii) Appui a un programme de planification économique et sociale (agences concernés)*
- *(viii) Appui a un programme d'appui au suivi et évaluation (agences concernés)*
- *(ix) Autres*

3-2. Deuxième catégorie de produits (présentées comme Annexes du rapport de synthèse) :

1) Cadre de gestion

   Des propositions du nouveau cadre de gestion des appuis du PNUD y compris les TDRs des équipes des structures de mise en œuvre;

   Une proposition pour un nouveau cadre de gestion est inclue dans l'Annexe 18.

2) Rapport sur l'Atelier Technique.

   Un rapport de la réunion de revue du CPAP et d'examen des plans annuels de travail.

   Le Communiqué Final de l'Atelier Technique est inclus dans l'Annexe 17

Conclusions

1. *La Revue a réussi à suivre la méthodologie préconisée et à mettre en œuvre le plan de travail envisagé, avec un léger retard, mais ce qui n'a pas affectés les travaux de manière négative ;*
2. *L'appui de l'Equipe Technique, et l'apport de tous les responsables tant du PNUD que du Gouvernement a été efficace, opportun et bien apprécié ;*
3. *Environ 20 chargés de programme, points focaux et autres responsables ont contribué au processus de rédaction, particulièrement dans la préparation des bilans d'évaluation ;*
4. *Les consultants nationaux ont livrés ce qu'ils devaient produire, dans le temps court impartis.*
5. *L'Atelier Technique a réussi à mobiliser environ 60 personnes – cadres, responsables de projets, représentants des organisations de contrepartie, chargés de programmes du PNUD, a a produit les résultats escomptés, et espérons-le, les effets ;*
6. *Les produits de la Revue doivent constituer une base de référence importante pour le suivi future, particulièrement les trois Rapports sur la mise en œuvre des Programmes 1, 2 et 3, et le Tableau Financier ;*
7. *Les termes de références envisagées étaient très ambitieuse en ce qui son envergure et détail, et non pas tous les points ont pu être couvert.*

Travaux que restent à faire

1. *Finalisation de la Partie 1 Rapport de Synthèse, selon les besoins du PNUD, à soumettre par la mi-janvier ;*
2. *Finalisation de la Partie II Rapport sur la mise en œuvre des Programmes (3) ;*
3. *Finalisation des tableaux financiers, avec graphiques, à insérer dans différentes sections du rapport ;*
4. *Préparation des PTAs, avec l'appui des Consultants nationaux ;*
5. *Révision de la Matrice des Résultats, pertinente à la période 2012 – 2013 (Equipe programme avec Consultants nationaux et internationaux)*
6. *Etudes additionnelles à mettre en œuvre sur :*

   (i) La durabilité des résultats ;

   (ii) L'appui du PNUD dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF en 2012 – 2013, particulièrement en relation à l'appui conjoint aux programmes nationaux (y compris genre, droits de l'homme, sécurité alimentaire, adaptation aux changements climatiques, planification économique et sociale, suivi et évaluation, etc.
7. *Réunion de validation, avec le Gouvernement.*

7. CONCLUSIONS

7.1 Le processus de la Revue

Bien que les termes de références fussent extrêmement ambitieuse – 20 pages et un total de 25 sujets majeurs, avec de nombreux sous-points à couvrir (voir 6.1 et 6.2 du chapitre 6), la RMP a réussi à adresser la majorité des points requis. En effet la RMP est allé bien au-delà des attentes, en préparant des analyses financières (voir chapitre 4), avec graphiques.

Quant au Plan de Travail, la Revue a pu franchir, dans une période d'environ trois mois, tous les étapes prévues, et même non-prévues, notamment :

(i) La préparation des Bilans d'Evaluation, par les chargés de programme ;

(ii) La préparation des Synthèses Analytiques, par les consultants nationaux ;

(iii) L'organisation de visites aux sites d'une dizaine de projets ;

(iv) La préparation de Rapports sur la mise en œuvre des trois Programmes

(1. Gouvernance, et Prévention et Gestion des Crises et le Relèvement, 2. Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMDs, et 3. Gestion durable des ressources naturelles):

(v) L'organisation de l'Atelier Technique (13 – 15 décembre), avec une participation d'environ 60 personnes ;

(vi) La préparation de présentations power point sur chacun des trois Programmes par les consultants nationaux, avec rapports des Groupes thématiques/Programmes, et Communiqué Final

(vii) La préparation des PTAs pour 2012 – 2013 (janvier 2012) pour chaque projet, tenant compte des recommandations émises dans le cadre de la RMP.

(viii) La préparation du Rapport Final de la Revue, comprenant une Partie I Rapport de Synthèse, Partie II Rapport sur la mise en œuvre de Programmes 1, 2 et 3 ; Tableau Financier.

Il convient de signaler un élément extrêmement important de la revue, c'est-à-dire le niveau de participation dans l'exercice. En effet, les consultants internationaux ont aidé dans la formulation du cadre de travail (Méthodologie et Plan de Travail), et les instruments de travail (bilans d'évaluation et synthèses analytiques, présentations par point à l'Atelier Technique). Ils ont aussi été responsables pour la rédaction des différentes parties du rapport, et, en étroite coordination avec le PNUD, dans la coordination du processus.

Cependant, ce sont les chargés de programmes qui ont fait les recherches pour l'élaboration des Bilans d'Evaluations, et les Consultants nationaux qui ont utilisés ceux-ci pour la préparation des Synthèses Analytiques et des PTA, soit un total d'une vingtaine de personnes.

En plus de cela, il convient de souligner l'importance de l'Atelier Technique qui a permis une soixantaine de personnes de se réunir en plénière et en groupe afin de discuter les implications de la documentation présentée. Les travaux en groupe ont permis aux participants de débattre les expériences vécues dans le cadre de chaque projet, et d'en émettre des recommandations, qui sont présentés dans les Rapports sur la mise en œuvre des Programmes, ainsi dans le Rapport de Synthèse (chapitre 4 ci-dessus.

Donc les constats et recommandations de la RMP émanent d'une participation assez extensive des représentants du PNUD, du Gouvernement, et de la société civile, ce qui doit faciliter une appropriation de toutes les parties concernées.

7.2 Conception et cadrage du CPAP

La RMP considère qu'en général, le CPAP du Programme de Pays était bien formulé. L'articulation du CPAP en termes de (i) Programmes (3), Sous-Programmes (7[56] et Volets (19[57]), et (ii) Effets des Programmes de pays, basés sur ceux de l'UNDAF, a beaucoup facilité l'analyse.

Cependant, il est regrettable que la structure du CPAP et des programmes/effets PNUD n'ont pas suivi directement ceux de l'UNDAF[58], ni ont indiqué plus systématiquement des liens aux effets et produits correspondants de l'UNDAF.

Par ailleurs le manque de numérotage des produits dans le Matrice de Résultats du CPAP (3e colonne) et le manque de références aux projets devant aider dans leur réalisation selon leurs sous-programmes et volets n'ont pas facilité la tâche de suivi.

Des recommandations sont faites dans le chapitre 8 sur une restructuration du CPAP selon les leçons d'expérience de la structure actuelle du CPAP, et les nécessités de l'adapter aux besoins de 2012 – 2013, et au-delà.

7.3 Conception des projets d'appui

Le processus d'examen et l'analyse des projets a révélé un certain nombre d'éléments qui prêtaient à la confusion. Par exemple :

- Certain titres semblaient être trop longues pour être reflétés clairement dans le système Atlas (ex.PANA résilience - 72003);
- Certain projets avez des objectifs et composants multiples, qui ne ressortaient pas clairement dans le système Atlas (ex. le ROMD (70313), Prévention et gestion des crises (69815);
- Certains projets avaient des titres similaires et plusieurs numéros (ex. celles relatifs à la prévention et gestion des crises, et droits humains), mais sans précision s'il s'agissait d'une Phase I ou 2;
- Certains projets n'étaient pas groupé selon leur sous-programme et Volet.
- Certains projets tombaient dans plus de un programme, ex le Programme conjoint , Maradi (71848) (Programmes 1 et 2), et le ROMD (70313 – Programmes 1 et 2)

7.4 Mise en œuvre du CPAP

Le CPAP a été mise en œuvre à travers une série de Plan de Travail Annuels (PTAs) de projets individuels. De nombreux intervenants ont exprimés des plaintes au sujet des retards dans l'approbation et de la mise en œuvre des PTAs et des décaissements des fonds dûs, ce qui fait l'objet de recommandations dans le chapitre 8.

7.5 Atteinte des résultats attendus

D'après les synthèses analytiques, ces retards n'ont pas empêché à ces projets d'atteindre les résultats attendus. En général, ces synthèses ont confirmé que la majorité des 58 résultats visés dans le CPAP ont été, ou bien étaient en cours de l'être, atteint. On plus ils ont contribué à l'atteinte des effets de l'UNDAF et des programme de pays.

[56] Auxquelles la RMP a proposé l'addition de nouveaux sous-programmes pour le Programme 3

[57] Auxquelles la RMP a proposé l'addition de trois nouveaux volet (1.3.A Droits humains et 1.3.B Accès à la justice, et 3.2 Programme de Micro-Financement))

[58] L'UNDAF avait trois Domaines de Coopération: 1. Développement Durable, Environnement et Sécurité Alimentaire, 2. Capital Humain, Démographie et Services Sociaux de Base, et 3. Gouvernance, tandis le CPAP couvrait plus ou moins les mêmes domaines, mais dans le sens inverse, à savoir 1. Programme 1 : Promotion Gouvernance de qualité et prévention des crises et relèvement ; Programme 2 : Réduction pauvreté et accélération atteinte des OMD, et Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles. Il aurait é préférable d'utiliser le même7.3 langage et effets/produits que l'UNDAF afin de faciliter l'impact des apports PNUD sur les effets et produits UNDAF.

Cependant, il serait souhaitable qu'au niveau de chaque projet et Volet des analyses plus détaillés et approfondies, utilisant une méthodologie approprié, soient réalisés pour pouvoir mieux comprendre l'efficacité et efficience des apports, les résultats atteints, et leur impact sur les effets pertinents.

7.6 Suivi et évaluation du CPAP

La section du suivi – évaluation du PNUD a développé une série d'instruments et rapports pour mieux suivre les résultats de projets, y compris un tableau de bord intitulé « Situation Globale des Projets » pour documenter les rapports reçus et ceux attendus.

Sur le plan quantitatif, afin de pouvoir mieux exploiter les informations fournis, il serait souhaitable d'inclure dans ces tableaux le nombre de rapports reçus au lieu des mentions tels que « Recu », ou N/A, ou « mis à jour » afin de pouvoir calculer des totaux pour chaque programme/chargé de programme par année, et en préparer des graphiques pour montrer des tendances et identifier les carences.

Sur le plan qualitatif, bien que la RMP ait reçu un grand nombre de fichiers électroniques sur ces rapports, il semble que les fichiers n'étaient pas complets et la RMP n'a pas pu entreprendre une analyse détaillé sur la qualité de ces rapports. Il a constaté néanmoins que quoique ayant reçu de nombreuses rapports pour 2009, ceux pour 2010 et 2011 manquait, et la qualité de ceux étudiés variaient considérablement les uns des autres. Il était aussi difficile d'obtenir des rapports et compte-rendus des réunions de suivi avec les parties intéressés, c'est-à-dire des réunions du comité de pilotage des projets.

Il serait donc hautement souhaitable qu'un format standard soit développé pour aider dans la fourniture d'informations communes et comparables pour les rapports d'avancement (trimestriel, semestriel, annuel) pour chacun des sous-programmes, volets, projets et effets, ainsi que pour les compte rendus des réunions de suivi avec le gouvernement et partenaires. Une formation adéquate des personnes responsables pour l'élaboration de ces rapports (directeurs de projets, point focaux, chargés de programmes, etc.)

En ce qui concerne le suivi annuel du CPAP, une première revue annuelle a été préparée au début de 2009, couvrant l'année 2008, c'est-à-dire avant le démarrage du CPAP. Pour l'année 2010, un brouillon de revue sur le Programme 1 Gouvernance a été préparé, mais non par pour les Programmes 2 ou 3.

Ces résultats suggèrent que le processus de préparation de revues annuelles du CPAP laissent beaucoup à désirer, bien que les Rapports «ROAR) (Results-Oriented Annual Reports) ont été soumis au PNUD pour 2009 et 2010, selon les procédures en vigueur.

7.7 Suivi des Effets du PNUD

Le Plan Stratégique du PNUD, 2007 – 2011 articule les orientations et priorités du PNUD au niveau global. Les bureaux du PNUD à travers le monde sont censés assurer que l'appui du PNUD dans le cadre des CPAPs contribue aussi à l'atteinte de ces mandats universels de l'organisation. Pour cette raison, en plus de la canalisation de l'appui du PNUD aux programmes, sous-programmes et volets indiqués dans la Section 5 du CPAP et dans le Matrice des Résultats (Annexe 1), le CPAP inclut à la page 57 un tableau qui indique les sept effets choisis au niveau du Niger dans quatre domaines (Focus Areas) parmi les effets globaux visés par le PNUD. Ces effets sont :

D'après une analyse de ce Tableau donné l'Annexe 16 il est clair que les projets appuyés par le PNUD ont contribué dans une large mesure à l'atteinte de ces effets, quitte à ce que des détails plus amples soient fournis par une évaluation d'effets en temps utile.

7.8 Suivi financier

Bien que les termes de références n'aient pas exigé une analyse de la situation financière du CPAP, la RMP a considéré qu'une telle analyse serait extrêmement utile pour mieux comprendre la quantité et l'utilisation des ressources mobilisées et dépensées pour la mise en œuvre des projets.

Un tableau financier a donc ´été préparé (voir Annexe 17) dans lequel les prévisions et dépenses annuelles (2009 – 2013) du PNUD (TRAC) pour chaque projet ayant des transactions financières durant la période 2009 – 2013 ont été inclus, selon leur Programme, sous-programme, volet et Effet respectif.

Les données financières utilisées provenaient du système Atlas. Mais en raison du caractère particulier de ce système, il s'avérait nécessaire de créer un format spécial selon les besoins de la RMP. Sur la base de ce tableau, sur Excel, des «sous-tableaux » et graphiques ont été développé pour pouvoir comprendre les tendances suivantes au cours de la période de l'UNDAF (voir chapitre 4):

4.1 Mobilisation des ressources prévues par rapport à celles prévues
4.2 Ressources dépensées
4.3 Répartition substantives des ressources par Programme ($'000)
4.4 Répartition par Effets
4.5 Répartition par OMD
4.6 Répartition par source de financement

Ces tableaux et graphiques devraient être mise à jour sur une base régulier, et utilisé dans le processus de gestion axée sur les résultats, et pour informer la direction du PNUD et les chargés de programme sur les tendances financières du CPAP dans son ensemble, et la proportion des ressources mobilisées et dépénsés selon les critères voulus.

7.9 Le PNUD et l'UNDAF

La RMP a mis un accent particulier sur la nécessité d'assurer que le CPAP contribue aussi à l'atteinte des produits et effets de l'UNDAF. Les synthèses analytiques ont émis des observations sur l'impact des résultats atteint sur l'UNDAF. Cependant, sur la base de nombreuses conversations et observations, la RMP a constaté que l'instrument l'UNDAF n'a pas été bien utilisé. En effet, aucun plan de travail annuel (PTA) avait été préparé pour 2009, 2010 ou 2011, et aucun mécanisme inter-agence systématique (ex. comité de pilotage) pour la mise en œuvre de l'UNDAF n'a été établis.

La future RMP de l'UNDAF devrait consolider et approfondir ces recherches, et aider à mieux identifier les rôles de chaque agence dans l'atteinte de résultats/produits effets UNDAF jusqu'ici, et développer des mécanismes pour la mise en œuvre de l'approche «One UN» dans chaque domaine de coopération.

7.10 Modes opératoires - NEX

La revue a pris bonne note des nombreux soucis du gouvernement au sujet des lenteurs du PNUD en matière de gestion, notamment dans la préparation des PTAs, et le décaissement des fonds dû. Ceux-ci nécessite semble-t-il, l'initiation du processus de préparation des PTA beaucoup plus tôt, par exemple en septembre pour finir en décembre, tel qu'est actuellement pratiqué par l'UNICEF.

Quant à la gestion, de nombreuses recommandations pour une formation accrue des structures nationales d'exécution sur les modalités NEX ont été émis par les groupes Programmes à l'Atelier et dans les Synthèses analytique. Ceux-ci soulignent l'importance urgente pour un renforcement institutionnel en matière de capacités des agents d'exécution et connaissances de procédures du PNUD.

Le rétablissement d'un «Programme Management Support Unit» (PMSU) pourrait faciliter un appui plus systématique des agences nationales d'exécution.

En ce qui concerne la gestion future du CPAP, l'Annexe 18 fournit des suggestions pour un nouveau cadre de gestion, conformément à la requête des termes de référence dans la section 3-2. (voir 6.2)

8. RECOMMANDATIONS

8.1 Recadrage du programme PNUD, 2012 – 2013

Après la transition politique du 18 février au 7 avril 2011, le Niger a renoué avec l'exercice d'un pouvoir démocratique. Conformément à la Constitution de la République qui lui fait obligation de présenter devant l'Assemblée Nationale pour appréciation, les grandes lignes de la politique qu'il entendait mettre en œuvre durant le quinquennat, le Premier Ministre a présenté le 16 juin 2011 sa Déclaration de Politique Générale (DPG). Les objectifs et axes majeurs de la DGP visent :

1) La recherche de la souveraineté alimentaire à travers la mise en œuvre de l'Initiative « 3 N » (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ;
2) L'exercice par l'Etat de sa souveraineté sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol en toute transparence, afin de procurer les ressources nécessaires à l'investissement ;
3) La restructuration de l'économie, notamment par l'accroissement du poids du secteur secondaire et du secteur tertiaire ;
4) L'amélioration des indicateurs sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la santé, en vue d'accroitre sensiblement les capacités des ressources humaines à faire face aux exigences du développement ;
5) La mobilisation conséquente des ressources internes et externes pour l'accélérateur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et assurer la croissance et l'emploi.

Ce programme a été décliné en trois axes majeurs:

(i) La promotion de la bonne gouvernance;
(ii) La promotion du secteur social;
(iii) La promotion d'une économie de croissance et de développement durable.

L'Annexe 15 Besoins éventuels d'appui PNUD relatifs aux priorités de la DGP, SDDCI, etc. identifie les actions principales envisagées ou recommandées par le Gouvernement dans les trois domaines relatifs à ces axes, extraits des quatre documents cités ci-dessous.[59]

La «Revue du Portefeuille et Recadrage du Programme/Plan D'action 2011 – 2013» a présenté les conclusions d'un processus interne du PNUD qui a eu lieu du 1 – 3 juin 2011 en préparation de la Revue à mi-parcours. Dans ce document, les priorités pour les prochaines deux années du CPAP ont été esquissées dans la section 2.4 - Perspectives 2012 - 2013 du Plan d'Action du Programme de Pays, qui est repris dans l'Annexe 14 ci-dessous.

La RMP a pris bonne note de ces réflexions préliminaires, avant même que la Revue ait eu lieu. Elle considère que cette initiative est la bienvenue et a sans doute a été utile pour que le bureau du PNUD réfléchisse en avance sur ses propres leçons d'expérience et les priorités éventuelles à suivre.

Il est recommandé que la structure de l'appui du PNUD soit légèrement modifiée à la lumière des nouvelles priorités du Gouvernement indiquées ci-dessus, et selon les propositions données dans le chapitre 6.2 14) tel que résumé dans le tableau 22 ci-dessous, et les explications donnés dans les notes en bas de page.

[59] La Note d'Orientation Stratégique pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive, en date du 5 septembre 2011 ; la Stratégie de Sécurité et de Développement des zones Sahélo-sahariennes du Niger, en date du … 2011, la Revue du Portefeuille et Recadrage du Programme/Plan d'Action 2011 – 2013, et le Cadre d'Accélération des OMD (Janvier 2011)

	Programme, Sous-programme et Volet	Contrepartie nationale	Charge de Programme[60]	Changements	OMD	Portfeuille ($..)	Groupe Effet Thématique UNDAF
1	**GOUVERNANCE**		**RABAHA BOLHO**				
1.1	Participation citoyenne		Rabaha Bolho				
A	Partis politiques et OSC	Parlement ? DOGOND	Rabaha Bolho	Volet existant			
B	Processus électoraux	CENI	Rabaha Bolho	Volet existant			
C	Parlement [61]	Parlement	Rabaha Bolho	(ex-1.2 Volet A)			
1.2	Renforcement des institutions publiques		Rabaha Bolho				
A	Administration publique /Gouvernance électronique		Rabaha Bolho ?	Nouveau volet			
B	Décentralisation et développement local	Min de Decentralisation ?	Aissa Ouahido[62]	Volet existant			
1.3	Justice et droits humains		Rabaha Bolho				
A	Justice	Min de Justice	Rabaha Bolho	Volet existant			
B	Droits humains	ANDDH	Rabaha Bolho	Volet existant			
1.4	Prévention et gestion des crises[63]						
A	Gestion de crises socio-politiques	Primature	Laoualy Ada (?)	Volet existant			
B	Gestion de crises humanitaires	Primature (?)	Laoualy Ada (?)	Volet existant			
1.5	Planification, suivi, évaluation et coordination[64]		Rabaha Bolho				
A	Planification économique et sociale	Min. du Plan	Mansour Ndiaye, Ali Madai	Inclus 2.1 ROMD et nouveau volet			
B	Statistiques		Mansour Ndiaye, Ali Madai	Inclus 2.1 ROMD et nouveau volet			
B	Suivi et évaluation	Min. du Plan	SylvainKi ?	Inclus 2.1 ROMD et nouveau volet			
C	Coordination de l'aide	Min. du Plan	Dramane Traore ?	Inclus 2.1 ROMD et nouveau volet			
2	**LUTTE CONTRE LA PAUVRETE[65]**		**AISSA OUAHIDO**				
2.1	Développement régional et local[66]		Aissa Ouahido	Nouveau titre			
A	Programme Conjoint d'Appui à la région de Maradi (PCM)	Min du Plan, Aménagement du Territoire	Aissa Ouahido	Nouveau volet			
B	Développement local (PADEL)		Abdou Soumaile	Nouveau volet			
2.2	Secteurs productifs et emploi		Aissa Ouahido				
A	Agriculture et sécurité alimentaire[67]	Min. Agriculture	Aissa Ouahido	Nouveau volet	OMD 1		Sécurité alimentaire
B	Industries, services et emploi	Min. de l'Ind and Commerce	Aissa Ouahido	Nouveau volet	OMD 1		
2.3	Secteurs sociaux		Aissa Ouahido				
A	Santé	Min. de	Aissa	Nouveau volet	OMD 4,	Remplac	Sante

[60] Chargé de Programme à confirmer
[61] Il semble que l'Appui au Parlement serait mieux placé dans le 1.1 Participation citoyenne que dans le 1.2 Renforcement des institutions.
[62] Ou à transférer à Rabaha Bolho
[63] Voir aussi 4.4 Appui transversal
[64] Les composants du projet ROMD serait transféré de 2.1 à un nouveau sous-programme 1.5, avec une série de sous-projets ou composants bien définis.
[65] Il est proposé d'omettre référence à « la réalisation des OMDs » puisque tous les Programmes devraient les appuyer.
[66] En remplacement à la mobilisation, gestion et suivi des ressources pour les OMDs, transféré et intégré dans 1.5.
[67] Nouvelle priorité pour intégrer la sécurité alimentaire et appui aux 3 N

		Santé	Ouahido		5, 6	e A et B	
B	Education[68]	Min. de Educ	Aissa Ouahido	Nouveau volet		OMD 2	Education
3	**GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES**		**MAHAMANE LAWAL**				
3.1	Gestion de ressources naturelles						Environnement ?
A	Gestion des terres	Ministère de l'Agriculture	Mahamane Lawal		OMD 7		
B	Gestion de la biodiversité	Min. de l'Environnement ?	Mahamane Lawal		OMD 7		
C	Energies renouvelables	Min. de Hydraulique et de l'Energie	Mahamane Lawal		OMD 7		
D	Eau	Min. de Hydraulique et de l'Energie	Mahamane Lawal		OMD 7		
E	Adaptation aux changements climatiques	CNEDD ?	Mahamane Lawal		OMD 7		
F	Programme de Micro-Financement (PMF)	?1.	Mahamane Lawal		OMD 7		
4	**APPUI TRANSVERSAL**						
4.1	Droits humains						
A	Droits humains (voir 1.3)	Min. Justice /ANDH	Komi				
4.2	Genre						
A	Equité de Genre et autonomisation des femmes	Min. de Pop'n et Promotion de la femme	Aissa Ouahido		OMD 4		Genre
4.3	Jeunesse						
A	Appui aux jeunes (tous secteurs)	Min du	Aissa Ouahido (?)				
4.2	Prévention et gestion des crises		Laoualy Ada (?)				
A	Secours humanitaires	Primature		Nouveau titre			

Tableau 21 Restructuration éventuelle du CPAP, montrant Programmes, Sous-Programmes et Volets révisés

8.2 Promotion de l'approche programme

Il est recommandé qu'une plus grande attention soit porté à l'application de l'approche programme dans chacun des volets du CPAP. Dans ce contexte, il est entendu que le mot «programme» devrait s'appliquer à un «programme national»[69] du gouvernement, et non pas à une «série de projets» du SNU, réunis dans un «programme».

Dans le cadre de cette interprétation tout appui du PNUD devrait se concevoir comme un «Appui à un Programme National de ….». Donc il n'y aurait pas lieu pour un «programme conjoint», mais seulement pour un «Appui conjoint» à un programme national de …..», Interprété de cette façon, l'application de l'approche programme serait un instrument logique, voire indispensable, pour l'application d'une approche One UN dans le cadre de l'UNDAF, et pour faciliter la coordination avec les appuis d'autres agences et partenaires.

8.3 Mobilisation des ressources

Compte tenu de la probabilité d'une diminution des ressources disponible au PNUD, d'une part dû à la diminution logique des ressources destinées au processus électoral (puisque les élections ont eu lieu en 2011), et d'autre part en raison du fait que le Niger n'a pas réussi dans ses applications

[68] Au cas où il y a un besoin pour un rôle catalytique du PNUD en faveur de l'OMD 2
[69] Un programme national pourrait se référer à un programme stratégie ou autre instrument de planification stratégique nationale.

auprès du Fonds Mondial, il sera indispensable que de nouvelles efforts soient consentis à la mobilisation de fonds d'autre sources.

Celles-ci pourraient être orientées aux domaines suivants (Voir l'Organigramme sur une restructuration éventuelle du CPAP dans l'Annexe 17) :

1. **Gouvernance :**

   1.1 Consolidation de la gouvernance démocratique
   1.2 Renforcement des institutions publiques
   1.3 Accès à la justice et droits humains
   1.4 Prévention et gestion des crises
   1.5 Planification économique et sociale

2. **Lutte contre la pauvreté**

   2.1 Développement régional et local
   2.2 Secteurs productifs et l'emploi
   A Les secteurs productifs, pour faire face aux besoins de renforcement de la sécurité alimentaire (Voir 2.1 Volet A, dans le Tableau 21) (OMD 1);
   B Les industries, services et emploi (2.1 B), pour contribuer à l'atteinte de l'OMD 2 ;
   2.3 Secteurs de la santé (OMDs 4 – 6)
   2.4 Secteur de l'éducation (?) (OMD 2)

3. **Gestion durable des ressources naturelles** (OMD 7)

   3.1 A Gestion durable des terres
   B. Gestion durable de la biodiversité
   C. Promotion des énergies renouvelables
   D. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau
   E. Adaptation aux changements climatiques
   F. Programme de micro-financement

4. **Appui transversal**

   4.1 Droits humains
   4.2 Equité de genre et autonomisation des femmes (OMD 3)
   4.3 OMDs

5. **Appui à la coordination et à l'UNDAF**

   Appui au fonctionnement des groupes thématiques dans les domaines de coopération de l'UNDAF

8.4 Conception des projets d'appui

Un plus grand soin est recommandé dans l'identification de projets, leur appellation, et leur numérotation afin d'éviter des confusions éventuelles (voir 7.3 ci-dessus)

8.5 Gestion du CPAP

Il est recommandé que le cadre actuel de gestion du CPAP soit renforcé, y compris par l'intégration des éléments proposés dans l'Annexe 16 Proposition d'un nouveau cadre de gestion du CPAP,

Ce cadre devrait aussi être étroitement lié au cadre de gestion de l'UNDAF et les groupes thématiques afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives de «One UN».

8.5 Suivi et évaluation.

Il est recommandé que les instruments et outils développés dans le cadre de la RMP soit maintenue, et mise à jour sur une base régulière, afin de renforcer le système actuel de suivi évaluation:

Il s'agit en particulier

(i) Du suivi substantif, par la mise à jour régulière des bilans d'évaluation, des synthèses analytiques, l'examen des résultats par rapport au CPAP, à l'UNDAF et aux effets CPAP et UNDAF;

(ii) Du suivi financier, par la mise à jour régulière des données financières, et tableaux financiers développés dans le cadre de la RMP (voir Annexe 17) ;

(iii) Du renforcement des mécanismes de consultation – comités de pilotage par projet, thème, etc.

(iv) De la qualité et périodicité de rapports d'avancement, par projet, Volet, sous-programme et programme.

8.6 Appui à l'UNDAF

Il est recommandé que le PNUD joue un rôle plus actif et stratégique dans le leadership, la coordination, la gestion et le suivi – évaluation de l'UNDAF, pour l'aider dans sa mise en oeuvre.

Ceci pourrait se faire en consacrant des ressources pour renforcer les dispositifs de coordination et de gestion, tant au niveau de l'UNDAF dans son ensemble, qu'auprès des groupes thématiques ;

8.7 La promotion de partenariats

Il est recommandé au PNUD de consolider ses rapports avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, et d'assurer que la conception et la mise en œuvre des cadres d'appui pourraient attirer leurs ressources.

Des efforts devraient aussi être déployé pour assurer que ces partenaires sont toujours tenu au courant de l'état d'avancement des projets auxquels contribuent par la communication régulier de rapports.

8.7 Matrice de suivi des Recommandations de l'Atelier

Le tableau suivant des Recommandations a été préparé à la lumière des travaux des groupes de travail l'Atelier

1. SUR LA PERTINENCE

Points abordés	Résultats des échanges, Conclusions	Recommandations	Actions de suivi du PNUD en 2012 - 2013
Pertinence des Effets	Les effets sont pertinents en rapport avec les nouvelles orientations du pays : la Déclaration de Politique Générale, politiques, stratégies, note d'orientations stratégiques du Ministère du Plan pour le Programme Intérimaire d'Urgence	Nécessité d'agir pour atteindre les mêmes résultats qui sont recherchés dans la SDRP et autres politiques, programmes et stratégies nationales dans le cadre des nouvelles visions des autorités du pays à travers le Programme de Développement Economique et Social et la Stratégie du Développement Durable et de Croissance Inclusive.	Appui du projet ROMD (73013) pour assurer que les résultats attendus du PNUD sont incorporés dans l'appui au future PDES et SDDCI
1.2 – Demandes émergentes	Cette question doit être prise en compte par le groupe de travail sur la prévention et gestion des crises et catastrophes, l'intégration de la prospective dans le processus de programmation	Nécessité d'intégrer les questions relatives aux nouvelles formes d'insécurité liées au terrorisme, aux trafics des drogues et des armes dans le nord du pays.	Identification d'un future appui du PNUD aux questions de: Insécurité lié au terrorisme ; Trafic des drogues Trafic des armes Cet appui pourrait être envisagé dans le cadre d'un nouveau projet, ou sous-projets, a mettre en œuvre avec des partenaires compétentes (i), et l'UNOCD (pour (ii) et (iii)
1.4- Structure du Portefeuille			

2. SUR LES RESULTATS ATTEINTS

Points abordés	**Résultats des échanges, Conclusions**	**Recommandations**	**Actions de suivi du PNUD en 2012 – 2013**
2.1- Principaux résultats	1) Des diagnostics ont été faits sur lesquels se sont fondés les programmes de renforcement des capacités des partis politiques, des OSC, de la Justices et du Parlement ; 2) Les élections ont été organisées (sept scrutins organisés). 3) La Production et la Soumission avec succès du	1. Processus électoral: Nécessité de poursuivre la pérennisation du cadre institutionnel des élections ; 2. Gestion axée sur les résultats: Nécessité de reformuler la conception du CPAP pour l'axer davantage sur les résultats (prochaine programmation) (voir tableau 3 Sur les mécanismes – Suivi et évaluation); 3. Droits de l'homme: Nécessité de Formuler des	1. Processus électoral: Prise en considération d'une troisième phase des projets d'Appui au processus électoral (69818 et 76169) pour renforcer le cadre institutionnel des élections; 2. Gestion axée sur les résultats Voir 3 dessous 3. Droits de l'homme: Il est recommandé de promouvoir une approche de «programmation conjointe», (et non pas d'un «programme conjoint») et l'élaboration de mécanismes par

	rapport du Niger à l'Examen Périodique universel ; 4) Les capacités des membres des OSC, des cadres de tous les ministères et les acteurs de la chaîne judiciaire sont renforcées ; la création et la mise en place d'un Comité interministériel chargé de l'élaboration du rapport de l'Examen Périodique Universel et des rapports initiaux et périodiques aux organes des traités des droits de l'homme ; Elaboration et validation du projet portant création d'une commission nationale des droits humains ; 5) Plusieurs textes et documents relatifs au processus de la décentralisation ont été adoptés et vulgarisés, huit communautés de suivi des OMD ont été opérationnalisés ; des outils de mise en œuvre de la décentralisation ; 6) l'adoption du cadre juridique relatif à l'assistance juridique et judiciaire, les capacités des acteurs de la justice coutumières ont été renforcées l'opérationnalisation du système d'information des statistiques judiciaires ; 7) Le renforcement des capacités des agences nationales d'exécutions des PTA ; 8) Formalisation des comités mis en place pour le suivi des PTA ; 9) Mise en place d'un groupe thématique Gouvernance et Prévention et Gestion des crises, conflits et catastrophes et Relèvement	programmes conjoints en matière des droits de l'homme pour toutes les agences du Système des Nations Unies en intégrant les droits humains dans les documents stratégiques du PNUD en renforçant le CPAP par les droits humains (sur ce dernier aspect prochaine programmation) ; 4. Développement de capacités en matière des droits de l'homme: Nécessité de poursuivre le renforcement des capacités pour appuyer l'Etat dans: - la création *d'un cadre institutionnel* de coordination des politiques et interventions en matière de droits humains ; -l' élaboration et adoption d'*un plan d'actions nationales des droits humains*, -la mise en place de la Commission Nationale des Droits humains, le renforcement de ses capacités financières, matérielles et humaines et son opérationnalisation ; et - *la production, soumission des rapports* aux organes des traités, à l'Examen Périodique Universel et au suivi des Recommandations ; 5) Nécessité de renforcer les capacités du Parlement pour relever le niveau de la fonction législative des députés et de recueil des vues et aspirations des populations pour leur transformation en véritables programmes politiques; 6) Nécessité de renforcer les capacités (institutionnelles et organisationnelles) des instances gouvernementales en charge de la coordination et du pilotage de la mise en œuvre de la décentralisation, afin d'aider l'Etat à affirmer davantage son engagement politique et à jouer pleinement son rôle de principal d'organisateur et d'accompagnateur de la décentralisation ; 7°) Nécessité de renforcer les capacités de l'Association des Municipalités du Niger (formations, appuis à la gestion de l'information, échanges, etc.), Porter à une échelle plus grande la localisation des OMD ; 8°) Nécessité de poursuivre les appuis au Ministère de la justice pour : -la formation des formateurs sur la justice coutumière et le renforcement des capacités des assesseurs coutumiers, chefs coutumiers et leaders religieux au niveau de tous les	lesquels l'appui du SNU serait ciblé à s'adresser, entre autres, à la promotion du respect des droits humains dans chacun des domaines d'intervention du SNU. 4. Développement de capacités en matière des droits de l'homme :

		tribunaux d'instance ; - la mise en place et l'opérationnalisation l'Agence Nationale pour l'Assistance Juridique et Judiciaire ; et - l'opérationnalisation des statistiques judiciaire et de l'informatisation du casier judiciaire ;	
2.2 – Activités hors PP	L'appui à la transition démocratique CCN, ONC ; les états généraux de la justice	9°) Nécessité d'appuyer le Ministère de la Justice dans l'organisation des états généraux de la justice	
2.3 Partenariat et mobilisation des ressources	Le PUND a tissé les partenariats avec les autres PTF (Système des Nations Unies, Union Européenne, l'Organisation Internationale de Francophonie, la France Belgique et les ONG internationales et mobilisé beaucoup de ressources	Nécessité de poursuivre la mise en place des partenariats stratégiques afin d'accroître la mobilisation des ressources et d'appuyer l'Etat le développement des partenariats bilatéraux et multilatéraux pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvres des plans, politiques et programmes de développement dans le cadre de la DPG, du Programme de Développement Economique et Social, le Programme Intérimaire d'Urgence et la Stratégie de Développement Durable de Croissance Inclusive.	
2.4- Activités 2012-2013	La prise en charge des questions relatives aux nouvelles formes d'insécurité liées au terrorisme, aux trafics des drogues et des armes dans le nord du pays. L'intégration socio économique des refoulés de la Libye ; L'appui à la consolidation de la démocratie et de la paix ; de l'Etat de droit, et de la bonne gouvernance ; Appui aux organisations de la société civile et aux partis politiques pour la participation citoyenne et l'engagement civique y compris la promotion du genre ; Appui à la mise en place et à l'opérationnalisation du dispositif juridique et institutionnel d'assistance juridique et judiciaire, de la commission nationale des droits humains, à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'actions nationales des droits humains, à l'élaboration, à la soumission et au suivi des recommandations des organes des traités et au renforcement des capacités des acteurs judiciaires, de la société civile, et de la justice coutumière ; Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale Appui à la consolidation de la paix, de l'intégration socio économique des ex combattants et aux mécanismes de		

	prévention et de gestion des conflits, crises politiques, catastrophes naturelles et au relèvement ; Appuyer le Ministère de la Justice dans l'organisation des états généraux de la justice ; Le renforcer des capacités du Parlement pour relever le niveau de la fonction législative des députés et de recueil des vues et aspirations des populations pour leur transformation en véritables programmes politiques;		

3. SUR LES MECANISMES

Points abordés	Résultats des échanges, Conclusions	Recommandations	Actions de suivi du PNUD en 2012 – 2013	Responsable
Coordination				
3.1 – Fonctionnement Comités	Les comités de pilotages n'ont pas tous bien fonctionné. Sur les dix comités mis en place, il y a sept qui ont bien fonctionné et les trois autres n'ont pas bien fonctionné. Pour ces derniers, des mesures conservatoires ont été prises pour pallier cette insuffisance	10°) Nécessité de formaliser les comités techniques mis en place pour le suivi des différents programmes, d'organiser des réunions techniques mensuelles, et de créer un groupe thématique gouvernance ;		
3.2 – Contraintes & blocages	La contrainte majeure est liée au changement institutionnel au contexte politique, à la mise à disposition tardive des fonds ; à l'insuffisance des capacités des agents d'exécution et la méconnaissance des procédures du PNUD	11°) Nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des agences nationales d'exécution sur les procédures du PNUD et de respecter ces procédures ;		
Gestion				
3.3- Modalités NEX	Les difficultés sont relatives aux délais de justification, à l'absence d'agents attitrés d'exécution, au fait que des fonctionnaires qui n'ont pas de profil sont chargés de l'exécution des PTA, à la lourdeur de la procédure administrative et au mauvais ancrage institutionnel de certains projets	12°) Nécessité d'évaluer les agences nationales d'exécution, d'organiser des séances de travail avec les décideurs au moment de la signature de la lettre d'accord ; pour le moment de recruter les assistants comptables prévus et dans le cadre des prochaines programmations harmoniser les procédures du PUND à celles des autres agences du Système des Nations Unies		
3.4- Modalités DEX	Elles ne sont plus en vigueur maintenant sauf pour des fonds hors trac. Par contre, dans la modalité NEX il y a des lignes qui	Voir supra		

	peuvent être gérées par le PNUD			
Suivi évaluation				
3.5- Suivi opérationnel	Le suivi évaluation n'est pas systématique. Le rapportage au niveau de la procédure NEX est obligatoire. Les comités et les réunions périodiques.	13°) Nécessité de motiver les points focaux et de mettre en place une unité NEX au Ministère du Plan pour assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre du Programme de pays		
		Du tableau 3 Sur les Résultats atteints: 2) Nécessité de Reformuler de la conception du CPAP pour l'axer davantage sur les résultats (prochaine programmation);	Les mécanismes de suivi-évaluation à renforcer dans le cadre de la promotion de la gestion axé sur les résultats à prendre en considération dans le cadre du prochain PP/CPAP	Sylvain Ki,
3.6- Rapportage	L es rapports sont dus tous les 15 du mois qui suit le trimestre	14°) Nécessité de Faire ampliation au Ministère du Plan de tous les rapports d'exécution des PTA		
Communication				
3.7- Visibilité des appuis	Les interventions du PUND en matière de gouvernance n'ont pas de visibilité	15°) Nécessité pour les points focaux de travailler avec la cellule de communication de leur Ministère pour arrêter les stratégies de communication ;		
3.8- Capitalisation & Partage	La capitalisation et le partage des activités	15°) Nécessité de faire des budgets pour la capitalisation et le partage des acquis en gouvernance		